



ProspectEco

EVALUATION DU PREAPPRENTISSAGE : ETUDE SUR LES ANNEES 2007 A 2011

RAPPORT FINAL

MAITRE D'OUVRAGE

AGEFMA

INTERVENANTS

M. Teddy JEAN-BAPTISTE
M. Gilles JOSEPH
Mme Sandra CADIGNAN

JUILLET 2011



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
INTRODUCTION	4
1. DES CLASSES PREPARATOIRES AU DIMA	6
1.1 HISTORIQUE DU PREAPPRENTISSAGE	6
1.1.1 LE PREAPPRENTISSAGE AVANT 1971	6
1.1.2 LE PREAPPRENTISSAGE A PARTIR DU 16 JUILLET 1971 : L'ALTERNANCE S'ORGANISE ET SE SYSTEMATISE	7
1.1.3 LE DIMA	8
1.2 QUELQUES REPERES STATISTIQUES	9
2. PARCOURS ET DEVENIR DES JEUNES PREAPPRENTIS	11
2.1 LA PERCEPTION DU PREAPPRENTISSAGE CHEZ LES COLLEGIENS	11
2.2 PROFIL DES PREAPPRENTIS	14
2.3 LA PRATIQUE DU DISPOSITIF	18
2.4 SATISFACTION	22
2.5 QUE DEVIENNENT LES PREAPPRENTIS ?	24
3. RESSENTI ET OPINIONS DES ENSEIGNANTS SUR LE PREAPPRENTISSAGE	28
3.1 CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNANTS	28
3.2 ACCUEIL DE L'ELEVE	31
3.3 GESTION DU PREAPPRENTI	35
3.4 COMMUNICATION	38
3.5 RESSENTI	41
4. RESSENTI ET OPINIONS DES PARENTS	43
4.1 PORTRAIT DE PARENT	43
4.2 CONNAISSANCE ET IMAGE DU PREAPPRENTISSAGE	47
4.3 OPINIONS DES PARENTS SUR LE PREAPPRENTISSAGE ET GENESE DE LEUR CHOIX	50
4.4 SATISFACTION DES PARENTS	53
4.5 RELATION ENTRE PARENTS ET ENTREPRISES	56

5. SYNTHÈSES DES ENQUÊTES	59
5.1 PROFIL GÉNÉRAL DES INTERVENANTS DU DISPOSITIF	59
5.2 QUESTION DU CHOIX DU PRÉAPPRENTISSAGE	59
5.3 NIVEAU DE SATISFACTION ET MOTIFS	60
5.4 AVENIR DES PRÉAPPRENTIS	60
6. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS	62
6.1 PROPOSITIONS ISSUES DES ENQUÊTES	62
6.1.1 PROPOSITIONS ISSUES DE L'ENQUÊTE AUPRES DES ÉLÈVES	62
6.1.2 PROPOSITIONS ISSUES DE L'ENQUÊTE AUPRES DES ENSEIGNANTS	64
6.1.3 PROPOSITIONS ISSUES DE L'ENQUÊTE AUPRES DES PARENTS	66
6.2 PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS ISSUES DES ENTRETIENS ET GROUPES DE RÉFLEXION.	67
6.2.1 RECOMMANDATION N°1 : AMÉLIORER L'IMAGE DU DIMA	67
6.2.2. RECOMMANDATION N°2 : AMÉLIORER LA COMMUNICATION SUR LE DIMA ET ENTRE LES ACTEURS DU DIMA	69
6.2.3. RECOMMANDATION N°3 : CRÉER UN DISPOSITIF DE PRÉAPPRENTISSAGE POUR LE PUBLIC DES 16-25 ANS	70
6.2.4. RECOMMANDATION N°4 : TROUVER UNE SOLUTION AU PROBLÈME DE TRANSPORT ET/OU D'HÉBERGEMENT DES JEUNES	71
6.2.5 RECOMMANDATION N°5 : FORMER LES INTERVENANTS À L'ACCUEIL DE PUBLIC DIMA	72
6.2.6 RECOMMANDATION N°6 : APPORTER DES RÉPONSES ADAPTÉES À LA QUESTION DE LA RÉMUNÉRATION DU JEUNE	72
6.2.7. RECOMMANDATIONS N°7 : INCITER LES PARENTS À S'IMPLIQUER D'AVANTAGE DANS LA FORMATION DES JEUNES EN PRÉAPPRENTISSAGE	73
REMARQUES FINALES	74
ANNEXES	75
A.1 LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES	75
A.2 GUIDE DES ENTRETIENS	77
A.3 COMPOSITION DES GROUPES DES RÉFÉRENCES	79
A.4 APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES DE L'ÉTUDE	80
A.5 DÉCRET 2010-1780 INSTAURANT UN DIMA	82
A.6 PROCÉDURE D'AFFECTATION EN DIMA	86
A.7 PROGRAMMES DES ÉLÈVES DU DIMA 2010-2011	87
A.8 QUESTIONNAIRES DES ENQUÊTES AUPRES DES ÉLÈVES, DES ENSEIGNANTS ET DES PARENTS	89

INTRODUCTION

Tout jeune doit obtenir au moins une certification de niveau V, 80% d'une classe doit avoir le niveau du baccalauréat et 50% obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur. Tels sont ainsi résumés les défis de la politique éducative publique française.¹ L'objectif des « 80% au niveau bac » a favorisé la promotion de l'enseignement technologique et professionnel et conduit au vote de la loi de novembre 1985 (loi n°85-1371) instaurant notamment le baccalauréat professionnel. Depuis la fin des années 80, la formation professionnelle a fait l'objet d'une attention particulière afin de tenter de répondre aux problèmes massifs de l'échec scolaire et du chômage des jeunes. Plusieurs dispositifs ont alors été élaborés, puis mis en place dans l'espoir de donner aux jeunes une orientation leur favorisant une immersion dans le monde du travail. C'est en effet le rôle des dispositifs d'apprentissage ou de préapprentissage pour les jeunes de moins de 16 ans.

Aussi, dès le collège, il s'agit de renforcer le parcours « découverte » de métiers et des formations à partir de la classe de cinquième. En effet, la connaissance de l'entreprise est nécessaire pour donner son sens à l'orientation des élèves et ainsi favoriser leur insertion professionnelle. Tous les dispositifs de préapprentissage ont été depuis 1972 mis en œuvre pour atteindre cet objectif. Le dispositif en vigueur depuis l'année scolaire 2008/2009, le DIMA ou encore Dispositif d'initiation aux Métiers de l'Alternance ambitionne d'y participer pleinement.

Dans la pratique, le préapprentissage permet à des jeunes, dès 15 ans, de se familiariser avec un métier tout en améliorant leurs connaissances scolaires. A la fin de l'année, une attestation est délivrée par le centre de formation des apprentis.

Les classes de préapprentissage accueillent ces jeunes, sous statut scolaire, la dernière année de la scolarité obligatoire. L'enseignement se fait en alternance : enseignement théorique au CFA et stages pratiques en entreprise. Ces jeunes une fois leur session de formation terminée ont deux solutions : signer un contrat d'apprentissage (souvent dans l'une des entreprises où ils ont effectué leur stage), ou retourner dans le circuit classique de l'Éducation Nationale.

En Martinique, où le taux de chômage des jeunes est particulièrement alarmant, le Conseil régional a déjà manifesté sa ferme volonté de renforcer l'offre d'apprentissage et entreprend une démarche d'évaluation systématique des dispositifs existant dans le but d'améliorer leur efficacité. Cette étude sur le préapprentissage vient ainsi compléter celles préalables relatives notamment au contrat de professionnalisation et à l'apprentissage en Martinique.²

Il s'agit alors d'évaluer le préapprentissage mis en œuvre dans les établissements concernés (les CFA Métiers, Agricole et BTP, et le Lycée Professionnel de Petit Manoir) au cours des quatre

¹ Cette politique française est mise en cohérence avec la stratégie de Lisbonne qui veut que l'Europe devienne une « société de la connaissance et de l'innovation ».

² Ces études peuvent être consultées sur le site de l'AGEFMA à l'adresse suivante : <http://www.agefma.org/index.php?page=rech-etude>

dernières années. Cette étude vise à apprécier l'impact du préapprentissage sur le parcours des jeunes en Martinique, et s'interroge sur l'opportunité de le développer. Pour la conduire, l'AGEFMA a retenu le groupement Tjb Ecoconseil / ProspectEco / CSC.

Afin de mesurer l'impact du préapprentissage sur les acteurs et de répondre aux objectifs de l'étude, l'approche méthodologique principale a consisté à conduire plusieurs enquêtes de terrain auprès des jeunes en préapprentissage, des enseignants et des parents.

Les enquêtes ont été réalisées par téléphone ou en face à face. L'échantillon des préapprennis actuels inscrit en DIMA est de 84 individus, celui des anciens préapprennis de 58. L'échantillon des élèves non préapprennis (collégiens) est de 35. L'échantillon de parents est de 54 individus, et celui des enseignants de 36 (23 enseignants de DIMA et 13 enseignants de collège).

Compte tenu de la spécificité de la population statistique et en particulier de sa petitesse (139 préapprennis inscrits à la rentrée 2010) l'exhaustivité a été privilégiée s'agissant des préapprennis actuels et des enseignants de DIMA. La méthode aléatoire a été choisie pour tirer les échantillons d'anciens préapprennis et de parents à partir des listes fournies par les CFA. Les échantillons d'élèves collégiens et d'enseignants de collège concernent deux établissements : le collège de Rivière-Salée et le collège de Godissard à Fort-de-France. Le traitement des différentes enquêtes (tris à plats et tris croisés) a été réalisé à l'aide du logiciel SPHINX.

Avant la réalisation des enquêtes, une recherche documentaire et en particulier historique a été réalisée sur le concept du préapprentissage en Martinique dans le but de mieux comprendre les enjeux du dispositif et dépasser le simple état des lieux.

Une fois les résultats des enquêtes connues, ceux-ci ont été confrontés aux informations collectées à partir de la recherche documentaire et des entretiens. Pour consolider la partie prospective de l'étude, deux groupes de référence ont été créés. La réflexion des groupes a porté sur plusieurs thématiques du dispositif de préapprentissage. L'objectif était de tester certaines propositions et d'en recueillir de nouvelles, tout en bénéficiant de l'expertise des participants.³

Le présent rapport ponctue un travail de six mois et s'organise comme suit :

- Des classes préparatoires au DIMA
- Les jeunes et le préapprentissage : parcours et devenir
- Ressenti et opinions des enseignants sur le préapprentissage
- Ressenti et opinions des parents
- Synthèses des enquêtes
- Propositions et recommandations

³ Les consultants tiennent à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont accepté de leur accorder un entretien, les responsables des différents établissements qui leur ont ouvert les portes pour une partie des enquêtes, ainsi que tous les participants des groupes de référence (cf. listes en annexe).

1. DES CLASSES PREPARATOIRES AU DIMA

Avant de dresser un état des lieux reposant sur les principales données statistiques disponibles sur le préapprentissage, il est important de considérer les grandes étapes qui ont façonné le préapprentissage jusqu'au DIMA.

1.1 Historique du préapprentissage

1.1.1 Le préapprentissage avant 1971

L'apprentissage est né au Moyen-âge lorsque les artisans ont souhaité transmettre leur savoir et leur savoir faire. Mais, c'est en 1791 qu'un début de réglementation apparaît. En 1791, la loi Le CHAPELIER abolit les corporations et met fin au contrôle qu'elles exercent sur l'apprentissage. A cette époque, l'apprentissage était payant et durait entre 2 et 10 ans. C'est la famille de l'apprenti qui payait la formation.

Après la première guerre mondiale (1919), la loi ASTIER encourage et encadre le développement de l'enseignement technique et, à travers lui, celui de l'apprentissage. Cette loi du 25 juillet 1919 institue les cours professionnels gratuits pendant les heures de travail pour les jeunes de moins de 18 ans employés dans le commerce et l'industrie.

La loi des finances du 13 juillet 1925 donne les moyens financiers à l'apprentissage avec la création de la taxe d'apprentissage. Les jeunes devaient suivre au moins 150 heures de Formation par an en Centre.

Pour le secteur artisanal, il faut attendre 1937 pour que s'organise l'apprentissage au sein des entreprises.

Mais l'alternance née de la loi ASTIER est davantage un compromis entre les partisans de la formation scolaire et les partisans de la formation autodidacte, qu'une véritable construction pédagogique. Le 16 mai 1961, la circulaire 3825 du ministre de l'Éducation Nationale instaure un régime par lequel les organismes gestionnaires s'engagent à augmenter la durée de l'enseignement (360h) et à en améliorer la qualité. L'État s'engage à garantir sa participation financière.

C'est dans les années 1970, que l'alternance à travers l'apprentissage, a émergé en tant que concept pédagogique.

1.1.2 Le préapprentissage à partir du 16 juillet 1971 : l'alternance s'organise et se systématisé

A partir des années 70, dans un souci de revalorisation, on assiste à un changement de terminologie : l'enseignement technique devient enseignement technologique. Cet enseignement doit obligatoirement comprendre des stages en milieu professionnel. La loi du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle restaure le CAP en 3 ans après la 5ème que la réforme de 1963 avait tenté de supprimer. L'apprentissage est reconnu par l'article 1 comme une forme d'éducation et la loi prévoit la mise en place de contrôle avec 3 services administratifs :

- Préfecture de Région et départements
- Direction du travail
- Service de l'apprentissage relevant du Ministère de l'Éducation Nationale.

Cette loi de 1971, même si elle a évolué au cours des années reste le socle de l'apprentissage pratiqué aujourd'hui.

Le **10 mars 1972** est éditée la Circulaire créant les **Classes Préprofessionnelles de Niveau** (CPPN) et des classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). Les CPPN doivent remplacer les anciennes 4ème et 3ème pratiques dans les CES, CEG ou CET. Elles sont ouvertes à des élèves issus de 5ème se destinant à préparer un CAP en CET ou à entrer en CPA. Les CPA accueillent des élèves ayant au moins 15 ans et se préparant à entrer en apprentissage, elles sont implantées dans les CES, les CET et les CFA.

Circulaire 72-109 du 10 mars 1972 est supprimé par BO n°48 du 24 décembre 2009.

9 janvier 1973 : Décret créant une Inspection de l'apprentissage. Dans chaque académie, un service d'inspection est chargé de l'inspection pédagogique, administrative et financière des CFA ainsi que du contrôle de la formation dans les entreprises.

Enfin, c'est le **27 décembre 1973** que la **loi ROYER** institut le préapprentissage. Durant les 2 dernières années de la scolarité obligatoire des stages peuvent avoir lieu en milieu professionnel, bien que l'élève reste sous statut scolaire.

7 janvier 1983, la loi de décentralisation attribue à la Région des compétences étendues en matière d'apprentissage et de formation professionnelle.

De 1987 à aujourd'hui, les vertus de l'apprentissage sont reconnues. Période riche en réformes, l'apprentissage connaîtra une opération « ravalement » avec la loi de juillet 1987 sur la rénovation et celle de 1992 sur la relance de l'apprentissage.

En 2006, la **loi n° 2006-396 du 31 mars 2006** pour l'égalité des chances est votée. Elle institue l'apprentissage junior et constitue une révolution puisqu'elle semble remettre en cause deux principes importants : l'obligation d'être scolarisé jusqu'à l'âge de 16 ans et l'encadrement du travail des enfants. La mobilisation de l'opinion publique et des syndicats enseignants contre un dispositif susceptible de remettre en cause des acquis sociaux a conduit à la suspension en juin 2007 du dispositif de formation en apprentissage dès 14 ans. En Martinique, seul le Lycée Professionnel de Petit Manoir a expérimenté l'apprentissage junior.

1.1.3 Le DIMA

La Circulaire du 4 avril 2008 instaure officiellement le **DIMA** (Dispositif d'initiation aux Métiers de l'Alternance) pour remplacer l'apprentissage « junior », abrogé selon la circulaire de rentrée de 2008 du ministère de l'Éducation nationale (circ. MEN-DGESCO 2008-042 du 4 avril 2008, BO EN. 15 du 10 avril 2008). Cependant, sur le plan légal, ce dernier subsiste toujours à ce jour (c. éduc. art. L. 337-3) et coexiste de ce fait avec le DIMA.

La loi 2009-1437 du 24 novembre 2009⁴ vient se substituer à la circulaire. En effet, dans le cadre du DIMA, les centres de formation d'apprentis (CFA) peuvent accueillir, pour une durée maximale d'un an, les élèves ayant atteint l'âge de 15 ans pour leur permettre de suivre, sous statut scolaire, une formation en alternance destinée à leur faire découvrir un environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage.

Le 31 décembre 2010, le décret d'application 2010-1780⁵ est publié, soit plus de deux ans après la circulaire et son application effective en Martinique.

LES GRANDES PHASES DE LA MISE EN PLACE DE L'APPRENTISSAGE EN MARTINIQUE

1972	Formation des futurs Maîtres
1975	Création du CFA de la Chambre de Métiers
1980	Création du CFA Agricole du Ministère de l'Agriculture
1986	Accueil des préapprentis au CFA Chambre de Métiers
1997	Création du CFA de la Chambre de Commerce et d'Industrie
2004	Ouverture du CFA du BTP
2005	Accueil des préapprentis au CFA Agricole du Ministère de l'Agriculture
2008	Mise en place du DIMA dans les CFA Chambre de Métiers, Agricole et BTP et au lycée professionnel Petit Manoir

⁴ JO du 25 ; c. éduc. art. L. 337-3-1

⁵ JO 1er janvier 2011 ; c. éduc. art. D. 337-172 à D. 337-182

1.2 Quelques repères statistiques

A la rentrée scolaire de 2010, 139 jeunes étaient inscrits en DIMA⁶, 128 dans les trois CFA Agricole, BTP et Chambre de métiers, et 11 au Lycée professionnel de Petit Manoir.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS EN PRÉAPPRENTISSAGE DANS LES CFA							
Tutelle pédagogique	Commune du CFA	CFA	2006	2007	2008	2009	2010
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	LE FRANÇOIS	CFA Agricole	12	16	14	16	12
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	DUCOS	CFA BTP	35	36	32	32	32
	RIVIÈRE-SALÉE	CFA Chambre de métiers	124	101	74	74	84
TOUS CFA			171	153	120	122	128
<i>Source: Rectorat, CFA</i>							

On observe que le nombre de préapprentis inscrits dans le dispositif, contraint par le nombre de places disponibles, est stable ces quatre dernières années, le CFA de la chambre de métiers assurant à lui tout seul plus de la moitié de la formation des préapprentis (60,5%) contre « seulement » 8% pour le Lycée Petit Manoir.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS EN PRÉAPPRENTISSAGE AU LYCÉE PETIT MANOIR						
		2006	2007	2008	2009	2010
FÉMININ	moins de 16 ans	2	1	5	3	2
	16 ans		1	2		
	Tous âges	2	2	7	3	2
MASCULIN	moins de 16 ans	12	8	4	9	7
	16 ans et plus		3	3	1	2
	Tous âges	12	11	7	10	9
ENSEMBLE		14	13	14	13	11
<i>Source : BCP - Constats de rentrée</i>						

⁶ Les effectifs avant 2009 sont ceux des CPA et des CLIPA.

Le tableau ci-dessous donne l'orientation des jeunes suite à leur année de préapprentissage au Lycée Petit Manoir. Ainsi, 53,8% des 13 élèves inscrits en DIMA en 2009, entamaient à la rentrée 2010 un CAP en 2 ans et 30,8% d'entre eux s'engageaient dans la préparation d'un Baccalauréat professionnel.

DEVENIR DES ÉLÈVES DE DIMA DU LP PETIT MANOIR (DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU 2ND DEGRÉ)			
Formation suivie après DIMA	2008	2009	2010
CAP EN 2 ANS : 1ERE ANNÉE	64,5%	50,0%	53,8%
BEP 2 ANS : 2NDE	35,5%	0,0%	7,7%
BAC PRO 3 ANS : 2NDE PRO	0,0%	28,6%	30,8%
Inconnue	0,0%	21,4%	7,7%
Toutes formations	100,0%	100,0%	100,0%
<i>Source : BCP - Constats de rentrée</i>			

2. PARCOURS ET DEVENIR DES JEUNES PREAPPRENTIS

Le parcours du préappreni est retracé par le biais de trois enquêtes : l'une auprès des préapprenis couramment inscrits en CFA au moment de l'étude (84 sondés), l'une auprès des anciens préapprenis (58 sondés) et l'une auprès de quelques collégiens de quatrième et de troisième qui ne font pas partie du dispositif (35 sondés). Ces derniers n'ont pas constitué une cible privilégiée de l'étude car, dans les faits, seuls ceux qui sont potentiellement concernés par le dispositif et dirigés vers lui en sont généralement informés. Toutefois, leur participation permet d'avoir une idée sur le niveau d'information diffusé mais aussi de savoir comment est globalement perçu le préapprentissage par les collégiens.

L'enquête auprès des préapprenis a été menée dans les trois CFA de la Martinique (CFA BTP de Ducos, CFA de la Chambre de métiers de Rivière Salée, CFA Agricole du François), et n'a malheureusement pas pu être conduite au lycée Petit Manoir. Elle permet d'une part d'esquisser le profil du jeune appreni en tenant compte de son environnement social, de son parcours scolaire et, d'autre part, d'appréhender par son prisme, le fonctionnement et l'efficacité du dispositif.

Enfin, l'enquête auprès des anciens préapprenis permet d'esquisser les voies généralement empruntées par les jeunes sortant du préapprentissage. On distingue dans cette enquête trois promotions d'anciens préapprenis, presque uniformément répartis entre elles : la promotion 2007/2008 représente 31% des anciens préapprenis interrogés, celle de 2008/2009 également 31% et enfin celle de 2009/2010, 37,9% d'entre eux. Le profil de ces anciens préapprenis est très proche des préapprenis actuels ainsi que leur niveau de satisfaction quant au dispositif de préapprentissage.

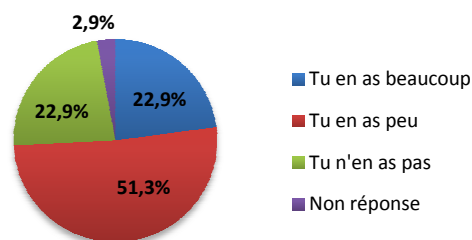
2.1 La perception du préapprentissage chez les collégiens

L'enquête auprès des collégiens a essentiellement pour but de révéler le niveau de connaissance qu'ils ont du dispositif de préapprentissage et l'intérêt qu'ils pourraient alors y porter en fonction de la manière dont ils le perçoivent. Elle concerne 17 collégiens de quatrième du collège de Godissard et 18 élèves du collège de Rivière Salée des classes de quatrième et de troisième de SEGPA.

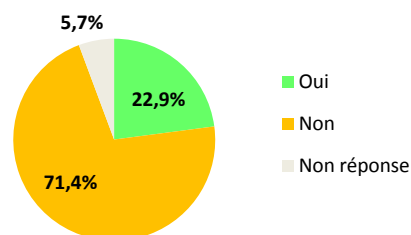
Connaissance et intérêt pour le dispositif

74% des collégiens interrogés affirment ne pas avoir d'informations, ou très peu, sur le préapprentissage et pratiquement autant avouent n'y porter aucun intérêt.

Niveau d'information des collégiens



Intérêt des collégiens pour le préapprentissage



Le niveau d'information, ainsi que l'intérêt qu'ils peuvent y porter, varient cependant avec l'origine du collégien et apparaissent plus élevés pour les collégiens de Rivière Salée.

Établissement/informations préapprentissage	Tu en as beaucoup	Tu en as peu	Tu n'en as pas	Non réponse	TOTAL
Collège Rivière Salée	38,9%	50,0%	11,10%	0,0%	100%
Collège Godissard	6,7%	53,3%	33,30%	6,7%	100%
Non réponse	0,0%	50,0%	50,00%	0,0%	100%
TOTAL	22,9%	51,4%	22,90%	2,9%	100%

Les élèves de SEGPA, malgré l'orientation professionnelle de leur formation, en nette majorité se désintéressent de ce dispositif.

Établissement/intérêt	Oui	Non	Non réponse	TOTAL
Collège Rivière Salée	38,9%	61,1%	0,0%	100%
Collège Godissard	6,7%	80,0%	13,3%	100%
Non réponse	0,0%	100,0%	0,0%	100%
TOTAL	22,9%	71,4%	5,7%	100%

Motifs de non inscription au dispositif

Puisque le DIMA est volontaire, les raisons qui motivent les collégiens de 15 ans à ne pas s'y inscrire permettent de mieux cerner leur vision du dispositif.

Motifs de non inscription au préapprentissage des élèves de 15 ans

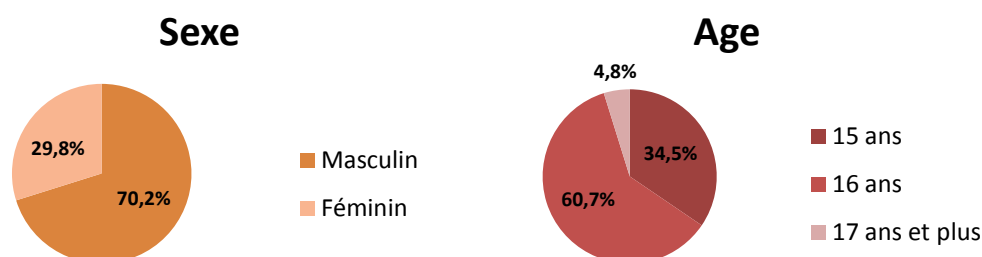


Après une méconnaissance reconnue du dispositif, les trois motifs qui reviennent le plus souvent pour expliquer la non adhésion au dispositif sont premièrement le souhait de ne pas travailler immédiatement, deuxièmement le fait que ce dispositif est réservé aux élèves en difficultés scolaires, et enfin, l'absence d'idée sur le métier que le jeune souhaite exercer.

2.2 Profil des préapprentis

Sexe, âge et lieu de résidence des préapprentis

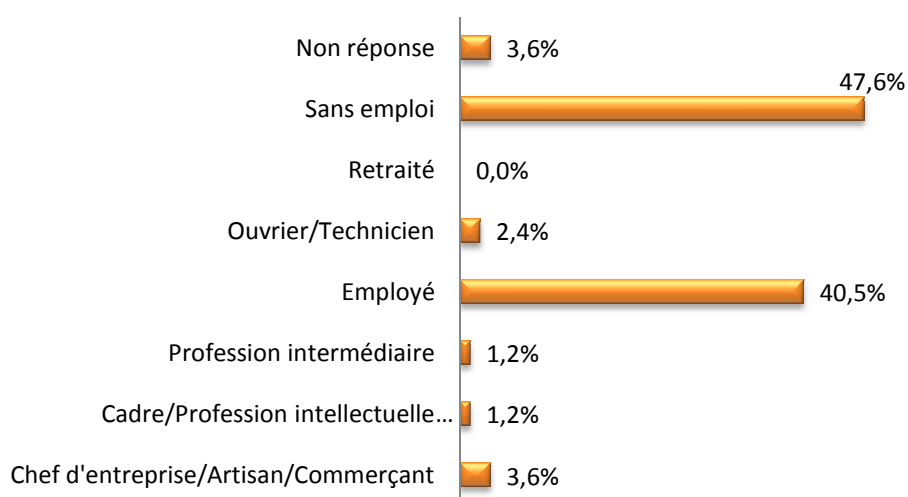
Les élèves en préapprentissage sont en majorité des garçons (70,2%) et âgés de 16 ans (61%). Parmi les préapprentis, la communauté d'agglomération de l'espace sud (CAESM) est surreprésentée (62,4% d'entre eux), suivie de celle du centre (CACEM) (26%) et en forte minorité (11,2%), la communauté des communes du nord (CCNM).



CSP des parents

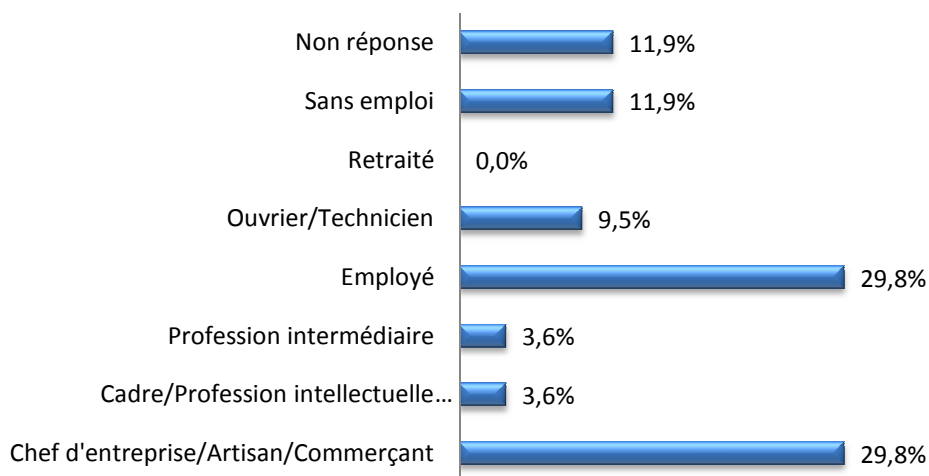
Les mères des jeunes préapprentis sont souvent au chômage (47,6%) ou employées (40,5%).

CSP de la mère du préapprenti



Les pères sont employés (30%) ou artisans/commerçants (30%). « Seuls » 12% des préapprentis déclarent leur père au chômage.

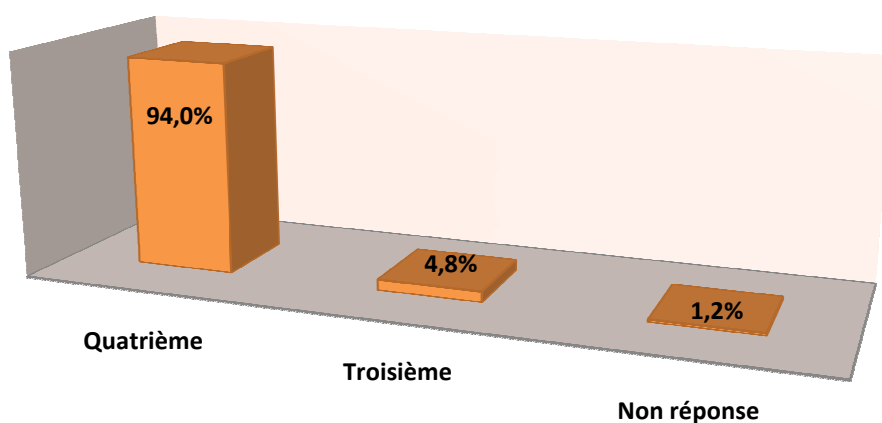
CSP du père du préapprenti



Scolarité

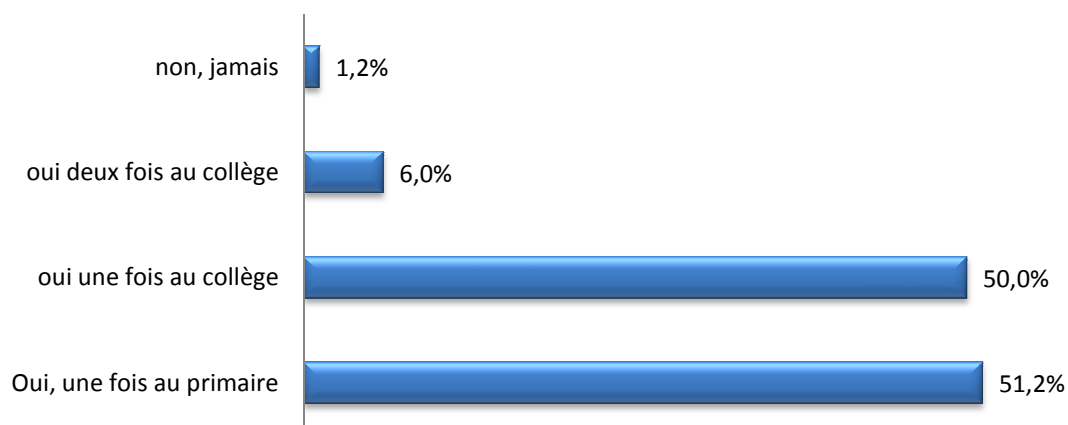
Les préapprentis interrogés sont quasiment tous issus de la classe de quatrième.

Classe d'origine du préapprenti



La moitié d'entre eux a connu au moins un redoublement au primaire (50%) ou au collège (51,2%).

Redoublement



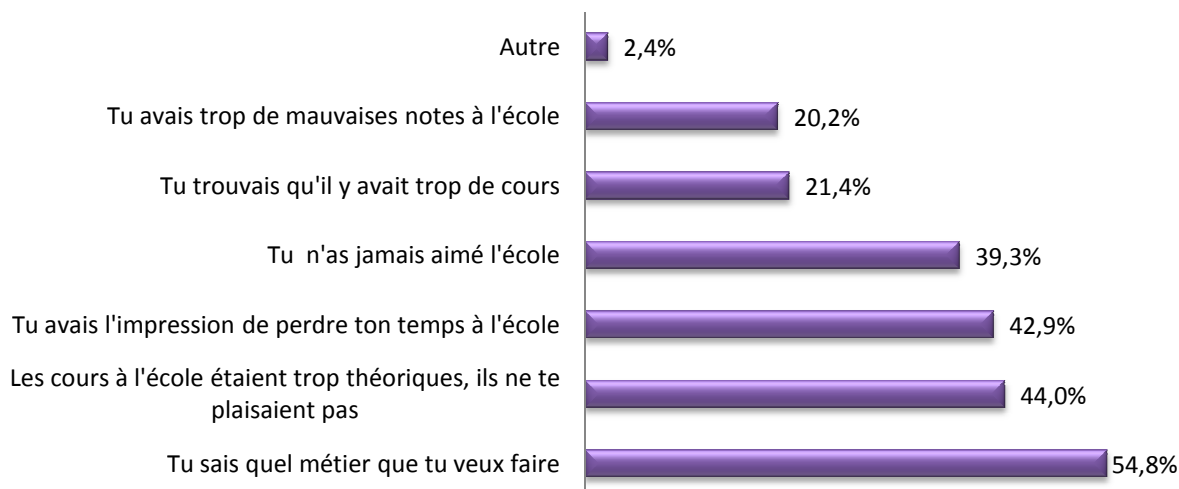
Un peu moins de la moitié d'entre eux, 44%, avait une moyenne générale comprise entre 7 et 9 l'année précédant le préapprentissage alors que 43% d'entre eux déclarent avoir eu une moyenne générale supérieure 10.

Moyenne générale	Fréquence	Nombre de citations
Entre 0 et 3	2,4%	2
Entre 4 et 6	9,5%	8
Entre 7 et 9	44,0%	37
Entre 10 et 12	39,3%	33
supérieur à 12	3,6%	3
Non réponse	1,2%	1
TOTAL OBS.	100%	84

Motivations

Le choix du préapprentissage est principalement motivé par l'envie de préparer un métier déjà identifié et par l'inadéquation des cours au collège, jugés trop théoriques au regard de l'objectif professionnel.

Le choix du préapprentissage



Autre : Trop d'élèves dans la voie générale (1 citation soit 1,2%), pour changer (1 citation soit 1,2%). 6 non réponse soit 7,1% de l'ensemble des réponses.

Chez les anciens préapprentis, on retrouve aussi comme première motivation au choix du préapprentissage la connaissance du métier qu'ils voulaient exercer et aussi l'envie de l'apprendre et de travailler.

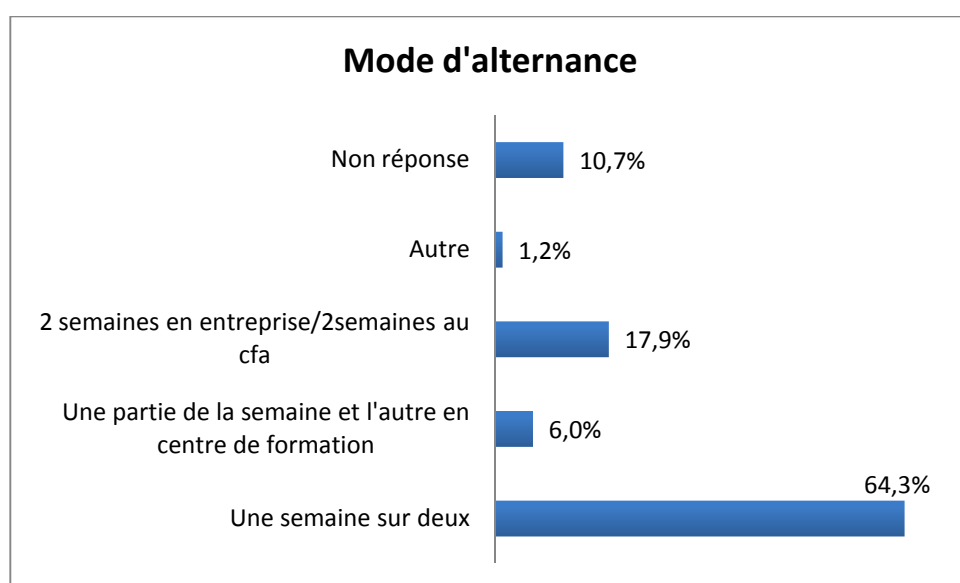
Motivations (anciens préapprentis)	%
Tu savais quel métier tu voulais faire	39,7%
Autre	29,3%
Tu avais trop de mauvaises notes à l'école	15,5%
Tu n'avais jamais aimé l'école	6,9%
Tu avais l'impression de perdre ton temps à l'école	3,4%
Les cours à l'école étaient trop théoriques, ils ne te plaisaient pas	3,4%
Non réponse	1,7%
TOTAUX	100,0%

Autres motivations (anciens préapprentis)	%
Je voulais travailler, apprendre un métier	13,8%
Je n'aimais pas l'école	5,2%
J'étais pressé de gagner de l'argent	1,7%
je souhaitais connaître le monde du travail	1,7%
Je voulais aller en CFA	1,7%
Je n'ai pas choisi, le collège m'y a envoyé	1,7%
Je ne voulais pas terminer le cursus scolaire	1,7%
Non réponse	1,7%
TOTAL	29,3%

2.3 La pratique du dispositif

L'alternance

Le principe du DIMA repose sur l'alternance entre les cours dispensés en CFA et les stages en entreprises. Cette alternance peut différer d'un établissement à l'autre, même si la formule généralement retenue est celle d'une semaine en entreprise et d'une semaine en cours, ce qui est le cas pour 64% des jeunes apprentis interrogés.



Autre : Deux semaines sur quatre (15 citations soit 17,9%), en entreprise de façon permanente (1 citation soit 1,2%). **Non réponse** (10,7%).

Secteur d'activité du préappren

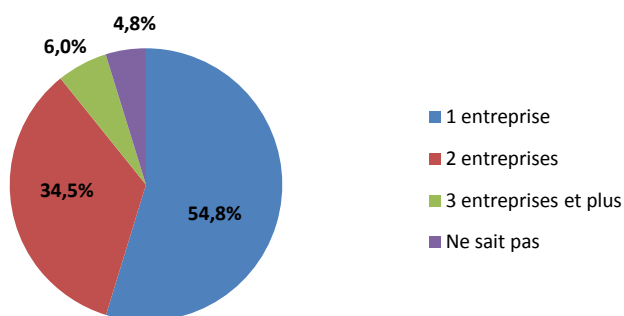
	%
BTP Bâtiment	22,6%
Mécanique - Maintenance matériels agricoles et de travaux publics	19,0%
Tourisme- Restauration	15,5%
Coiffure - Esthétique	14,3%
Commerce - Vente - Distribution	13,1%
Agriculture	10,7%
Électricité - Électronique	2,4%
Santé/action sociale	1,2%
Ressources humaines	1,2%
Totaux	100,0%

Le BTP est le secteur où l'on retrouve le plus grand nombre de préapprentis, suivi de celui de la mécanique et du tourisme-restauration.

Nombre d'entreprises de stage envisagées pour l'année en préapprentissage

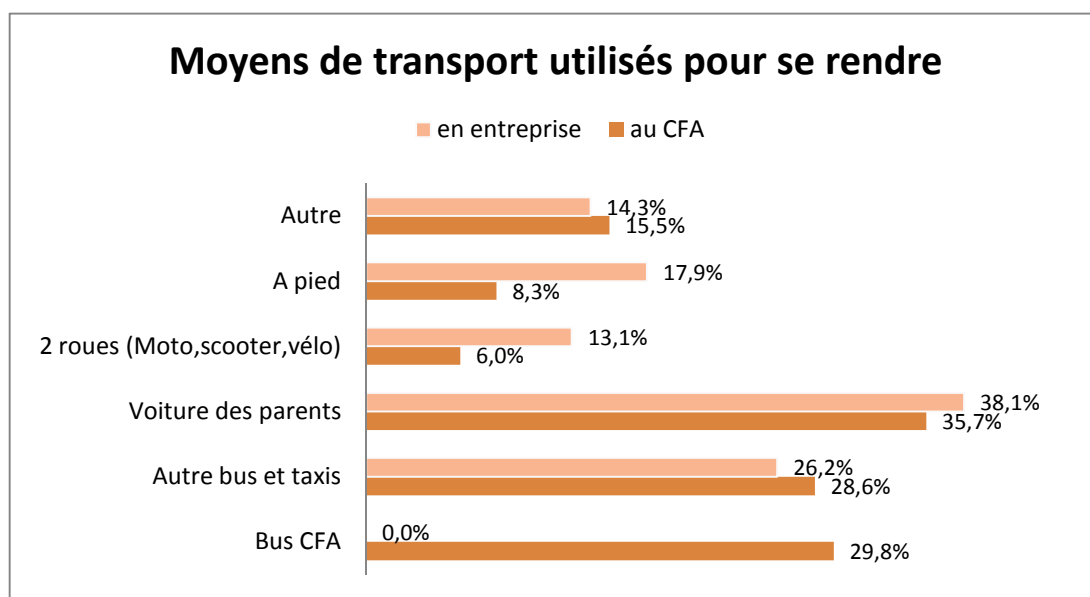
La majorité des jeunes préapprentis envisagent d'effectuer leur stage dans une seule et même entreprise. Ils sont néanmoins 45% à envisager d'intégrer plusieurs entreprises.

Nombre d'entreprises de stage envisagées



Le transport

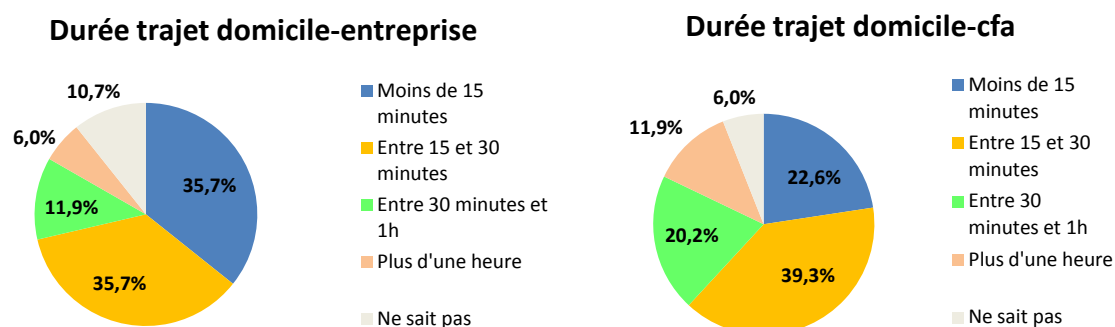
Les parents conduisent le plus souvent leurs enfants au CFA et dans l'entreprise de leur stage même si l'utilisation des transports collectifs reste très importante.



Autre (entreprise) : Auto stop (6 citations soit 7,1%), Voiture du patron (4 citations soit 4,8%), Voisins (1 citation soit 1,2%), Voiture du tuteur de stage (1 citation soit 1,2%). **Non réponse entreprise** (10,7%).
Autre (CFA) : Auto stop (12 citations soit 14,3%), Voisins (1 citation soit 1,2%). **Non réponse cfa** (8,3%).

Durée moyenne du trajet Domicile-Entreprise et Domicile-CFA

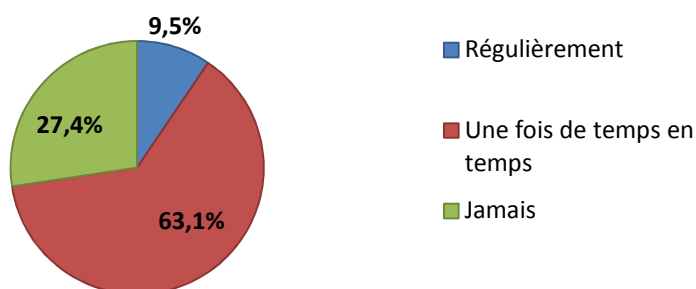
Plus de 70% des jeunes apprentis habitent au plus loin à une demi-heure de leur CFA. Ils sont 62% à estimer une durée de trajet similaire pour rejoindre l'entreprise dans laquelle ils effectuent leur stage.



L'absentéisme en entreprise

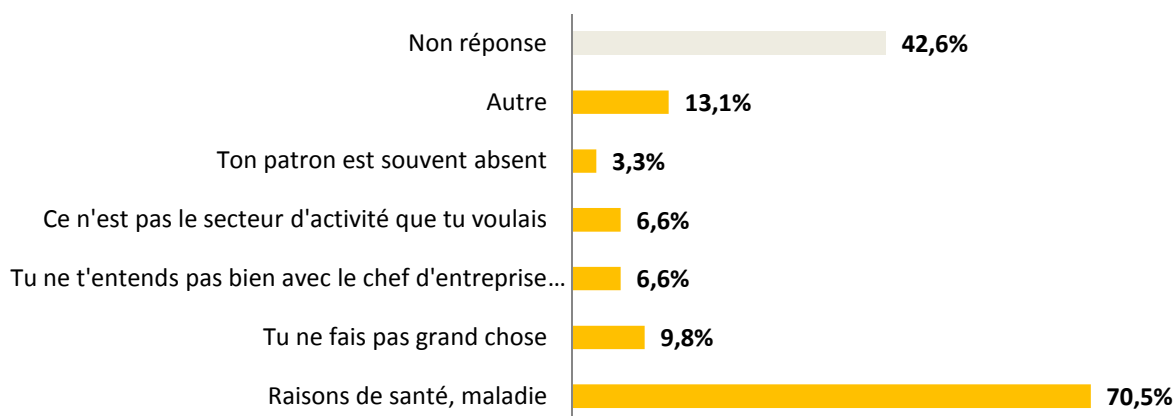
Lors des périodes de stage en entreprise, la pratique de l'absentéisme est avouée par une large majorité des préapprentis (72,6%).

Absentéisme en entreprise



Les raisons avancées le plus souvent pour justifier l'absentéisme en entreprise sont médicales, loin devant l'ennui ou des relations difficiles avec le chef d'entreprise.

Raisons des absences en entreprises



Autre : Autres rendez-vous (2 citations soit 2,4%), je ne veux pas y aller (2 citations soit 2,4%), problèmes de taxis (1 citation soit 1,2%), problèmes dans l'entreprise (1 citation soit 1,2%).

Un facteur qui pourrait jouer sur l'absentéisme en entreprise est la durée du trajet. En croisant les résultats sur l'absentéisme et ceux sur la durée du trajet, on observe néanmoins que ces deux modalités ne sont en réalité pas forcément positivement corrélées.

Durée moyenne trajet entreprise/Absence entreprise	Régulièrement	Une fois de temps en temps	Jamais	TOTAL
Moins de 15 minutes	3,3%	66,7%	30,0%	100%
Entre 15 et 30 minutes	3,3%	63,3%	33,3%	100%
Entre 30 minutes et 1h	30,0%	60,0%	10,0%	100%
Plus d'une heure	20,0%	60,0%	20,0%	100%
Non réponse	22,2%	55,6%	22,2%	100%
TOTAL	9,5%	63,1%	27,4%	100%

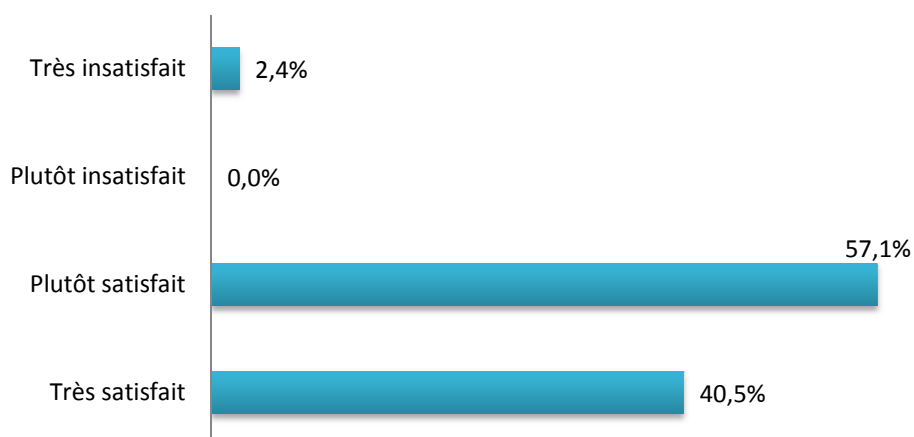
2.4 Satisfaction

Satisfaction du dispositif de préapprentissage

Proche de l'unanimité (97,6%), les préapprennis courants affirment être satisfaits du dispositif de préapprentissage et seule une portion congrue d'entre eux semblent insatisfaits (2 préapprennis, soit 2,4%). Deux raisons d'insatisfaction sont alors évoquées : il s'agit d'une part des difficultés à s'intégrer dans l'entreprise et d'autre part des cours jugés trop importants en CFA.

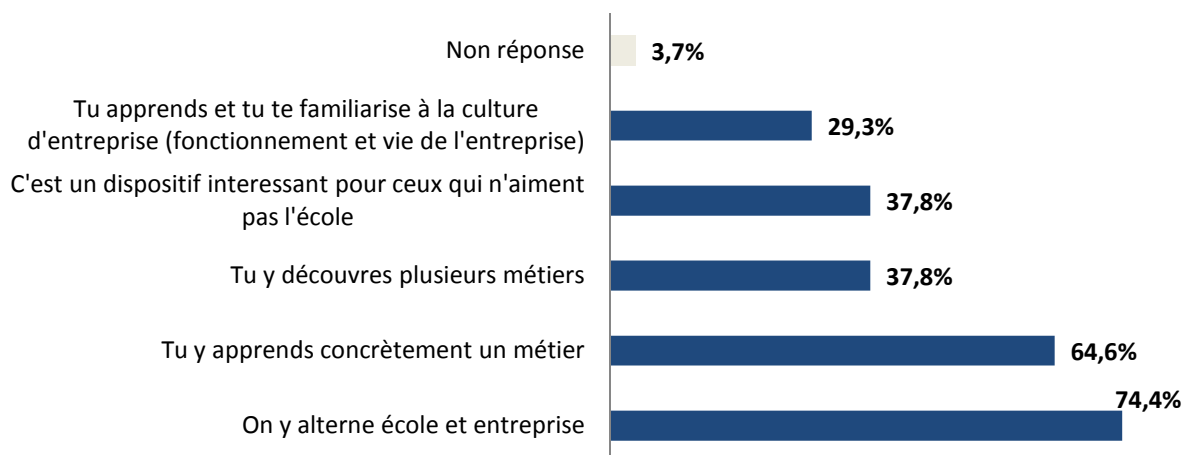
Les anciens préapprennis interrogés sont eux aussi très satisfaits du dispositif bien qu'ils soient proportionnellement un peu moins nombreux (90,2%). Parmi les motifs d'insatisfaction donnés on retrouve notamment l'absence d'offre de préapprentissage pour le métier qu'ils souhaitaient exercer et, ce qu'ils partagent avec les préapprennis actuels, des cours jugés trop nombreux en CFA.

Taux de satisfaction des préapprennis actuels



Les motifs de satisfaction les plus cités sont notamment l'alternance et l'apprentissage d'un métier. Ce dernier motif est pour les anciens préapprennis la première cause de satisfaction.

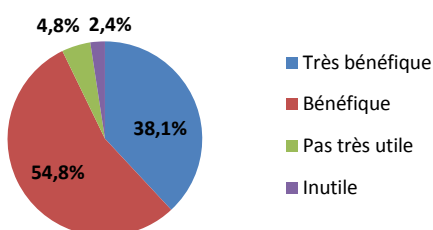
Les motifs de satisfaction des préapprentis actuels



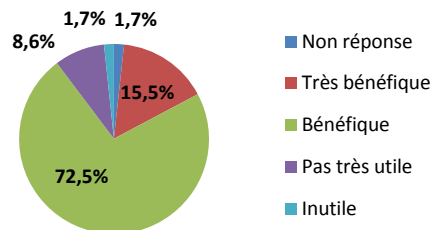
Utilité du dispositif de préapprentissage

L'utilité du dispositif est moins bien perçue par les préapprentis anciens et actuels. Ils sont en effet relativement plus nombreux à être satisfaits du dispositif qu'à le trouver utile.

Utilité du dispositif (préapprentis actuels)



Utilité du dispositif (anciens préapprentis)



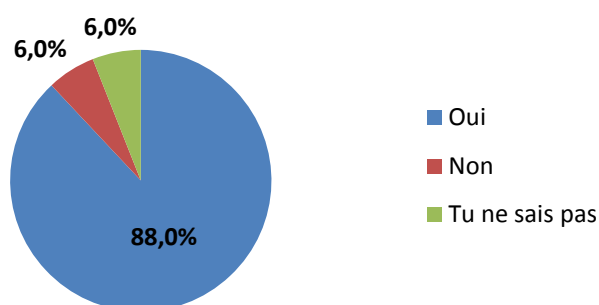
2.5 Que deviennent les préapprentis ?

Les jeunes actuellement en préapprentissage ont été interrogés sur ce qu'il prévoit de faire l'année suivante. L'apprentissage semble pour une nette majorité d'entre eux la voie à suivre, ce qui apparaît cohérent au regard des niveaux de satisfaction observés. Les résultats concernant les anciens préapprentis sont plus discutables mais doivent être lus avec certaines précautions dans la mesure où ils ne sont pas issus d'un suivi de cohortes.

Signature contrat d'apprentissage

Lorsque l'on interroge les jeunes actuellement en préapprentissage sur leur projet immédiat, ils sont 88% à affirmer vouloir signer un contrat d'apprentissage.

Signature d'un contrat d'apprentissage

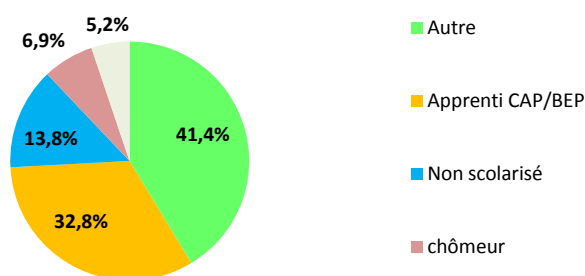


50% de ceux qui se destinent à l'apprentissage envisagent de rester dans l'entreprise d'accueil actuelle, 31% envisage de trouver une autre entreprise et 19% sont encore indécis.

Situation actuelle des anciens préapprentis

Afin de dessiner le devenir des préapprentis, les anciens préapprentis ont eux été interrogés sur leur situation actuelle. Sur les 58 anciens préapprentis sondés, 8 sont non scolarisés (14%) et 4 se déclarent chômeurs (7%). Sur les trois promotions d'anciens préapprentis, 33% ont clairement choisi l'apprentissage. Ce chiffre peut paraître faible au regard des intentions des jeunes préapprentis et de leur satisfaction quant au dispositif. Il doit cependant être interprété avec prudence car, il convient de le rappeler, tous les préapprentis des trois promotions retenues n'ont pas pu être interrogés.

Situation des anciens préapprentis



Autre situation actuelle des anciens préapprentis (24)	%
Lycée professionnel	24,1%
A la recherche d'une formation en coiffure	3,4%
Abandon pour retour au lycée professionnel à la prochaine rentrée	3,4%
Refait une année en DIMA	1,7%
Cap carreleur (sans apprentissage)	1,7%
Classe CIPPA au collège	1,7%
En préparation du BAFA	1,7%
Inactivité (Grossesse)	1,7%
BEP CSS	1,7%
Totaux	41,4%

En croisant le niveau de satisfaction des anciens préapprentis et la signature d'un contrat d'apprentissage, on ne remarque pas d'engouement particulier pour l'apprentissage.

Satisfaction préapprentissage ancien pré	Signature contrat apprentissage	Oui	Non	TOTAL
Très satisfait		50,0%	50,0%	100,00%
Plutôt satisfait		51,9%	48,1%	100,00%
Plutôt insatisfait		33,3%	66,7%	100,00%
Très insatisfait		0,0%	100,0%	100,00%
TOTAL		48,3%	51,7%	100,00%

Les deux tris croisés qui suivent affinent la situation actuelle des anciens préapprentis en combinant l'année du préapprentissage et le secteur dans lequel se sont effectués les stages en entreprise.

Année scolaire préapprentissage/Situation actuelle	Apprenti CAP/BEP	Apprenti BP, BAC PRO, BM, BTN, BAC	Non scolarisé	Chômeur	Autre	TOTAL
2007/2008	5,6%	16,7%	22,2%	22,2%	33,3%	100,0%
2008/2009	55,6%	0,0%	5,6%	0,0%	38,9%	100,0%
2009/2010	36,4%	0,0%	13,6%	0,0%	50,0%	100,0%
TOTAL	32,8%	5,2%	13,8%	6,9%	41,4%	100,0%

La promotion la plus ancienne (2007/2008) apparaît comme celle qui est la plus éloignée de l'apprentissage et de manière générale du système éducatif, voire de l'emploi avec 22% de non scolarisés et autant de chômeurs.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, les secteurs du commerce et de la vente distribution et de la mécanique, semblent attirer plus de jeunes en apprentissage que les autres.

Secteur d'activité ancien pré apprenti/Signature contrat apprentissage	Oui	Non	TOTAL
Commerce - Vente - Distribution	12,5%	87,5%	100%
Tourisme- Restauration	57,1%	42,9%	100%
Coiffure - Esthétique	22,2%	77,8%	100%
BTP Bâtiment	50,0%	50,0%	100%
Agriculture	100,0%	0,0%	100%
Mécanique - Maintenance matériels agricoles et de travaux publics	64,3%	35,7%	100%
TOTAL	48,3%	51,7%	100%

Le tableau suivant croise la situation actuelle des anciens préapprentis et leur situation juste après le préapprentissage. On observe que ceux qui sont sortis du système scolaire après leur préapprentissage se déclarent tous non scolarisés au moment de l'enquête. Ils ont donc décroché après le préapprentissage qui s'est alors révélé pour eux peu efficace. De plus, l'emploi après le préapprentissage ne semble pas être un facteur déterminant pour l'insertion professionnelle puisque 66,7% de ceux qui ont travaillé après leur préapprentissage se déclarent actuellement inactifs non scolarisés.

Après apprentissage/Situation actuelle	Apprenti CAP/BEP	Apprenti BP, BAC PRO, BM, BTN, BAC	Non scolarisé	Chômeur	Autre	TOTAL
Tu es retourné au collège	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100%
tu es sorti du système scolaire	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	100%
tu as travaillé	33,3%	0,0%	66,7%	0,0%	0,0%	100%
autre	4,2%	0,0%	16,7%	4,2%	75,0%	100%
<i>Non réponse</i>	60,7%	10,7%	3,6%	10,7%	14,3%	100%
TOTAL	32,8%	5,2%	13,8%	6,9%	41,4%	100%

Niveau de qualification des anciens préapprentis de la promotion 2007-2008

La promotion 2007-2008 étant la plus ancienne, il est intéressant de s'interroger sur la situation de ces préapprentis, trois ans après leur passage en préapprentissage. Contrairement aux promotions qui ont suivi, cette période leur est suffisante pour obtenir au moins un CAP. Sur les 15 anciens préapprentis de la première promotion, 13 ont pu faire l'objet d'une enquête complémentaire renseignant notamment sur les diplômes obtenus et leur situation en fin d'année

scolaire 2011. Il convient de préciser que ces 13 anciens préapprentis sont tous issus du CFA de la Chambre de métiers. Seulement 4 d'entre eux ont obtenu leur CFG et un le Brevet des collèges. Toutefois, 8 ont obtenu leur CAP, 2 en 2009, 3 en 2010 et 3 en 2011.

Situation/Diplôme	Aucun	CAP	BEP	Brevet professionnel	Bac Pro	Autres	TOTAL
Demandeur d'emploi indemnisé ARE	0	0	0	0	0	0	0
Demandeur d'emploi bénéficiaire des minima sociaux	0	1	0	0	0	0	1
Demandeur d'emploi non indemnisé	1	1	0	0	0	0	2
Élève en lycée professionnel	0	1	0	0	0	0	1
Apprenti	1	1	0	0	0	0	2
Salarié en CDD	1	0	0	0	0	0	1
Salarié en CDI	0	0	0	0	0	0	0
travailleur à mon compte	0	0	0	0	0	0	0
Autre	2	4	0	0	0	0	6
TOTAL	5	8	0	0	0	0	13

Autre : Désire intégrer l'armée (1 réponse), inscrit en lycée professionnel (1 réponse), inscrit en baccalauréat professionnel au CFA (3 réponses), Retour possible au CFA l'année prochaine (1 réponse)

Certains des anciens préapprentis de la promotion 2007/2008 semblent motiver à réintégrer le CFA après, parfois, des périodes de complète inactivité afin notamment d'obtenir un baccalauréat professionnel.

3. RESSENTI ET OPINIONS DES ENSEIGNANTS SUR LE PREAPPRENTISSAGE

L'enseignant en accueillant le jeune collégien(ne), qui deviendra un(e) préapprenți(e), doit garder à l'esprit qu'il lutte contre l'exclusion du droit au savoir. Son objectif premier est de permettre au jeune de faire émerger et construire son projet professionnel. Et singulièrement de réduire le différentiel entre les acquis du jeune et les exigences attendues en formation par l'apprentissage, par la mise en place de méthodes de travail et d'analyse adéquates.

3.1 Caractéristiques des enseignants

Le dispositif du préapprentissage a lieu dans trois types d'établissement. Aussi, est-il opportun de connaître l'avis des enseignants du CFA, du collège et du LP Petit Manoir.

Profil des enseignants.

Au collège, comme au CFA les femmes sont généreusement représentées, à l'image de notre société.



L'étude des tranches d'âge nous fait prendre conscience de la problématique d'une population vieillissante au sein de l'enseignement. Cela pose les questions du renouvellement du personnel ainsi que de la formation permettant d'appréhender ce public particulier.

TRANCHE D'ÂGE	%
Entre 20 et 29 ans	4,3%
Entre 30 et 39 ans	26,1%
Entre 40 et 49 ans	34,8%
Entre 50 et 59 ans	26,1%
60 ans et plus	4,3%
Non réponse	4,3%
TOTAUX	100,0%

Le préapprentissage existe depuis 1986 à la Martinique, toutefois plus de la moitié des enseignants ont une expérience de moins de 5 années dans ce dispositif.

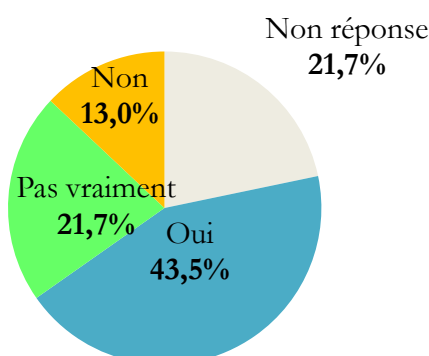
NOMBRE D'ANNEE PASSEE A ENSEIGNER AUX PREAPPRENTIS	%
Moins de 5 ans	56,5%
Entre 5 et 9 ans	17,4%
Entre 10 et 14 ans	17,4%
Entre 15 et 19 ans	8,7%
20 ans et plus	0,0%
TOTAUX	100,0%

PROVENANCE DES ENSEIGNANTS	%
CFA Chambre des Métiers (Rivière Salée)	27,0%
AMEP CFA BTP (Ducos)	21,6%
CFA Agricole (Le François)	5,4%
Collège Jacqueline Julius (Godissard)	27,0%
Collège de Rivière Salée	5,4%
Lycée Professionnel Petit-Manoir (Lamentin)	5,4%
CFA	2,7%
<i>Non réponse</i>	5,4%
TOTAUX	100,0%

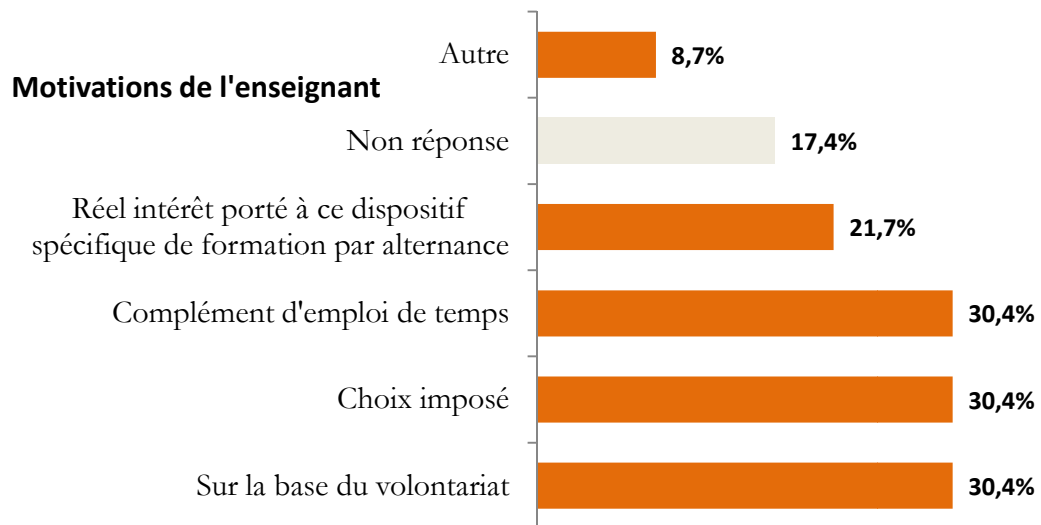
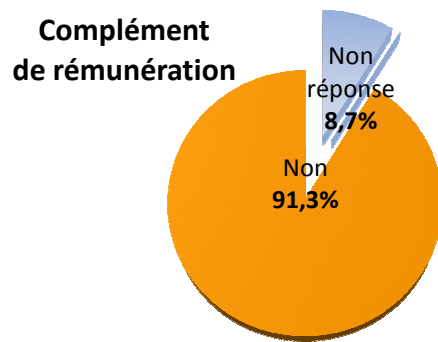
Composition de l'équipe éducative

Malgré l'expérience d'un grand nombre d'entre eux, il est intéressant de constater qu'environ 35% des interrogés n'ont pas fait le choix réfléchi de l'enseignement pour ce public particulier. En effet, seuls 43,5% des enseignants sont volontaires pour composer l'équipe éducative du dispositif DIMA.

Participation volontaire à l'équipe éducative



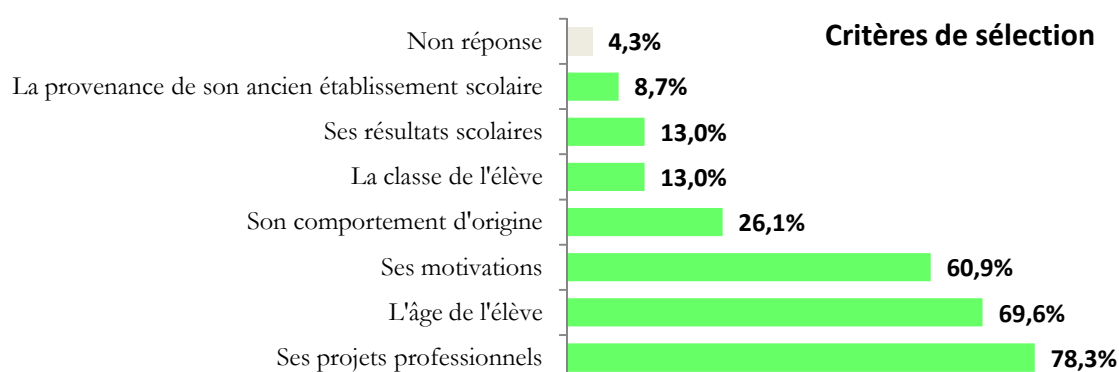
À la question relative au complément de rémunération perçue par les enseignants, ils sont quasi unanimes pour décliner et estimer qu'ils ont le même traitement qu'ils enseignent aux préapprentis ou aux apprentis.



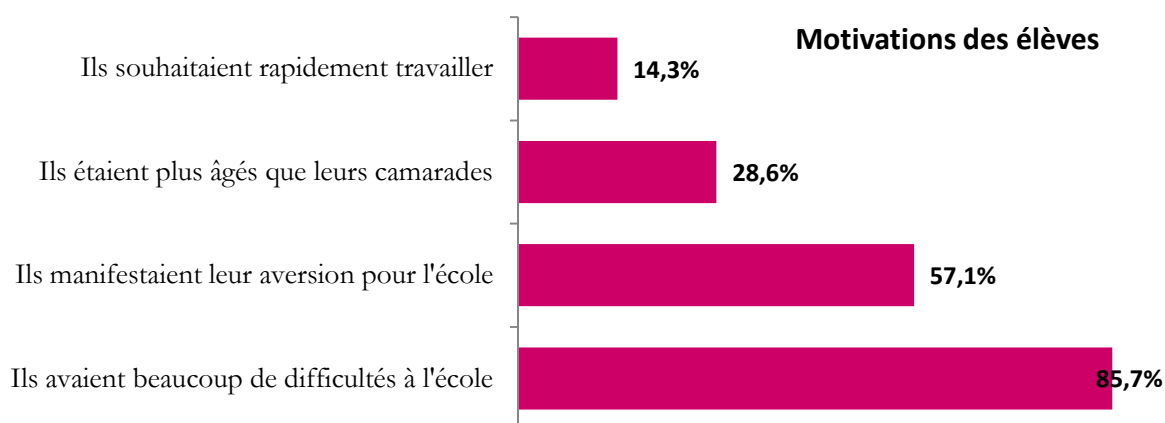
3.2 Accueil de l'élève

Les critères de sélection de l'élève

Les critères de sélection varient selon les centres, les collèges et les référents. Les jeunes arrivent souvent sans être prêts, en ayant une idée erronée du métier. Mais quelques critères sont appliqués. Le graphique ci-dessous nous renseigne sur quelques raisons évoquées.



Au collège les enseignants (53,8% concernés par les demandes d'orientation vers le préapprentissage), estiment que les élèves qui souhaitent adhérer au DIMA ont avant tout des difficultés et surtout admettent l'inadéquation du système scolaire pour certains profils.



Les enseignants du CFA interrogés « sur le devenir des jeunes quand ils ne trouvent pas de lieux de stages ? » répondent : les jeunes qui n'ont pas trouvé de lieux de stages, même avec l'aide des CFA, retournent au collège. En effet, le jeune ayant le double statut de collégien et de préappreni, les

enseignants ne font que rappeler ce que prévoient les textes. Il faut néanmoins rappeler que ces retours au collège sont très rares, car les jeunes trouvent dans leur écrasante majorité un ou plusieurs stages.

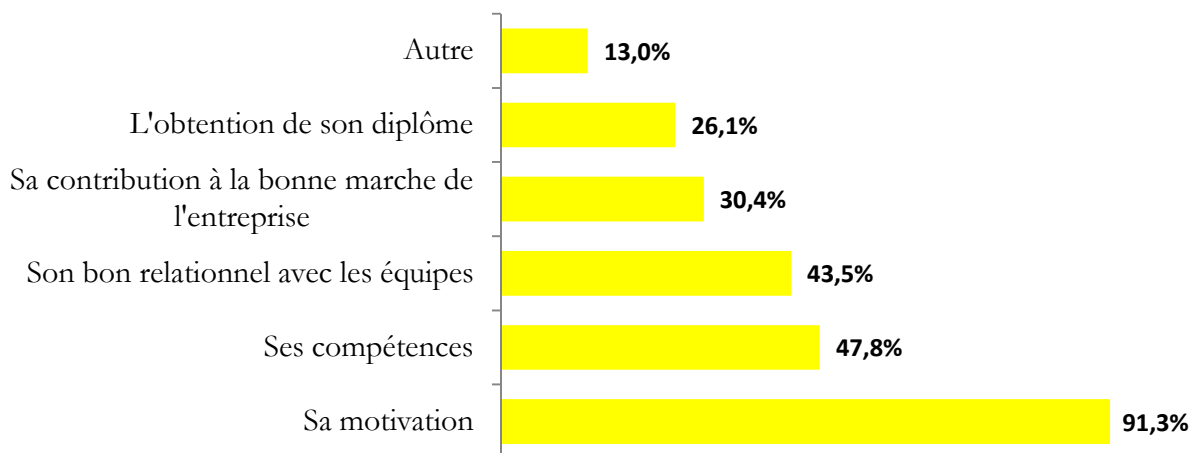
DEVENIR DU JEUNE SANS STAGE	
Non réponse	26 ,1%
Ils retournent au collège	47,8%
Ils demandent leur orientation en lycée professionnel	13%
Ils changent de cursus	21,7%
Autre	8,7%

Le jeune préapprenti signe en fin d'année son contrat d'apprentissage. Une certitude, l'entreprise d'accueil apprécie d'avoir à l'essai durant un an en alternance, un jeune qu'elle formera à un métier.

QUEL EMPLOYEUR APRES LE PREAPPRENTISSAGE ?	
L'employeur chez qui il a exécuté son préapprentissage	82,6%
Un employeur sollicité par le CFA	8,7%
Un employeur qu'il aurait lui-même trouvé.	52,2%

Du point de vue de l'enseignant les critères de choix de l'employeur sont axés sur la motivation avant tout. Cela pourrait confirmer les raisons de signature du contrat d'apprentissage. Cependant dans la rubrique « autres », des réponses isolées nous renseignent sur d'autres aspects non suggérés par le questionnaire.

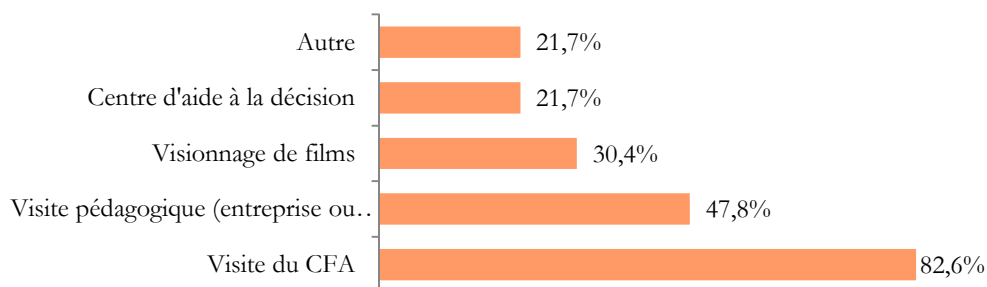
Raisons du choix du chef d'entreprise



Autres : Main d'œuvre gratuite (4,3%), Recrutement possible pour grossir la masse salariale (4,3%), relations familiales (4,3%).

Outils et méthodes d'insertion dans la découverte de l'alternance

Organisation de la découverte des métiers



Le CFA ou le LP qui accueille doit respecter les exigences du programme classique scolaire (voir annexe A7 « Programme des élèves du DIMA »). Mais, il doit en plus organiser la découverte des métiers. Il met alors en œuvre divers outils à l'instar des initiations aux métiers dans les ateliers ou des journées portes ouvertes. Les initiatives courantes sont les visites du CFA (82,6%), les visites pédagogiques notamment en entreprise (47,8%) et le visionnage de films (30,4%).

Si le jeune peut essayer plusieurs métiers, l'enseignant doit être vigilant sur les changements erratiques (caprices). L'objectif est qu'en fin d'année, le préapprenant obtienne certes son CFG

mais surtout qu'il signe un contrat d'apprentissage ou qu'il s'inscrive au LP. Le choix du métier n'est pas lié au CFA, le contrat d'apprentissage oui.

Matières de base enseignées au CFA et au LP

- Mathématiques / Sciences
- Français
- Histoire-Géographie
- Anglais
- Sport
- Informatique
- Technologie

Matières spécifiques communes à certains CFA et LP

- Technique d'expression et de communication
- Développement personnel
- Projet professionnel
- Prévention Santé Environnement
- Arts appliquées
- Récupération des vécus

Matières spécifiques enseignées dans un seul établissement

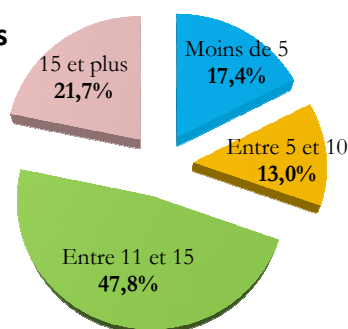
- Éducation à l'hygiène et à la santé
- Éducation esthétique
- Éducation civique économique et sociale

3.3 Gestion du préappren

Pédagogie engagée

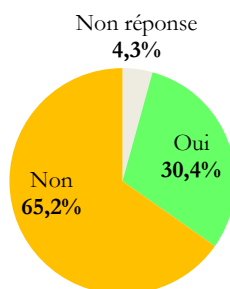
Un programme dynamique est mis en place pour donner envie au préapprenant d'être assidu, d'adhérer à sa formation. Plus de pratique et peu de théorie. Mais ce que l'enseignant retient avant tout est le nombre de préapprenants avec qui il va travailler. Une grande proportion gère une classe de plus de 11 jeunes.

**Nombre de préapprenants
par groupe**



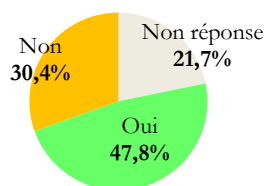
Hormis les cours classiques obligatoires et les ateliers, seuls 30,4% des enseignants travaillent à un projet d'établissement autour de ce public spécifique.

Projet d'établissement



47,8% des enseignants du CFA ou lycées professionnels ont répondu « oui » à la question « Existe-t-il des méthodes pédagogiques adaptées à ce jeune public pour établir la transition : collège - CFA ou collège – LP » ?

Méthode pédagogique adaptée

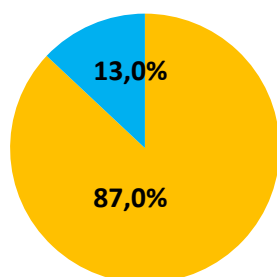


En matière de méthodes pédagogiques, les enseignants appliquent plusieurs « recettes » pour la réussite du préapprentissage. Il s'agit pour eux de permettre au jeune de faire émerger et construire son projet professionnel en utilisant entre autres la méthode inductive, la pédagogie différenciée, des méthodes ludiques, l'immersion en ateliers ou encore la remise à niveau progressive.

Ressenti du jeune du point de vue de l'enseignant

Les enseignants considèrent que le jeune collégien arrivé au CFA ne change pas d'attitude, et demeure dans la « la peau du collégien ».

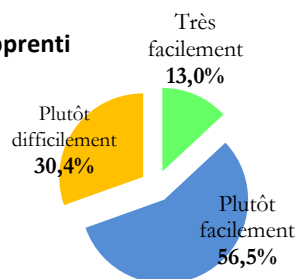
- Il est encore dans la " peau " du collégien
- il est un pré apprenti/ apprenti



Attitude du jeune dans l'établissement

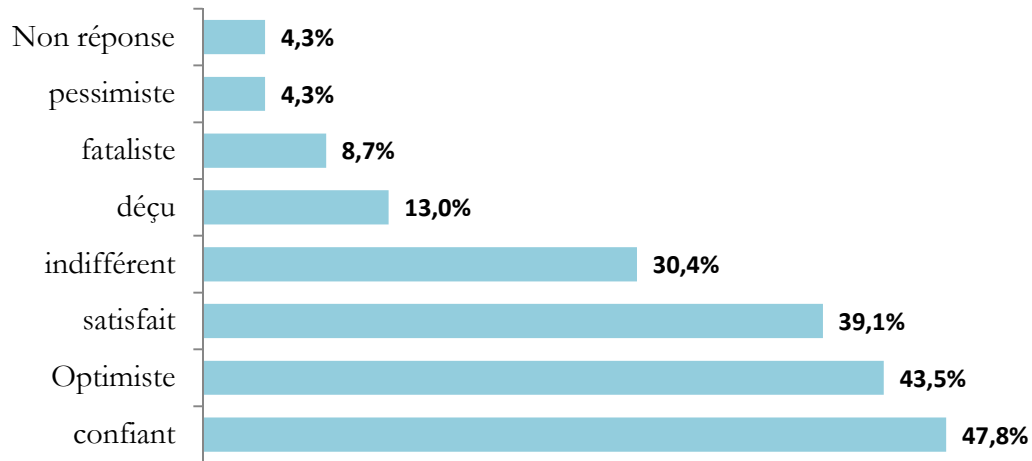
Le jeune s'adapte à son statut de préapprenti. C'est pour lui un système de formation nouveau : alternance entre l'entreprise et l'école.

Adaptation au statut de préapprenti



Les sentiments exprimés par rapport au DIMA sont multiples mais le plus souvent ils sont positifs.

Sentiments exprimés par les jeunes apprentis

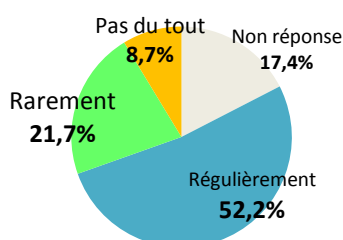


3.4 Communication

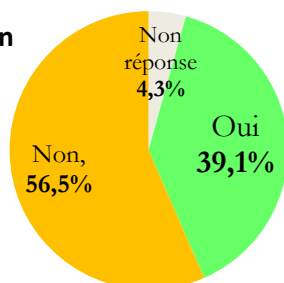
Relation CFA-Collège

Des campagnes d'informations sont organisées au collège par le CFA pour présenter les atouts de la formation en alternance et la valorisation de la préparation d'un métier. Ces campagnes s'adressent aux collégiens susceptibles d'intégrer un DIMA, et notamment aux collégiens de SEGPA et des classes de découverte.

Organisation de campagne d'information dans le collège

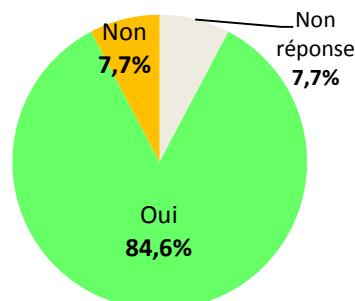


Existence d'un référent du collège



L'enquête nous renseigne qu'en dépit des campagnes régulières d'information, le contact du jeune avec le collège n'est guère maintenu.

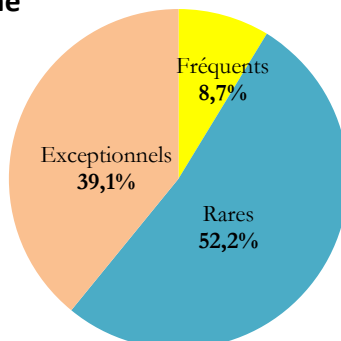
Souhait d'un référent collège



Si non, pensez-vous que cela serait souhaitable ? (Cette question ne concerne que 56,5% des enseignants CFA ou du lycée professionnel en apprentissage « Le jeune garde-t-il un contact avec un " référent " du collège »)

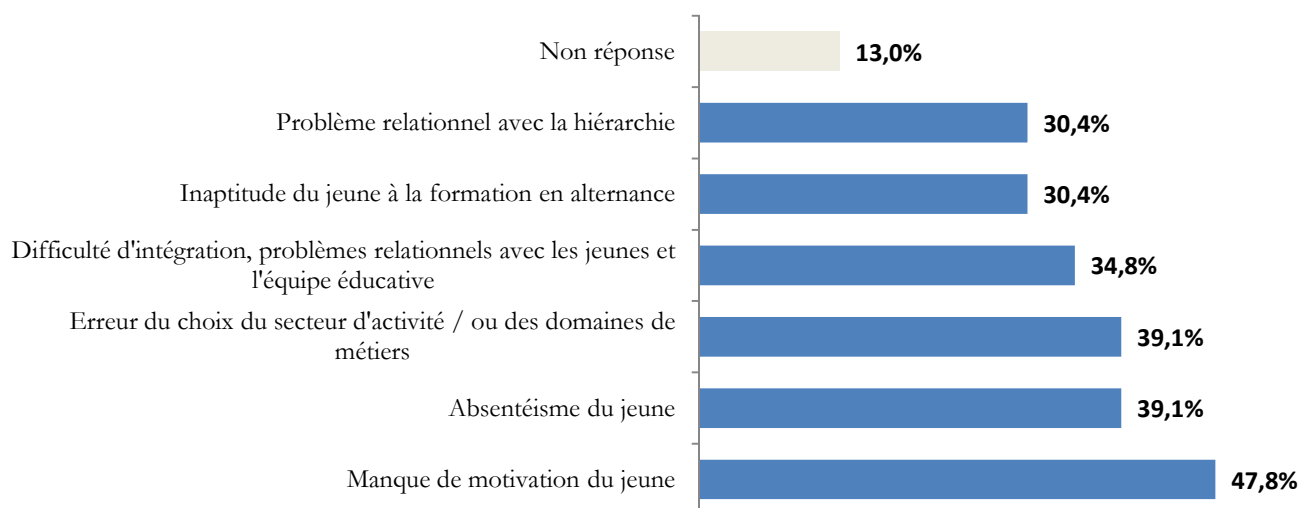
Lorsque le jeune préappreni ne s'adapte pas à la formation en alternance, et qu'il décide de poursuivre sa scolarité classique, il a le choix du retour au collège. Le taux d'échec peut être attribué au mauvais positionnement du jeune. Mais pour 91,3% des enseignants, le retour au collège est rare ou exceptionnel.

Retour du jeune au collège



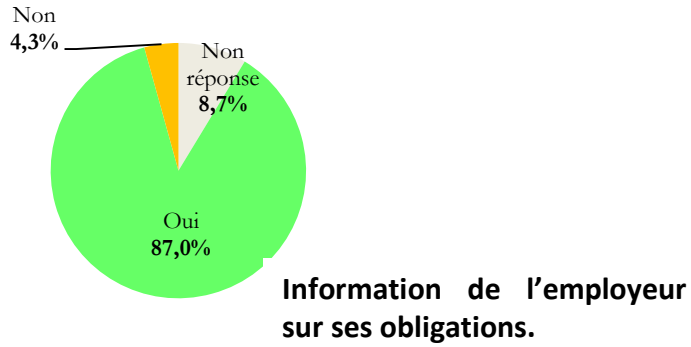
Mais nombre de raisons expliquent ce retour :

Les raisons du retour au collège



Relation CFA-Entreprise

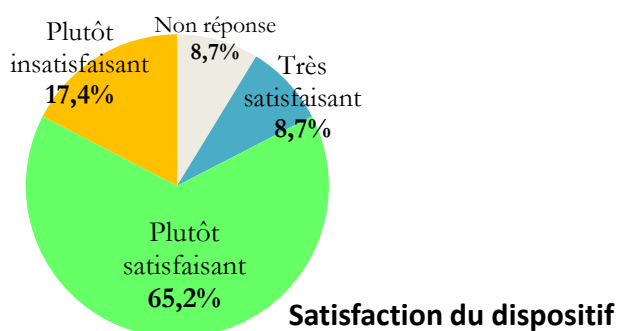
Il existe toujours au CFA un référent entreprise qui visite le jeune en entreprise. Ces visites sont essentielles pour 87% des enseignants afin de renseigner le chef d'entreprise sur l'adéquation du métier et le profil du jeune, et rappeler les obligations réciproques de chacun.



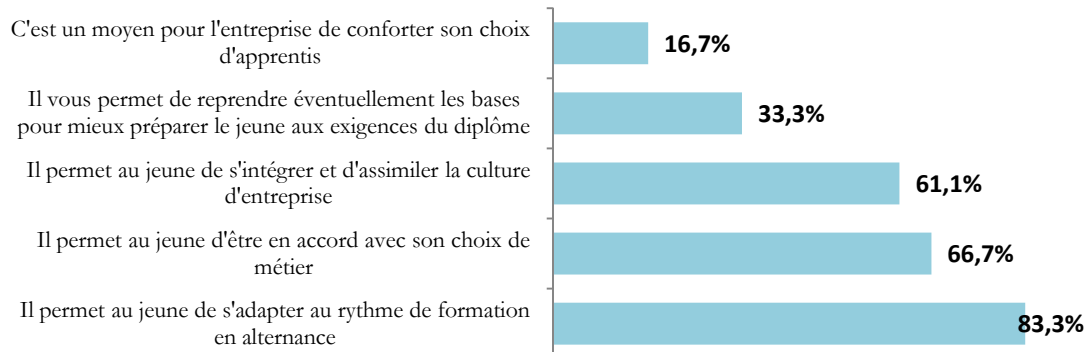
3.5 Ressenti

Satisfaction

Le préapprentissage garde auprès des enseignants un certain succès, ils sont 73,9% à être satisfaits ou très satisfaits de ce dispositif :

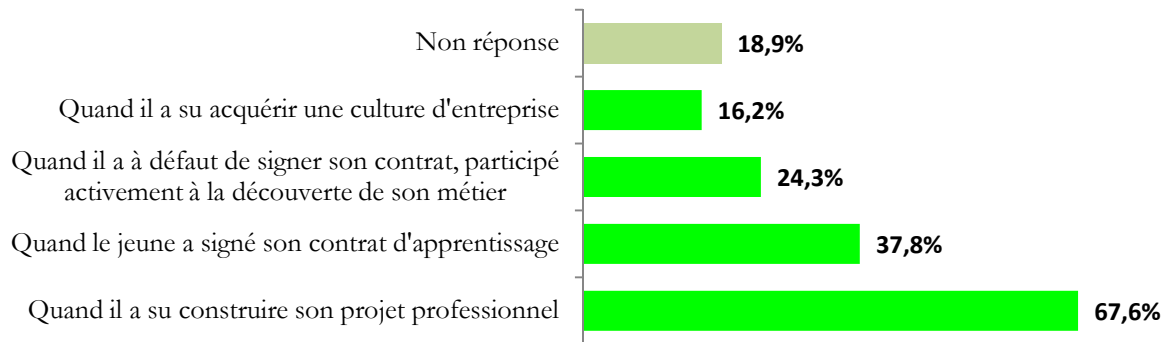


Les raisons de satisfaction de l'enseignant du CFA



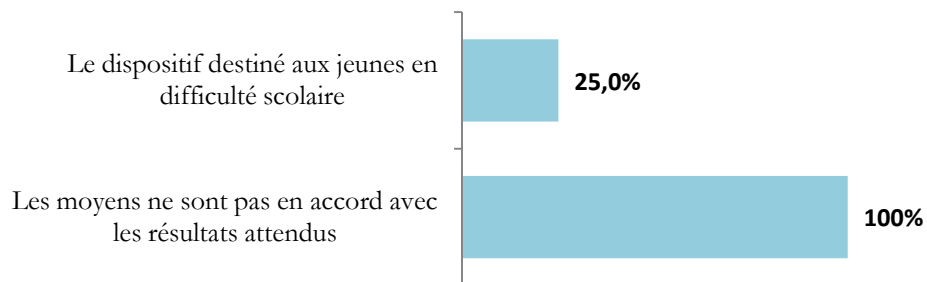
Les enseignants du collège, considèrent ce dispositif comme une réussite principalement pour les raisons suivantes :

Réussite du dispositif du préapprentissage selon les enseignants du collège



17,4% d'enseignants CFA ou lycée professionnel en préapprentissage sont plutôt insatisfaits et évoquent les motifs suivants de leur insatisfaction :

Les raisons d'insatisfaction



4. RESSENTI ET OPINIONS DES PARENTS

Pour compléter les informations obtenues des élèves et des enseignants, il est apparu pertinent de questionner les parents. Ces derniers ont accès à certaines informations sensibles difficilement connues des enseignants – un parent connaît l'histoire et les goûts de son enfant, mais aussi d'autres informations non transmises aux élèves – il n'est pas rare qu'un parent ne dise pas tout à son enfant, surtout lorsque ces informations sont susceptibles de le décourager ou de le dévaloriser.

Nous avons donc interrogé 54 parents de préapprennis actuellement en préapprentissage, à partir des listings transmis par les établissements. Sur ces listes, ne figure que le nom du parent à contacter principalement pour toute correspondance au sujet de l'élève. Les parents interrogés ont un enfant inscrit en DIMA pour l'année scolaire 2010-2011 dans l'un des trois CFA (57% CFA Métiers, 23% CFA Agricole et 18% CFA BTP).

Pour la présentation des résultats, nous avons retenu cinq thèmes principaux, l'intégralité des résultats étant reportée en annexe. Il s'agit de :

4.1 Portrait de parent

Sexe

Parents	%
Masculin	14,8%
Féminin	85,2%
TOTAUX	100,0%

Les parents des préapprennis interrogés sont généralement des femmes quadragénaires.

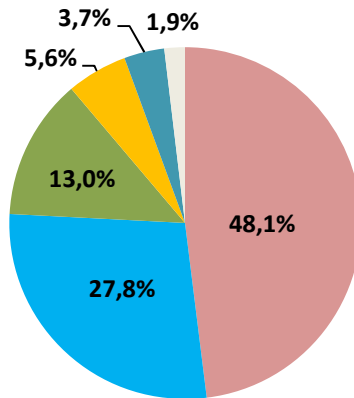
Sur les listes fournies, une majorité de parent à contacter était des femmes, ce qui s'explique par la plus grande implication des mères dans l'éducation parentale, et par la forte proportion de mères célibataires.

Tranche d'âge

Parents	%
30 - 39 ans	33,3%
40 - 49 ans	55,6%
50 - 59 ans	11,1%
TOTAUX	100,0%

Situation matrimoniale

■ Célibataire ■ Marié ■ En couple ■ Divorcé ■ Veuf ■ Non réponse



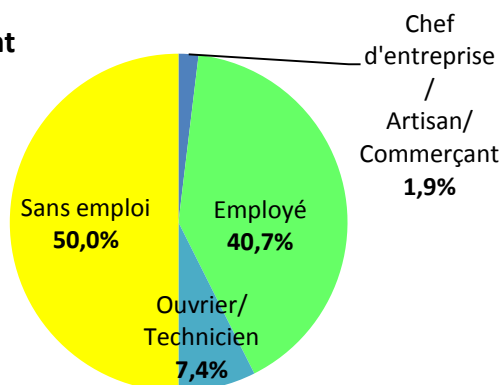
Nombre d'enfants

Parents ayant :	%
1 enfant	24,1%
2 enfants	35,2%
3 enfants	18,5%
4 enfants	13,0%
5 enfants	7,4%
6 enfants	1,9%
TOTAUX	100,0%

Avec 48% de parents célibataires, la structure monoparentale est la plus répandue. 75% des parents interrogés ont au moins 2 enfants à charge, et 22% ont 4, 5 voire 6 enfants.

Catégorie socioprofessionnelle

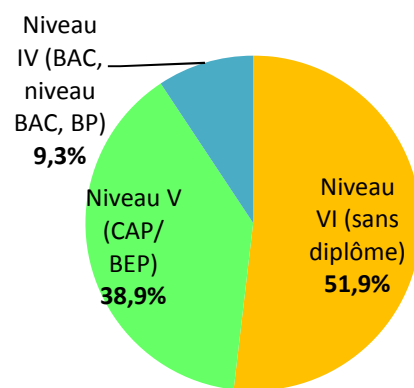
CSP du parent



Niveau de formation

Les parents des préapprennis interrogés sont sans emploi (50%) ou employé (41%). Ils ont un niveau de formation très faible, 52% n'ayant aucun diplôme.

Ces chiffres pourraient être relativisés par le fait que généralement dans un couple, la personne qui figure sur les listings est généralement la plus disponible.



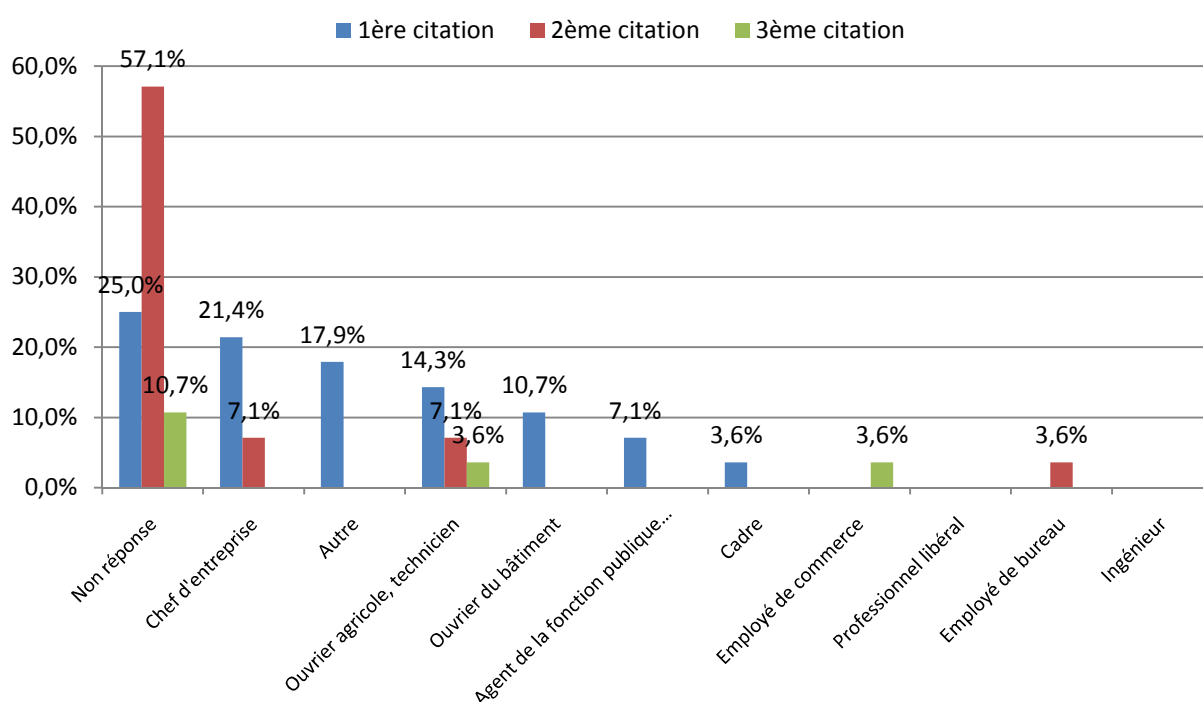
Formation du parent

Établissement d'inscription en fonction de la Catégorie Socioprofessionnelle du parent

Votre catégorie socioprofessionnelle/dispositif préapprentissage	CFA agricole	CFA Chambre de métiers	CFA BTP	Non réponse	TOTAL
Chef d'entreprise/Artisan/Commerçant	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	100%
Employé	13,6%	77,3%	4,5%	4,5%	100%
Ouvrier/Technicien	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Sans emploi	18,5%	51,9%	25,9%	3,7%	100%
TOTAL	22,2%	57,4%	16,7%	3,7%	100%

Le nombre de parents ayant un enfant scolarisé au CFA de la Chambre de métiers est plus élevé (57,4%). Toutefois, les parents « employés » y sont surreprésentés (77,3%), tandis que les parents « sans emploi » y sont proportionnellement moins représentés (51,9%). En revanche, les parents « sans emploi » sont surreprésentés au CFA BTP (25,9% alors que les parents interrogés ne représentent que 16,7% de l'ensemble).

Métiers dans lesquels le parent verrait son enfant



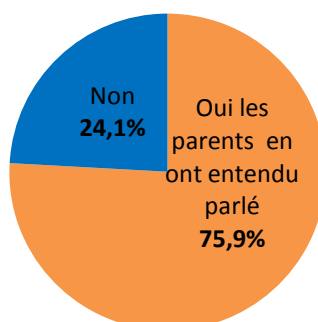
Autre : Coiffure, puéricultrice, employée de la petite enfance, employée de pâtisserie, marin.

Un quart des parents ne voient pas quel métier pourrait faire leur progéniture, et 57% n'ont qu'une seule idée qui leur vient à l'esprit. Les métiers qui reviennent le plus souvent sont : chef d'entreprise, ouvrier agricole, technicien ou ouvrier du bâtiment. En plaçant « chef d'entreprise » en tête avec 21,4%, les parents signifient peut-être qu'ils voient davantage leur enfant s'épanouir dans un contexte d'autonomie.

4.2 Connaissance et image du préapprentissage

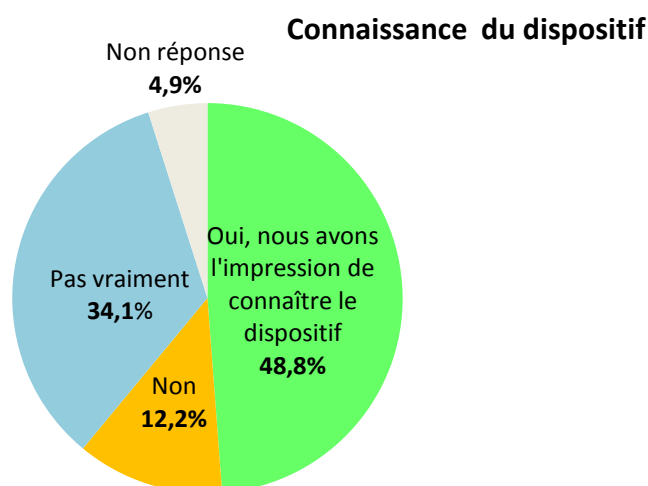
Information générale et même superficielle sur le préapprentissage

Information sur le préapprentissage

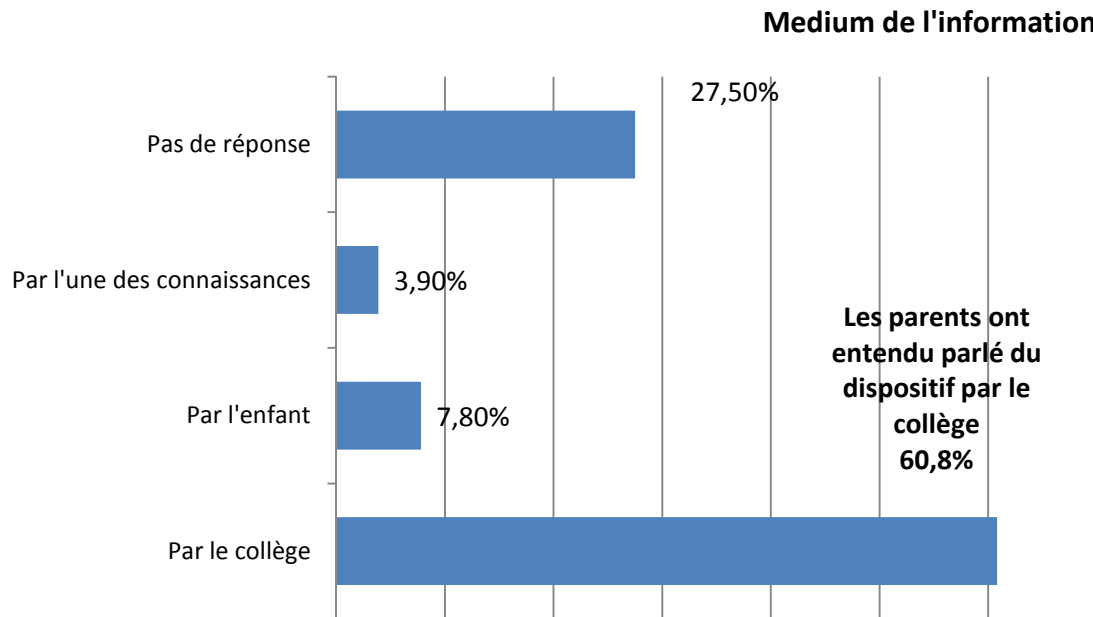


Niveau de connaissance du dispositif de préapprentissage

(Cette question ne concerne que les 75,9% des parents ayant déjà entendu parler du dispositif de préapprentissage)

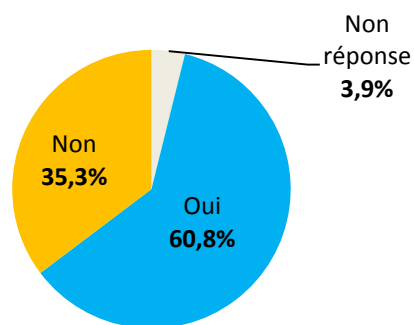


75,9% des parents ayant un enfant en préapprentissage ont au moins entendu parler du préapprentissage, ce qui signifie qu'un quart n'a pas encore assimilé le concept. Une proportion significative (46,3%) confesse ne pas vraiment le connaître (voire ne pas le connaître du tout), d'où l'utilité d'un travail d'explication en direction des parents.

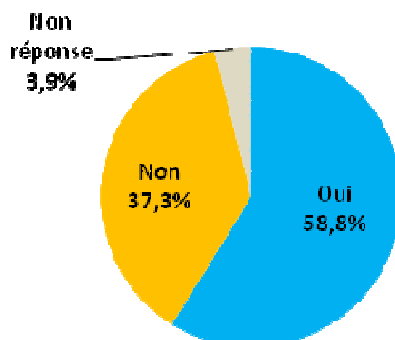


Les parents sont informés principalement par le collège, en particulier selon toute vraisemblance lorsque leur enfant est concerné par une orientation en préapprentissage.

Rencontre avec un responsable du dispositif au CFA ou au LP

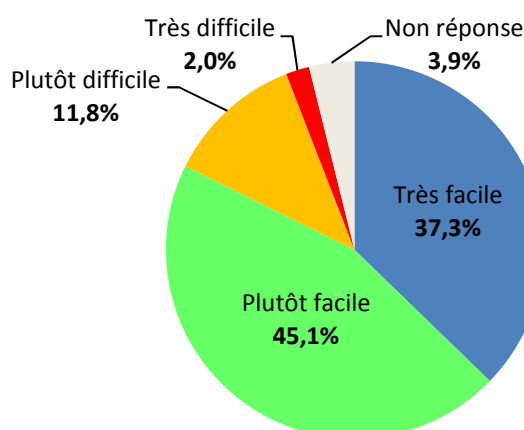


Rencontre avec un référent du dispositif au collège



Respectivement 61% et 59% des parents affirment avoir rencontré le responsable du dispositif au CFA et le référent DIMA du collège.

Accès à l'information sur le dispositif



Accès à l'information

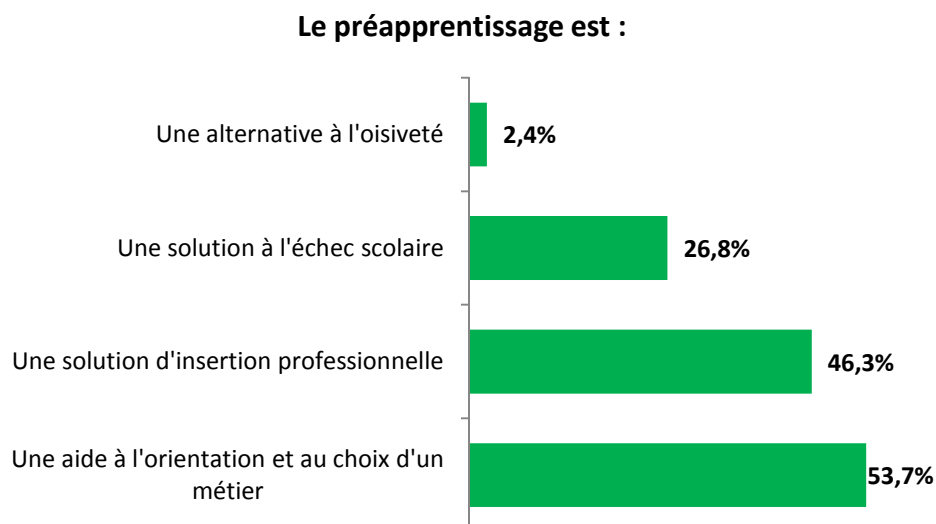
Causes des difficultés rencontrées	%
Difficile d'avoir des informations au niveau du collège	62,5%
Les explications ne sont pas claires	12,5%
Les informations ne correspondent pas à la réalité	12,5%
Stage à trouver et après déplacement pour y aller	12,5%
Total	100%

NB : Ces réponses ne concernent que les 13,8% des parents dont l'enfant est inscrit dans un dispositif de préapprentissage et jugeant l'accès à l'information difficile

Les informations relatives au dispositif de préapprentissage sont généralement accessibles (82% des parents jugent qu'il en est ainsi). Les rares parents qui ne sont pas de cet avis mettent en cause le collège.

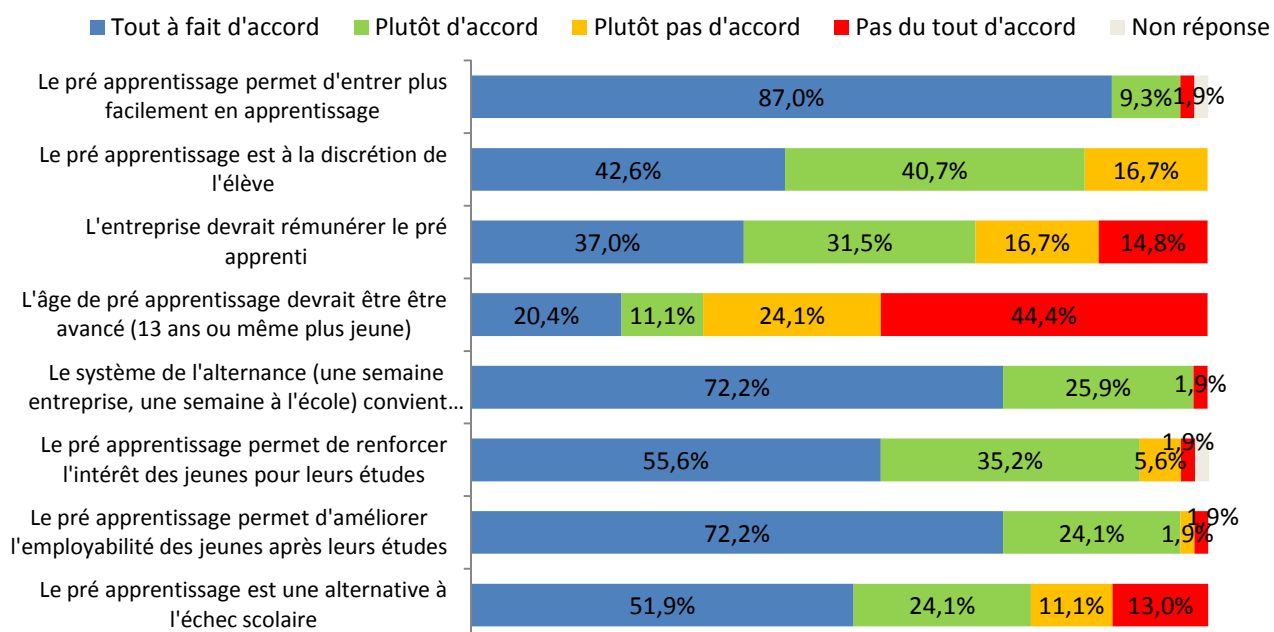
4.3 Opinions des parents sur le préapprentissage et genèse de leur choix

Vision des parents sur le dispositif



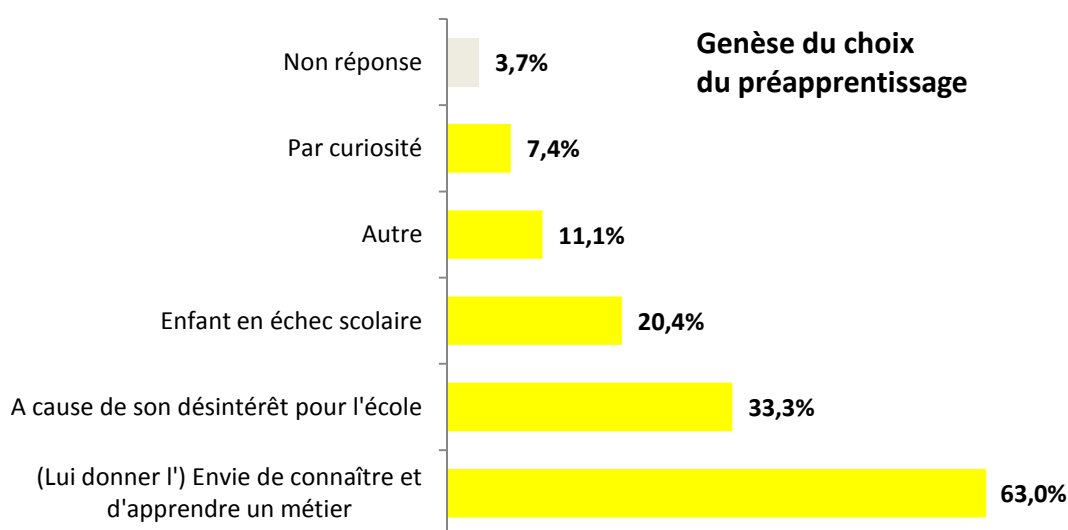
Pour la majorité des parents, le dispositif de préapprentissage est d'abord une aide à l'orientation et au choix d'un métier (54%), et ensuite une solution d'insertion professionnelle (46%). Ils voient aussi dans le dispositif une issue à l'échec scolaire (27%). Cette hiérarchie nous incite à penser que les parents ont une meilleure maîtrise de la philosophie du DIMA que ne le pensent certains professionnels rencontrés en entretien.

Autres opinions des parents sur le dispositif



Les parents pensent que le préapprentissage permet de rentrer plus facilement en apprentissage (87% de tout à fait d'accord) et d'améliorer l'employabilité des jeunes (72%). Ils apprécient le système de l'alternance (72%), et pensent que le dispositif est de nature à donner le goût des études à leurs enfants (56%). Ils sont également nombreux (52%) à voir dans le préapprentissage une alternative à l'échec scolaire.

Seulement 37% parents seraient tout à fait d'accord pour que les préapprennis soient rémunérés ; ce pourcentage passe à 44% chez les parents sans emploi.

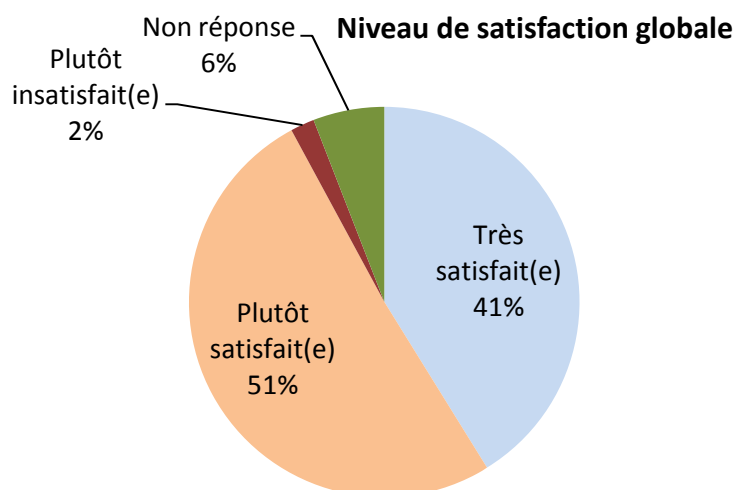


Autres : L'enfant voulait travailler (5,6%), Des membres de la famille y sont passés (1,9%). L'enfant a envie d'apprendre le métier d'agriculteur (1,9%), le système classique est mal adapté à un enfant dyslexique (1,9%)

Le choix du préapprentissage semble dicté par la volonté des parents de donner envie à leurs enfants de découvrir et d'apprendre un métier (63%). Les préoccupations liées au manque d'intérêt pour l'école et aux échecs scolaires sont significatives, puisque si on les cumule, elles atteignent 58%. On peut penser que ces deux derniers déterminants sont à l'origine du désir des parents de changer de méthode, en passant par une éducation plus pratique et moins théorique. En cela, le DIMA semble répondre à l'attente principale des parents qui est d'offrir des perspectives nouvelles à des enfants jusque là mis en marge du système scolaire traditionnel.

4.4 Satisfaction des parents

Niveau de satisfaction globale

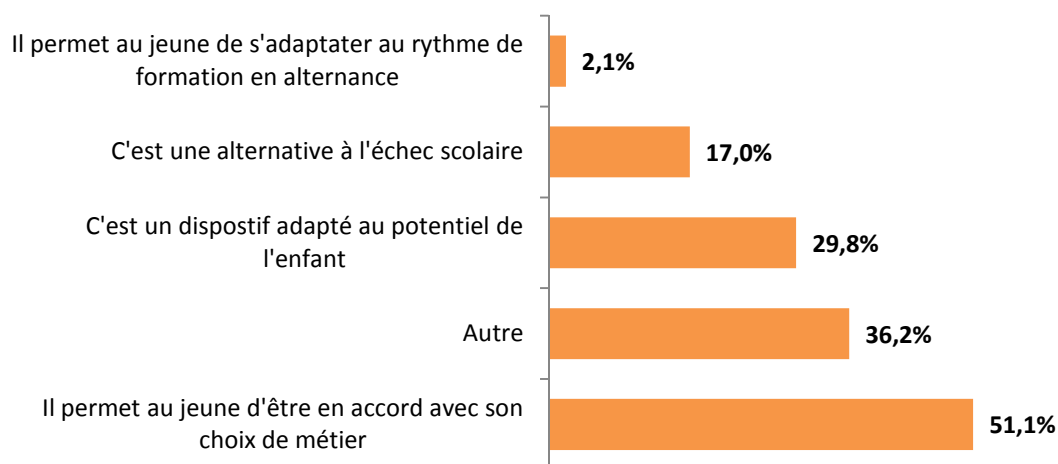


Satisfaction préapprentissage/Établissement	Très satisfait(e)	Plutôt satisfait(e)	Plutôt insatisfait(e)	Non réponse	TOTAL
CFA agricole	41,7%	50,0%	0,0%	8,3%	100%
CFA Chambre des métiers	44,8%	51,7%	0,0%	3,4%	100%
CFA BTP	33,3%	55,6%	11,1%	0,0%	100%
TOTAL	41,2%	51,0%	2,0%	5,9%	100%

Le taux de satisfaction est de 92%, avec 41% de très satisfaits, contre 0% de très insatisfaits. Le dispositif DIMA fait la quasi unanimité auprès des parents.

En observant le lieu de scolarité des enfants, les taux de satisfaction restent très élevés, avec la palme pour le CFA de la Chambre de métiers avec un taux à 96,5%.

Raisons de la satisfaction

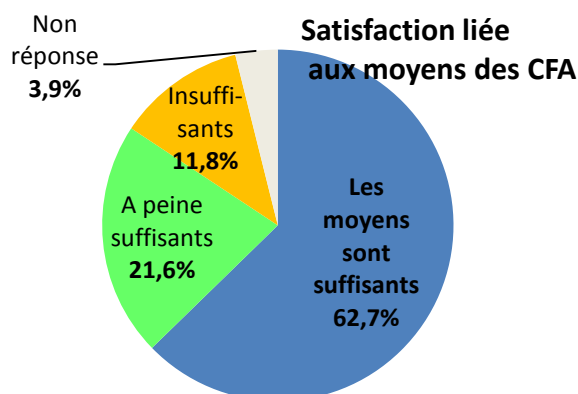


Autres :

	%
Cela plaît à l'enfant	12,8%
Cela responsabilise le jeune/ C'est un lancement dans la vie active	6,4%
Alternative à l'oisiveté	4,3%
Les jeunes y sont bien encadrés	4,3%
Alternative au désintérêt pour l'école	2,1%
Permet à l'enfant de trouver sa voie	2,1%
Grâce à l'alternance, le jeune va plus vite vers un métier	2,1%
C'est bon pour sa future vie professionnelle	2,1%

Les parents sont satisfaits principalement parce que le dispositif est plus adapté au potentiel de leurs enfants (30%), et surtout leur permet d'être en accord avec leur choix de métier (51%).

Satisfaction quant au moyen mis en œuvre par les CFA

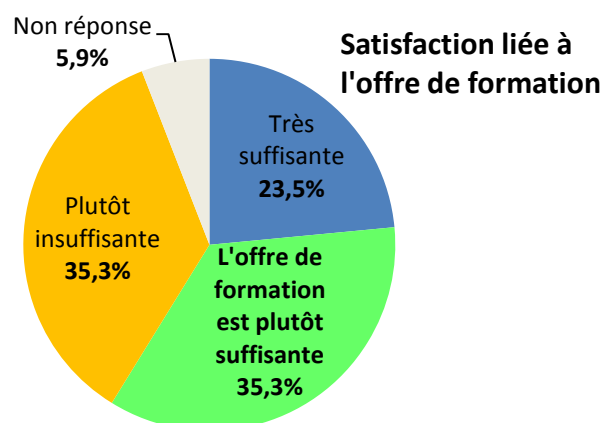


Causes de l'insatisfaction quant aux moyens	%
Choix des métiers insuffisants	42,9%
Mauvaise répartition géographique des centres	28,6%
Aide insuffisante pour trouver une entreprise	28,6%
Autre	28,6%
Nombre insuffisant de centres	14,3%
Total	100%

NB : Ces réponses ne concernent que les 11,8% des parents dont l'enfant est inscrit dans un dispositif de préapprentissage jugeant les moyens mis en œuvre insuffisants

Les moyens des CFA sont jugés globalement suffisants. 12% les jugent insuffisants, car ils déplorent un choix de métiers insuffisants durant l'année, une mauvaise répartition géographique des centres sur la Martinique, et un manque de soutien dans la recherche de stage.

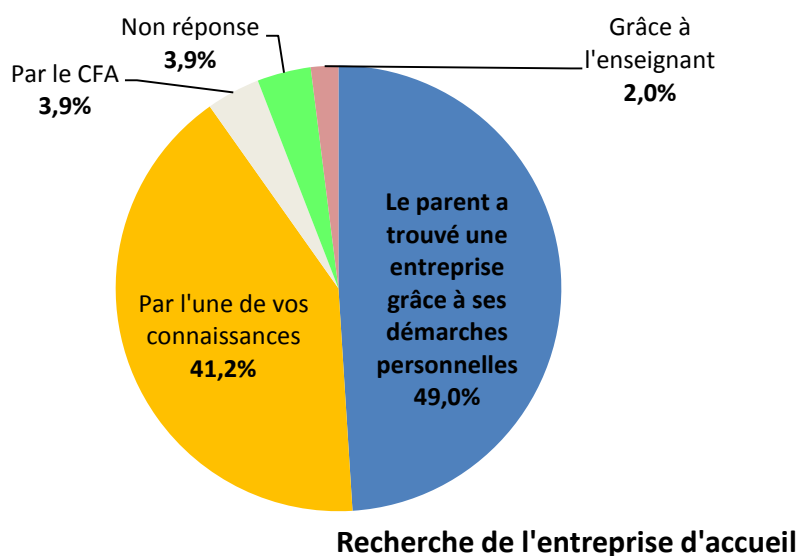
Satisfaction quant à l'offre de formation en préapprentissage par les CFA



La satisfaction quant à l'offre de formation est de moindre ampleur. 35% des parents la jugent même insuffisante. Cela s'explique en partie par l'ouverture a priori du DIMA à tous les métiers qui ne résiste pas toujours à la spécialisation des CFA. Par exemple, les ateliers au cours desquels est conduit la pratique de la découverte professionnelle sont effectués au sein des CFA qui eux sont principalement équipés en matériel ou machines liés à leur spécialité.

4.5 Relation entre parents et entreprises

Recherche des entreprises d'accueil

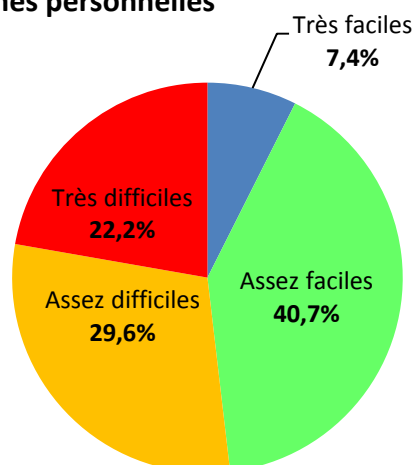


Dispositif préapprentissage/ Choix entreprise	Par le CFA	Par l'une de vos connaissances	Grâce à l'enseignant	Démarches personnelles	Non réponse	TOTAL
CFA agricole	16,7%	41,7%	8,3%	25,0%	8,3%	100%
CFA Chambre de métiers	0,0%	37,9%	0,0%	62,1%	0,0%	100%
CFA BTP	0,0%	55,6%	0,0%	44,4%	0,0%	100%
TOTAL	3,9%	41,2%	2,0%	49,0%	3,9%	100%

Les parents trouvent les lieux de stage d'abord par leurs propres moyens (49%) et par leur réseau de connaissance (41%). Aux dires des parents du CFA BTP et de la Chambre de métiers, les CFA ne sont pas intervenus. Seuls les parents du CFA agricole déclarent avoir recours à l'aide du CFA (17%) ou d'un enseignant pour trouver un stage (8%). La culture d'établissement et probablement la taille interviennent pour expliquer cette différence.

Difficultés des démarches personnelles et causes de celles-ci

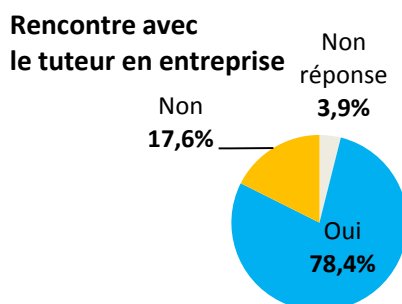
Démarches personnelles



Causes des difficultés rencontrées	%
Les entreprises ne voulaient pas de jeunes	35,71%
Les entreprises ne voulaient pas d'apprentis à cause de mauvaises expériences passées	14,29%
Difficile de trouver en podologie	7,14%
Il n'y a pas beaucoup d'entreprise au diamant	7,14%
Les entreprises ne voulaient pas s'engager vis-à-vis des jeunes	7,14%
Les patrons avaient déjà des apprentis	7,14%
Les patrons ne donnaient pas beaucoup de travail	7,14%
Les patrons ne voulaient pas d'apprentis, ce fut très dur	7,14%
Non réponse	14,29%
TOTAUX	100,0%

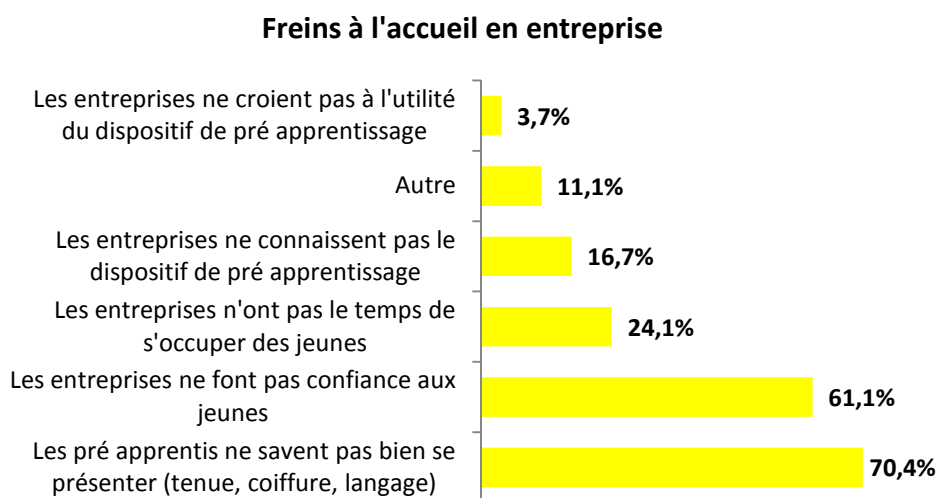
52% des parents qui ont recherché un stage par leurs propres démarches ont trouvé cela difficile (22% même très difficile). Ceux-là se sont heurtés au refus des entreprises d'accueillir des jeunes, notamment à cause de mauvaises expériences précédentes.

Rencontre avec le tuteur en entreprise



La rencontre avec le tuteur en entreprise semble être une pratique courante, puisque 78% des parents interrogés déclarent l'avoir rencontré au moins une fois. La question posée ne permet pas d'être renseignée sur la régularité de la pratique.

Principaux freins à l'accueil des préapprentis en entreprise



Pour les parents, et en cela, ils rejoignent un des griefs des entreprises, les préapprentis ne sachant pas se présenter hypothèquent leur chance d'être accueillis dans l'entreprise (70%). Mais à cette cause inhérente à leur progéniture est associée une deuxième qui a trait au manque de confiance en général que les entreprises accordent aux jeunes (61%). Le premier frein peut être alimenté par le second, et inversement.

Le troisième frein mis en avant par les parents est le manque de temps qu'auraient les entreprises pour s'occuper des jeunes (24%). D'après les entretiens, le manque de temps des entreprises est une réalité dont les différentes parties ont conscience. Toutefois, pour conserver de bons rapports avec la famille ou des voisins, certains chefs d'entreprise acceptent d'accueillir des préapprentis, sans chercher à mettre en place les conditions idoines.

5. SYNTHÈSES DES ENQUÊTES

La réalisation des enquêtes auprès de plusieurs publics a livré des résultats qui peuvent être confrontés. Il apparaît que la perception des différents acteurs sur le DIMA est relativement homogène. Il n'existe pas de fossé entre les opinions, et les quelques différences s'expliquent bien souvent par l'angle de vue à partir duquel telle situation est analysée.

5.1 Profil général des intervenants du dispositif

Les élèves en préapprentissage sont en majorité des garçons (70,2%) âgés de 16 ans (61%). Parmi les préapprennis, la communauté d'agglomération de l'espace sud (CAESM) est surreprésentée (62,4% d'entre eux), ce qui s'explique par la présence dans le sud des trois CFA accueillant des DIMA. Sans surprise la communauté des communes du nord (CCNM) est fort peu représentée (11,2%).

Les mères des jeunes préapprennis sont souvent au chômage ou employées. Les pères sont employés ou artisans/commerçants.

Un peu moins de la moitié des jeunes en préapprentissage, 44%, avait une moyenne générale comprise entre 7 et 9 l'année précédant le préapprentissage alors que 43% d'entre eux déclarent avoir eu une moyenne générale supérieure 10. Ces déclarations ne semblent pas refléter la réalité, eu égard aux entretiens réalisés. Consciemment ou pas, une partie des préapprennis semblent vouloir oublier les difficultés scolaires qui étaient les leurs.

L'étude fait ressortir une écrasante représentation des femmes dans l'enseignement tant au CFA que dans les collèges, mais aussi un reflet de notre société, le nombre relativement élevé de seniors. Si la grande expérience de ces personnes dans leur pratique du préapprentissage peut constituer un atout, cette situation pose au moins la question de l'avenir.

Les parents des préapprennis qui ont été interrogés à partir des listes fournies par les CFA sont généralement des femmes quadragénaires. La structure monoparentale est la plus répandue, et 75% des parents interrogés ont au moins deux enfants à charge. Les parents confirment les dires de leurs enfants sur leur situation professionnelle. Cette dernière est d'ailleurs en accord avec leur niveau de formation généralement très faible (52% des personnes interrogées n'ont aucun diplôme).

5.2 Question du choix du préapprentissage

Le choix du préapprentissage est principalement motivé par l'envie de préparer un métier déjà identifié et par l'inadéquation des cours au collège, jugés trop théoriques. Chez les anciens préapprennis, on retrouve aussi comme première motivation au choix du préapprentissage la

connaissance du métier qu'ils voulaient exercer et aussi l'envie de l'apprendre et de travailler. Les préapprentis interrogés sont quasiment tous issus de la classe de quatrième (94%).

Les enseignants d'une manière générale sont d'accord pour dire que le préapprentissage est une solution qui permet de développer l'apprentissage. Ce n'est pas le cas au lycée Petit Manoir où la plupart des préapprentis continuent en lycée professionnel.

Pour ce qui est du choix, les enseignants reconnaissent volontiers que les élèves sont dirigés en préapprentissage d'abord pour des problèmes de comportements ou d'échec scolaire. Eux-mêmes n'ont pas toujours eu le choix d'intégrer l'équipe pédagogique, ce qui peut poser avec plus d'acuité la question de la préparation ou de l'impréparation à l'accueil de ce jeune public.

S'agissant des parents, le choix du préapprentissage semble principalement dicté par leur volonté de donner envie à leurs enfants de découvrir et d'apprendre un métier. Le manque d'intérêt pour l'école et les échecs scolaires constituent des préoccupations importantes. Le DIMA est bien souvent pour les parents l'opportunité d'offrir des perspectives nouvelles à leur progéniture. Pour autant, il apparaît à la lumière des entretiens que de choix il n'est souvent pas question, les parents étant souvent amenés à valider une orientation dont parfois ils ignoraient jusqu'à l'existence.

5.3 Niveau de satisfaction et motifs

Le DIMA fait presque l'unanimité. Les préapprentis actuels ont un taux de satisfaction de 97,6%. Les anciens préapprentis interrogés sont eux aussi très satisfaits du dispositif, bien que dans une proportion moindre (90,2%). Parmi les rares motifs d'insatisfaction donnés, on retrouve l'absence d'offre de préapprentissage pour le métier qu'ils souhaitaient exercer et des cours jugés trop nombreux en CFA.

Le taux de satisfaction des parents est de 92%. Les parents sont satisfaits parce que le DIMA permet aux enfants d'être en accord avec leur choix de métier, et secondairement parce que le dispositif est plus adapté au potentiel de leurs enfants.

Les enseignants sont satisfaits du DIMA à 73,9%. C'est bien loin des taux de satisfaction enregistrés par les élèves ou les parents. Ils regrettent le manque de moyens pour la bonne gestion de leur mission, car ils voudraient « *prendre le temps de bien faire* ».

5.4 Avenir des préapprentis

Les jeunes actuellement en préapprentissage se destinent principalement à signer un contrat d'apprentissage (88% des préapprentis des CFA). La moitié de ceux-ci envisagent de rester dans l'entreprise d'accueil actuelle.

Les anciens préapprentis sont un tiers à avoir choisi la voie de l'apprentissage. Un peu plus d'un cinquième est non scolarisé ou chômeur. Les secteurs du commerce et de la vente distribution et de la mécanique semblent attirer plus de jeunes en apprentissage que les autres.

Les enseignants considèrent aussi que le devenir immédiat d'un préapprenti est l'apprentissage. Ensuite, ils sont très sensibles aux conditions qui permettraient aux enfants d'avoir un métier quel qu'il soit. Les enseignants pensent que le dispositif serait plus performant si les parents étaient plus impliqués dans l'éducation de leurs enfants, notamment en assistant aux réunions. Ils sont persuadés aussi que des rencontres multipartites CFA-Collège-Parent-Entreprise renforceraient l'efficacité du dispositif.

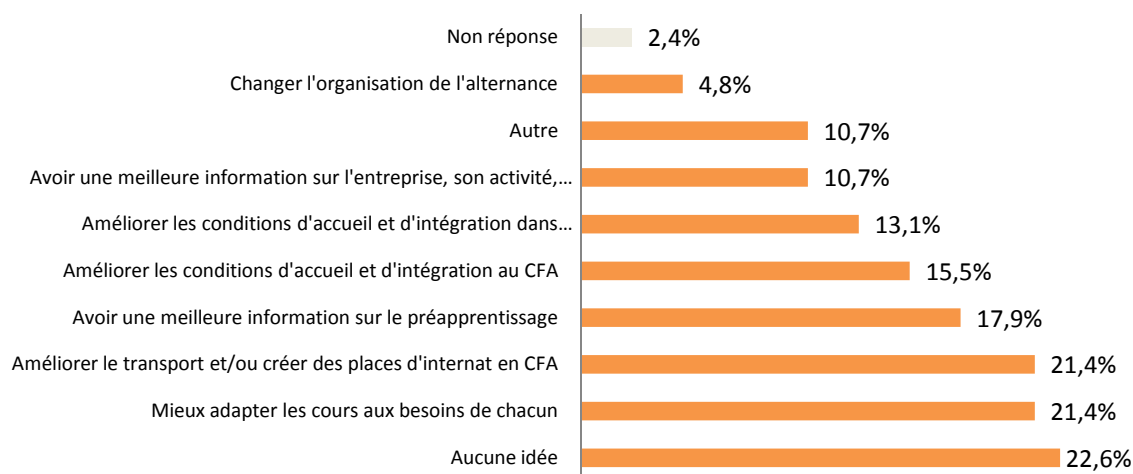
Pour les parents, l'avenir de leurs enfants est à très court terme l'apprentissage. Tout comme les enseignants, il leur importe que les enfants parviennent à choisir un métier. Le DIMA est d'abord une aide à l'orientation et au choix d'un métier. Les parents ont une idée relativement vague du métier que leurs enfants pourraient faire. « Chef d'entreprise » est la réponse la plus citée, même si elle n'est pas majoritaire (21,4%). Certains parents pensent probablement que leurs enfants pourraient éprouver des difficultés à être dans une relation classique de subordination, compte tenu du passé de ceux-ci dans leur relation à l'autorité (parents, professeurs, tuteurs,...).

6. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

6.1 Propositions issues des enquêtes

6.1.1 Propositions issues de l'enquête auprès des élèves

Les propositions d'améliorations des préapprentis



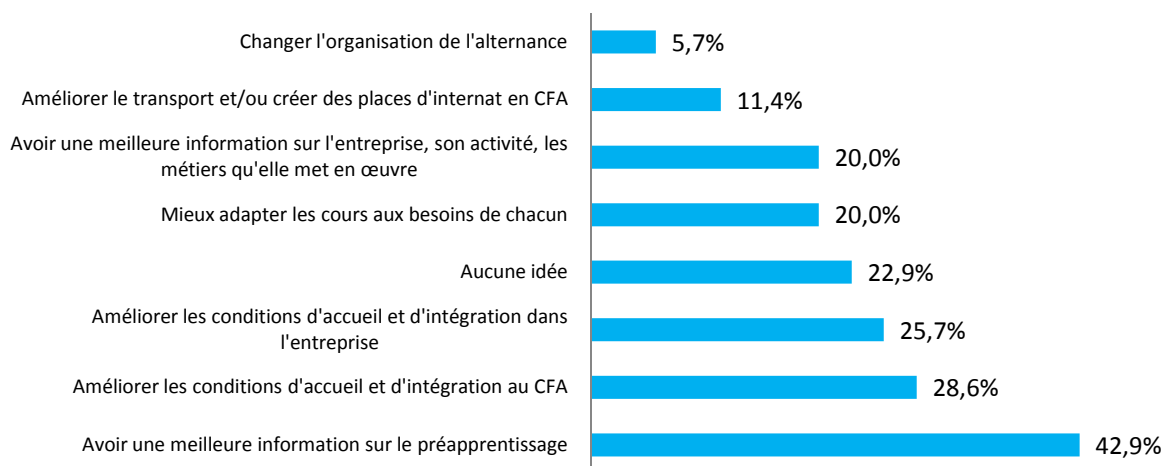
Autres : percevoir une rémunération (5 citations soit 6,0%), améliorer les horaires (1 citation soit 1,2%), avoir une meilleure considération pour les apprentis (ne pas les considérer comme des stagiaires) (1 citation soit 1,2%), Non réponse (2,4%)

L'enquête auprès des préapprentis révèle que les propositions les plus citées sont :

- Mieux adapter les cours aux besoins de chacun
- Améliorer le transport et/ou créer des places d'internat en CFA
- Avoir une meilleure information sur le préapprentissage
- Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration au CFA

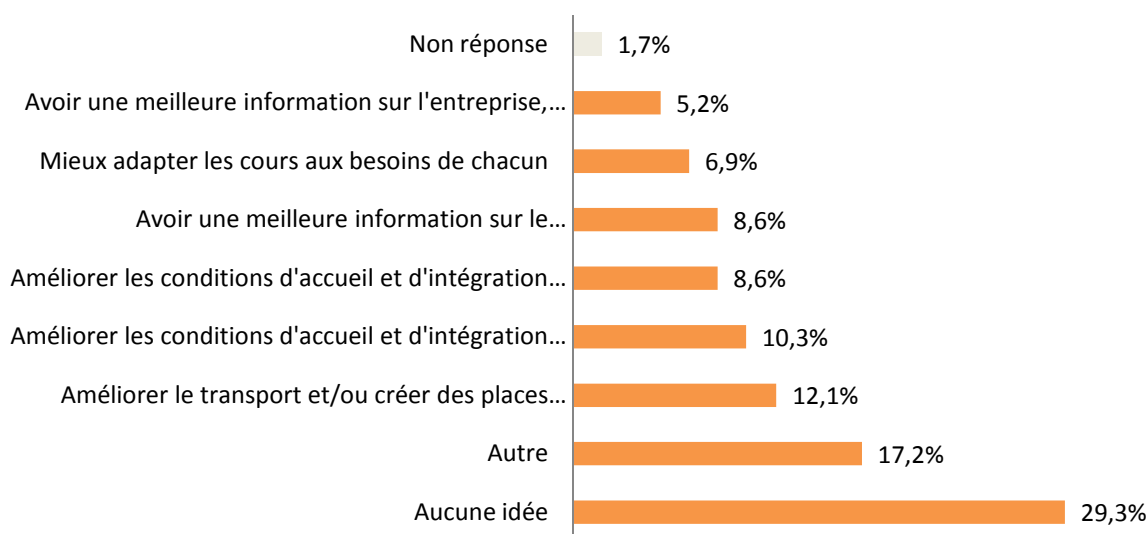
Avec une meilleure réponse ne dépassant pas 21,4%, il n'y a pas de consensus général autour des propositions d'amélioration des préapprennis, ce qui est cohérent dans la mesure où quand on est satisfait d'un dispositif, on peut avoir du mal à concevoir des pistes d'amélioration.

Les propositions d'améliorations des collégiens



Pour les collégiens, la proposition avoir une meilleure information sur le préapprentissage sort du lot (43%), alors qu'elle arrivait en troisième position chez les préapprennis. Les collégiens font l'hypothèse que les conditions d'accueil et d'intégration pourraient être améliorées tant au niveau des CFA que de l'entreprise. Il faut cependant rappeler qu'il est difficile pour des jeunes de moins de 16 ans de répondre à ce type de questions qui implique une projection dans l'inconnu.

Les propositions d'améliorations des anciens préapprennis



Autre : *Un plus grand choix de formations (4 citations, soit 6,9%), Avoir de l'aide pour trouver une entreprise (2 citations, soit 3,4%), Augmenter le nombre de jours en entreprise (2 citations, soit 3,4%), Des ateliers pour découvrir plus de métiers (1 citation, soit 1,7%), Les apprentis devraient être rémunérés (1 citation, soit 1,7%),*

Pour les anciens préapprennis, les choses sont encore moins évidentes, puisque aucune réponse n'atteint les 20%, tandis que 29% des personnes interrogées n'ont aucune idée. La première réponse a trait à l'amélioration du transport et/ou la création de place d'internat.

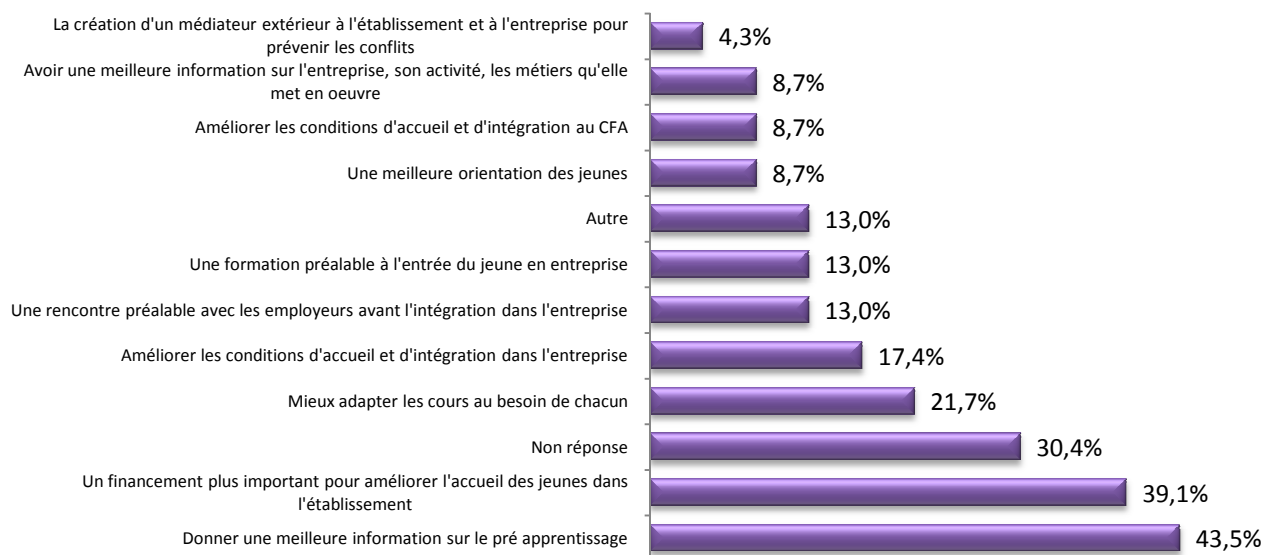
6.1.2 Propositions issues de l'enquête auprès des enseignants

Les enseignants du préapprentissage (principalement ceux du CFA)⁷ considèrent que deux propositions priment sur les autres :

- Donner une meilleure information sur le préapprentissage (43,5%)
- Un financement plus important pour améliorer l'accueil des jeunes dans l'établissement (39,1%)

La troisième proposition « Mieux adapter les cours aux besoins de chacun » ne recueille que 21,7% des réponses.

Les propositions d'amélioration des enseignants du CFA.



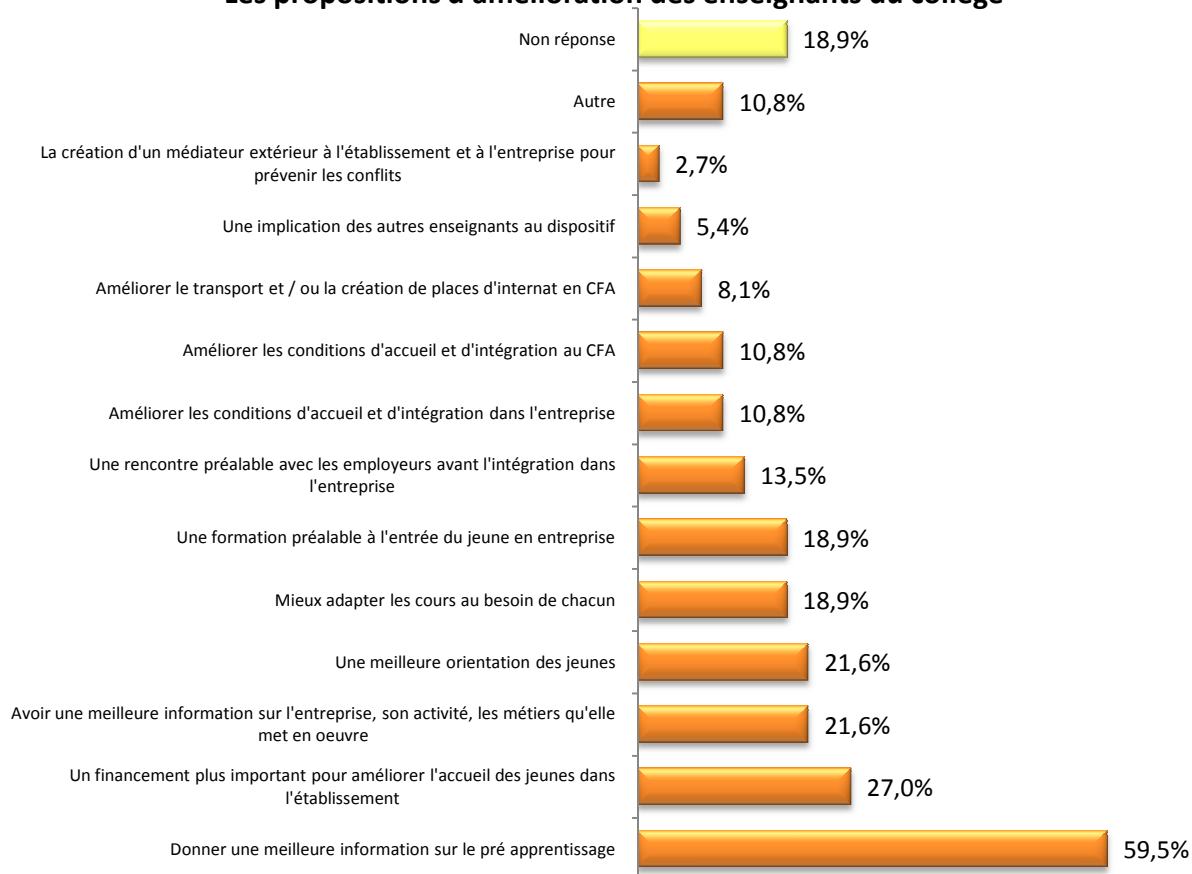
Pour la rubrique « autres », aucune proposition ne se démarque : Revoir la (qualification) certification après la formation en DIMA (1 citation) ; meilleure concertation entre l'équipe pédagogique et l'entreprise d'accueil (1 citation) ; Moyens humains et matériels adaptés au

⁷ Nous n'avons pu interroger que deux enseignants du LP Petit Manoir dans le cadre de cette enquête.

dispositif de préapprentissage : possibilité pour ces élèves de participer concrètement au projet en adéquation avec ce qu'ils font en entreprise (1 citation).

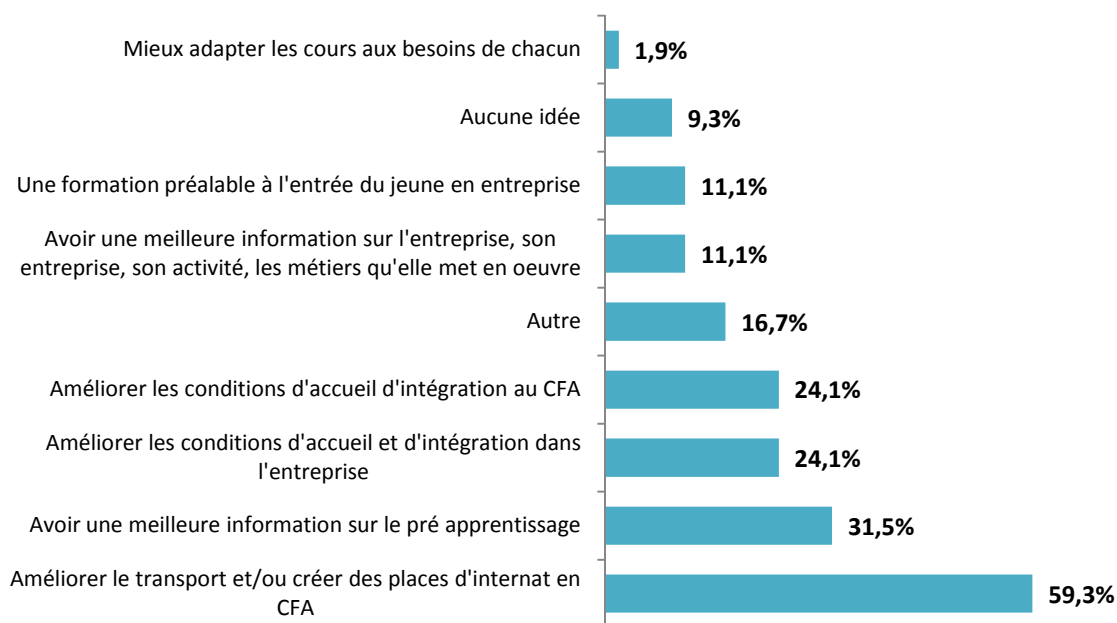
Ce second graphe établit à partir des réponses des enseignants du collège montre qu'ils partagent sensiblement les idées quant aux actions à mener en vue d'améliorer le dispositif du préapprentissage. La première piste recueille plus de 50% des réponses, ce qui met en lumière la véritable carence du dispositif actuel, à savoir un manque d'information utile en direction des bénéficiaires potentiels, mais pas seulement. Par ailleurs, les enseignants de collège mettent en lumière l'orientation des jeunes, laquelle est déterminante traditionnellement en classe de troisième, mais dès la quatrième, pour les postulants au DIMA.

Les propositions d'amélioration des enseignants du collège



6.1.3 Propositions issues de l'enquête auprès des parents

Les propositions d'amélioration des parents



Autres : Service de restauration scolaire au CFA de Ducos (5,9%) ; Informer les entreprises/ patron sur le dispositif (5,9%) ; Le numéro du CFA devrait être sur les courriers car difficile à trouver (2%) ; Revoir l'organisation des cours pour que les jeunes qui habitent loin n'aient pas à venir uniquement pour 2h par exemple (2%).

Pour les parents, l'information doit être améliorée (31,5%), mais il y a une piste qui leur est encore plus chère : l'amélioration du transport et/ou la création de places d'internat (59,3%). Cette préoccupation est d'autant plus légitime que les parents se sentent responsables lorsqu'un enfant est obligé de faire du stop pour se rendre soit au CFA, soit au sein de l'entreprise, ou lorsqu'un enfant ne peut pas suivre la formation qu'il souhaite faute de centre à proximité.

Enfin, les conditions d'accueil et d'intégration tant au CFA que dans l'entreprise gagneraient à être améliorées (24%). En la matière, une initiative toute simple voire anecdotique soulignée par un parent, mais vérifiée par les consultants : les coordonnées téléphoniques ou électroniques des CFA pourraient être plus diffusées et accessibles, afin de permettre à tous les parents d'avoir des contacts aisés avec les établissements.

6.2 Propositions et recommandations issues des entretiens et groupes de réflexion.

Les enquêtes menées successivement auprès des élèves, des enseignants et des parents ont fait ressortir un consensus autour des six propositions suivantes :

- Donner une meilleure information sur le préapprentissage
- Améliorer le transport et/ou créer des places d'internat en CFA
- Mieux adapter les cours aux besoins de chacun
- Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration au CFA (à l'aide d'un financement plus important)
- Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration en entreprise
- Améliorer l'orientation des jeunes

Lors des entretiens et rencontres des groupes de référence, ces premières propositions ont été approfondies tandis que d'autres ont été exposées et discutées. L'objet de cette section est de présenter les sept recommandations qui sont ressorties de l'analyse des différentes propositions, chaque recommandation reposant par conséquent sur un certain nombre de propositions.

6.2.1 Recommandation n°1 : Améliorer l'image du DIMA

Il s'avère que chaque interviewé reprend « *Le préapprentissage s'adresse à un public difficile dont les collègues ne veulent plus. La philosophie des collègues est nocive pour l'apprentissage ils considèrent que l'élève en échec a sa place au CFA. Or l'apprentissage est une filière d'excellence, c'est injuste l'image véhiculée.* ».

En somme une image à soigner. **Le Contrat d'Objectif et de Moyen 2006-2009 sur l'apprentissage à la Martinique** traite de l'amélioration de la qualité des formations. Le même diagnostic est fait : le préapprentissage comme l'apprentissage souffre d'un déficit d'image par le fait qu'il constitue une « voie de garage » pour les jeunes en échec scolaire. Les constats sont les mêmes : la formation en alternance est méconnue des acteurs eux-mêmes.

Le COM préconise des actions à entreprendre avant l'entrée en apprentissage :

- *Renforcer l'accueil et l'orientation des jeunes candidats en intégrant la notion de savoir être.*
- *Sensibiliser, informer, les jeunes et leurs familles.*
- *Organiser des réunions collectives auxquelles seraient associées les organisations patronales à destination des jeunes candidats.*
- *Renforcer le partenariat Pôle Emploi, Missions Locales, IMPRO (Institut Médico-professionnel), URASS (Union Régionale des Associations du Secteur Social), Cap Emploi, par la formation et l'information de leurs personnels.*

Les nombreuses rencontres avec les partenaires de la formation ont avancé des pistes qui rejoignent les mêmes préoccupations :

- Mettre en avant des témoignages positifs du dispositif, des anciens : choix volontaire, et montrer les avantages à choisir cette méthode.
- Mener une campagne de promotion au collège avec tous les collégiens et non ceux uniquement « concernés ».
- Créer un tutorat des anciens DIMA avec les nouveaux.
- Organiser des rencontres avec des professionnels pour présenter leur métier : un salon de l'apprenti.
- Travailler sur la sociologie des métiers à la Martinique : image des métiers promue par la société pour séduire les jeunes.

Des actions existent déjà, il est simplement souhaitable de les renforcer ou de les étendre :

- Généraliser la fiche navette entre CFA et l'entreprise. Augmenter le nombre de visites en entreprises.
- Mieux informer les entreprises et y associer leurs syndicats patronaux.
- Généraliser le recours au médiateur social dans le CFA
- Inclure d'autres acteurs en contact avec les parents défavorisés : CAF (Caisse d'allocation familiale), éducateur, CCAS (Caisse Centrale d'Activité Sociale), assistant social,.....

■ RESUME RECOMMANDATION N°1 : AMELIORER L'IMAGE DU DIMA

- Mettre en avant des témoignages positifs du dispositif, des anciens : choix volontaire, et montrer les avantages à choisir cette méthode. *(cf. les préconisations préalablement évoquées du Contrat d'Objectif et de Moyen 2006-2009 sur l'apprentissage à la Martinique, « avec un accent sur la constitution de réseau de parrains »)*
- Mener une campagne de promotion au collège avec tous les collégiens et non ceux uniquement « concernés ». *(cf. Circulaire n°2011-009 du 19 janvier 2011, BO n°5 du 3 février 2011).*
- Proposer un tutorat des anciens DIMA avec les nouveaux.
- Organiser des rencontres avec les professionnels pour présenter leur métier : un salon de l'apprenti.
- Travailler sur la sociologie des métiers à la Martinique : image des métiers promue par la société pour séduire les jeunes.
- Généraliser la fiche navette entre CFA et l'entreprise. Augmenter le nombre de visites en entreprise. *(cf. les préconisations préalablement évoquées du Contrat d'Objectif et de Moyen 2006-2009 sur l'apprentissage à la Martinique).*
- Mieux informer l'entreprise et y associer leurs syndicats patronaux.
- Généraliser le recours du médiateur social dans le CFA.
- Inclure d'autres acteurs en contact avec les parents défavorisés : CAF (Caisse d'allocation familiale), éducateur, CCAS (Caisse Centrale d'Activité Sociale), assistant social.

6.2.2. Recommandation n°2 : Améliorer la communication sur le DIMA et entre les acteurs du DIMA

Interne : Les groupes de réflexion ont démontré le besoin pour les acteurs de travailler plus souvent en collaboration. Des projets sont à réfléchir et à mettre en commun pour harmoniser et équilibrer l'offre de formation faite aux jeunes.

Le déficit de communication entre le CFA-COLLÈGE-ENTREPRISES-ACADÉMIE, est critiquable. Des liaisons commencent à s'établir, le livret de compétences commence à être utilisé, bien qu'obligatoire. Le référent du collège est non identifiable pour le CFA qui a défaut s'adresse à la hiérarchie du collège.

- Multiplier les réunions entre les parents, le jeune, le tuteur et l'équipe pédagogique serait souhaitable.
- Réclamer un référent dans le collège.
- Favoriser les rencontres entre les enseignants pour échanger sur leurs techniques, leurs méthodes, leurs réussites.

Externe :

- Établissement de fiche navette entre CFA et l'entreprise. Multiplier les visites en entreprises.
- Meilleure information de l'entreprise.
- Un médiateur social dans le CFA, il est à noter qu'il existe déjà au sein de certains CFA.
- Inclure d'autres acteurs en contact avec les parent défavorisés : CAF (Caisse d'allocation familiale), éducateur, la CCAS (Caisse Centrale d'Activité Sociale), assistant social.

■ RESUME RECOMMANDATION N°2 : AMELIORER LA COMMUNICATION SUR LE DIMA ET ENTRE LES ACTEURS DU DIMA

- Réclamer la nomination d'un référent dans le collège facilement identifiable pour les CFA.
- Organiser les rencontres entre les enseignants pour échanger sur leurs techniques, leurs méthodes, leurs réussites.
- Augmenter les rencontres avec le monde professionnel, singulièrement celui qui accueille le jeune. (cf. recommandation n°1).

6.2.3. Recommandation n°3 : Créer un dispositif de préapprentissage pour le public des 16-25 ans

Le DIMA exclut les publics âgés de plus de 16 ans ou non scolarisés au collège. La création d'un dispositif spécial susceptible d'accueillir le public des 16-25 ans est une réponse que l'on peut apporter aux jeunes qui aujourd'hui souhaite faire de l'apprentissage et ne répondent pas aux critères de sélection des CFA.

La première année serait consacrée à la découverte d'un environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage. Elle serait évidemment l'occasion de renforcer les savoirs de base et d'y associer des formations utiles sur le savoir être ou le développement personnel (l'objectif du DIMA). Les deux autres années seraient destinées à la formation pour l'obtention du CAP ou d'une autre certification.

La Région pourrait financer un DIMA régional sur le même principe que les stagiaires de la formation professionnelle (rémunération versée par l'ASP, Agence de Services et de Paiement). Une condition sur la rémunération s'impose : ces jeunes devront être rémunérés en deçà d'un apprenti, et un suivi des entreprises serait nécessaire pour que celles-ci ne remplacent pas des apprentis par des préapprentis moins chers.

Une autre proposition a été discutée, il s'agit de considérer le préapprentissage comme une étape de l'apprentissage. Pour une partie du public, le préapprentissage interviendrait comme la première année d'une période d'apprentissage qui durerait trois ans au lieu de deux ans. Cette première année d'apprentissage serait l'occasion de se préparer à être opérationnel pour l'apprentissage en bonne et due forme qui commencerait en N+1.

Ce dispositif pourrait s'appliquer également à la mobilité des jeunes. Il s'agirait d'un préapprentissage pour le jeune qui souhaite préparer une période d'apprentissage à l'étranger. Le but est de lui permettre de finaliser son projet, de rechercher un employeur dans des conditions sereines, de le former notamment en langues étrangères ou en français.

■ RESUME RECOMMANDATION N°3 : CREER UN DISPOSITIF DE PREAPPRENTISSAGE POUR LE PUBLIC DES 16-25 ANS

- Envisager un dispositif de préapprentissage régional avec l'établissement de titre professionnel.
- Programmer des rencontres entre les différents acteurs de la formation sur la faisabilité du projet (logistique, financier, technique, Ressources Humaines, juridique,...).
- Accueillir ce public dans un dispositif de préapprentissage en trois ans. Une année de préapprentissage + les deux années traditionnelles.
- Associer ce dispositif à la mobilité des jeunes pour les préparer à une période d'apprentissage à l'étranger, et leur permettre de finaliser leurs savoirs en langues étrangères ou en français.

6.2.4. Recommandation n°4 : Trouver une solution au problème de transport et/ou d'hébergement des jeunes

Les jeunes rencontrent des difficultés d'accès aux centres destinés à accueillir le préapprentissage. Le CFA CMAM (Chambre de Métiers et de l'Artisanat Martinique) possède un système de bus depuis de nombreuses années. Les autres CFA du fait de leur position géographique n'ont pu mettre en place une organisation de bus pour leurs jeunes.

Il est possible de mutualiser les moyens techniques. Le conseil général met à disposition des bus pour le transport des scolaires. L'idée serait de permettre aux jeunes préapprentis d'emprunter ces mêmes bus pour se déplacer plus aisément.

Une solution aux difficultés de déplacement est la décentralisation des centres de formation par convention et l'ouverture d'une classe de préapprentissage dans les antennes des CFPPA (Lorrain, Carbet) pour le CFAA, au sein des LP du Lorrain, Bellefontaine, Trinité.

Ainsi, une meilleure répartition géographique des DIMA sur le territoire réglerait en partie le problème du transport lié à l'éloignement et/ou la création de places d'internat ou d'hébergement à proximité des CFA.

■ RESUME RECOMMANDATION N°4 : TROUVER UNE SOLUTION AU PROBLEME DE TRANSPORT DES JEUNES

- Mutualiser les moyens techniques avec le conseil général. Permettre aux jeunes préapprentis d'emprunter les bus scolaires pour se déplacer plus aisément.
- Améliorer la répartition géographique des centres d'apprentis sur le territoire : l'ouverture d'annexes de CFA existant dans des zones peu favorisées du Nord Caraïbe et dans le Nord Atlantique.
- Ouvrir des sections DIMA dans d'autres lycées professionnels que le LP Petit Manoir, notamment dans celui du Lorrain (Nord Atlantique) et dans celui de Bellefontaine (Nord Caraïbe). (cf. recommandation n°5).
- Introduire un article dans la convention signée avec l'entreprise pour que les déplacements professionnels ne soient pas supportés par l'élève (cf. recommandation n°7).
- Créer un pôle hébergement pour les jeunes préapprentis, un internat, ou foyer d'accueil indépendant des établissements.

6.2.5 Recommandation n°5 : Former les intervenants à l'accueil de public DIMA

Les enseignants ont une grande expérience du préapprentissage dans l'ensemble. Ils sont tous autodidactes. En effet, il n'existe pas de formation spécifique pour appréhender le préapprentissage. Certains disent qu'il faut être éducateur spécialisé, psychologue, ...et pédagogue à la fois pour gérer une classe de préapprennis qui ont des niveaux de compréhension et de comportement différents.

Une carte de formation existe, elle est variée et en interdisciplinarité. L'AGEFMA prévoit le programme « *la professionnalisation des acteurs de la formation* ». Il est pourtant à déplorer l'absence des apprenants, qui se justifie au dire des responsables de centre par l'absence de disponibilité.

L'AGEFMA doit s'accorder avec les CFA pour adapter sa carte de formation aux besoins des formateurs du préapprentissage et s'accorder sur les disponibilités.

L'idée de proposer des stages d'une semaine en entreprise pour les intervenants en DIMA semble particulièrement pertinente pour les principaux représentants des entreprises.

■ RESUME RECOMMANDATION N°5 : FORMER LES INTERVENANTS A L'ACCUEIL DE PUBLIC DIMA

- Mettre en place un programme de formation adapté aux besoins des intervenants du DIMA.
- Tenir compte des attentes spécifiques et des disponibilités des intervenants du CFA pour la programmation des sessions de formation.
- Proposer des stages d'une semaine en entreprise pour les intervenants en DIMA.

6.2.6 Recommandation n°6 : Apporter des réponses adaptées à la question de la rémunération du jeune

Le préapprenni a le statut de collégien et à ce titre, perçoit la bourse. De l'avis aussi bien du corps enseignant que des chefs d'entreprise, il n'est pas opportun de rémunérer le jeune stagiaire.

Il serait par ailleurs intéressant d'introduire dans le livret d'accueil du jeune préapprenni les aides dont il bénéficie directement ou indirectement.

La convention pourrait intégrer un article sur les frais de transport commun à tous les établissements accueillant les préapprennis, lequel article imposerait à l'entreprise la prise en charge des déplacements quand le jeune intervient sur plusieurs chantiers.

■ **RESUME RECOMMANDATION N°6 : APPORTER DES REPONSES ADAPTEES A LA QUESTION DE LA REMUNERATION DU JEUNE**

- Compléter le livret d'accueil du jeune préapprenti en spécifiant les aides dont il bénéficie directement ou indirectement.
- Mettre en place une convention commune entre les établissements accueillant les préapprentis afin d'imposer à l'entreprise la prise en charge des déplacements quand le jeune intervient sur plusieurs chantiers.

6.2.7. Recommandations n°7 : Inciter les parents à s'impliquer davantage dans la formation des jeunes en préapprentissage

Les parents adhèrent totalement au dispositif. C'est une solution pour leurs enfants, surtout ceux qui sont en grande difficulté scolaire, cependant très peu sont présents aux réunions parents professeurs.

Il s'agit donc de trouver des mécanismes incitatifs pour que les parents s'impliquent davantage.

■ **RESUME RECOMMANDATION N°7 : INCITER LES PARENTS A S'IMPLIQUER DAVANTAGE DANS LA FORMATION DES JEUNES EN PREAPPRENTISSAGE**

- Multiplier les réunions entre les parents, le jeune, le tuteur et l'équipe pédagogique serait souhaitable.
- Individualiser les rencontres parents – élève – l'enseignant et le tuteur de l'entreprise.
- Recueillir l'avis des parents dans le livret de compétences du préapprenti.
- Inviter régulièrement le parent lors des campagnes de promotion : salon de l'apprenti, réunion d'information au collège,...

REMARQUES FINALES

L'un des principaux apports de cette étude sur le préapprentissage est d'avoir associé les opinions des préapprennis à celles de leurs enseignants et de leurs parents.

Avec des taux de satisfaction de préapprennis supérieurs à 90%, un taux de satisfaction des parents de 92% et un taux de satisfaction des enseignants de 73,9%, le DIMA fait presque l'unanimité.

En effet, les enquêtes auprès des préapprennis ont révélé un certain engouement pour le préapprentissage et des niveaux de satisfaction élevés pour un nombre conséquent de jeunes. De plus, les objectifs de la loi instituant le DIMA et de son décret d'application semblent à la fois partagés par les enseignants, les parents et les élèves. Les opinions recueillies montrent que le DIMA est une réponse sérieuse à l'échec scolaire, et constitue une bonne préparation à l'apprentissage.

Pourtant, le nombre de jeunes en difficultés intégrés dans le dispositif reste faible, alors même que plusieurs pourraient y trouver une solution à leur décrochage scolaire. Le taux de signature relativement modeste⁸ de contrat d'apprentissage après un préapprentissage au regard du niveau de satisfaction suggère aussi que le dispositif de préapprentissage n'est que partiellement amarré à celui de l'apprentissage. Une communication à la fois générale et attractive pourrait permettre aux collégiens et à leurs parents de mieux appréhender le dispositif ainsi que les perspectives qu'il offre en termes de cursus d'apprentissage et d'insertion professionnelle.

Les actions de communication semblent fondamentales pour changer l'image peu valorisante du préapprentissage. Elles devraient être renforcées par une véritable politique de transport au profit des préapprennis et par une meilleure répartition géographique des classes DIMA sur l'ensemble du territoire (notamment au nord atlantique et caraïbe).

La question de l'ouverture du préapprentissage aux 16-25 ans a de nombreuses fois été abordée au cours de cette étude. Les acteurs institutionnels semblent prêts à relever le défi. La réflexion devrait se poursuivre pour déterminer le statut de ces préapprennis particuliers, leur mode de rémunération, leur cadre d'accueil ou encore les modalités de contrôle des entreprises.

Quoique présente dans l'étude grâce aux entretiens réalisés auprès de chefs d'entreprises et des représentants d'organisations patronales, l'entreprise est le seul partenaire principal à ne pas avoir fait l'objet d'une enquête spécifique. Les conclusions des entretiens inclinent à penser que l'entreprise est attachée à la qualité de son recrutement et apprécie en conséquence tous les dispositifs qui sensibilisent les jeunes aux métiers et à l'importance des savoirs de base au même titre que du savoir-être. La réalisation d'une étude sur les entreprises permettrait de vérifier dans quelle mesure le DIMA répond à leurs attentes et contribue au développement de l'apprentissage en Martinique.

⁸ Seulement 33% des anciens préapprennis interrogés ont signé un contrat d'apprentissage. Néanmoins, 24% d'entre eux (tous de CFA) ont intégré un lycée professionnel, ce qui porte à 57% le taux d'anciens préapprennis qui ont suivi une formation leur permettant d'obtenir au moins un CAP.

ANNEXES

A.1 Liste des personnes rencontrées

Type	Nom de l'institution	Nom	Prénom	Titre ou fonction
Administration	DIECCTE	MAC BIRON	Martine	Responsable
Administration	Pôle Emploi	CHARLETON-GUITTEAUD	Marthe Marie	Représentant
Association	AGEFMA	MARLIN-RETOUR	Valérie	Responsable OREF
Association	Association de parents d'élèves de la Martinique	ARNETON	Joé	Représentant
CFA	CFA Agricole	ETIFIER	Julien	Référent DIMA
CFA	CFA Agricole	FOUCAN	Robert	Directeur
CFA	CFA Agricole	LEFAUCHEUR	Myriam	Directrice APP
CFA	CFA Agricole	SELLAYE	Marie-Bernard	Secrétaire
CFA	CFA BTP	FONSAT	Jean-Louis	Directeur général
CFA	CFA BTP	MEPA	Liana	Responsable DIMA
CFA	CFA BTP	TAVERNY	Odile	Référente
CFA	CFA CCIM	ALLONGOUT	Guy	Directeur
CFA	CFA Chambre de métiers	BARCLAY	Marie-Louise	Référente DIMA
CFA	CFA Chambre de métiers	BOINOIR	Stéphanie	Directrice APP
CFA	CFA Chambre de métiers	LAPORT	Patrick	Ancien directeur
Collectivité	Région Martinique	TOUSSAINT	Anthony	Référent
Collège	SEGPA Rivière-Salée	RAVENET	Liliane	Directrice SEGPA
Collège	Collège Godissard	BRELEUR	Marcel	Principal
Collège	Collège Godissard	GERVINET-BELLEMARE	Tania	Principal-adjointe

Collège	SEGPA Godissard	BOULA	Chantal	Directrice SEGPA
Éducation	Rectorat	HARAL	Cynthia- Sabine	Chef du service Statistique
Éducation	Rectorat	LEDOUX	Louis- Georges	CSAIO
Éducation	Rectorat	POLENOR	Danielle	Inspectrice
Éducation	Rectorat	SEFIL	Fernand	Chargé de mission
Entreprise	« Délices spiritains »	MARIE-ROSE	Félix	Gérant
Entreprise	« KaribeaResort »	RAGOO	Jean- Hugues	Directeur de sites
Entreprise	« La <i>fournée</i> saléenne »	COURSUY	Karen	Gérante
Lycée professionnel	LP Petit Manoir	HARDY DESSOURCES	Marie- Clotilde	Proviseure
Lycée professionnel	LP Petit Manoir	ZOROR	Bertin	Référent DIMA
Organisation patronale	CGPME	RICHOL	Alexandre	Président
Organisation patronale	MEDEF	LECURIEUX- DURIVAL	Patrick	Secrétaire général
Parent	CFA Agricole	VAÏTI	Martine	Parent

A.2 Guide des entretiens

Identification des centres

- 1) Nous aimerions valider avec vous notre identification des centres accueillant le dispositif du préapprentissage : CFA BTP, CFA Métier, CFA agricole et lycée Petit Manoir
- 2) Quelles sont les tutelles juridiques ?
Éducation Nationale
EPL
Ministère : lequel _____
Association : laquelle _____
Chambre consulaire : laquelle _____
- 3) Les tutelles pédagogiques sont-elles les mêmes ?
- 4) Comment le dispositif est-il porté à la connaissance des élèves et des parents ? Selon vous, l'information sur ce dispositif est-elle bien intégrée par eux ?
- 5) Quels sont les effectifs de préapprennis de chaque établissement ? Il y a t-il un objectif à atteindre en termes d'effectifs ? Si oui, à quel horizon ?
- 6) Quel est le nombre d'enseignants placé sur le dispositif du préapprentissage dans les établissements : /_/_/
- 7) Ces enseignants ont-ils des compétences spécifiques ? Connaissent-ils eux-mêmes le monde de l'entreprise ?
- 8) En quelle année a commencé le préapprentissage en Martinique ?
- 9) Quel était le nom du dispositif ?
- 10) Pourrions-nous ensemble établir de manière claire les périodes d'application des dispositifs en Martinique (CLIPPA, CPA, DIMA) ?
- 11) Quelle est la période d'alternance du jeune collégien dans l'établissement ?
- 12) Quels sont les métiers choisis en priorité ?
- 13) A qui incombe la charge de trouver une entreprise ? Et en réalité ?

Règlementation du dispositif

- 14) Le préapprentissage est défini comme un choix volontaire du jeune collégien. Est-ce la réalité ?
- 15) Existe-t-il des études antérieures sur le préapprentissage ? Ou peut-on les trouver ?
- 16) Quelles sont les difficultés rencontrées lors de l'application de la circulaire de 2008 présentant les grandes orientations prioritaires fixées par l'éducation nationale ?
 - i. **Une circulaire de 2008 : n° 2008-042 du 4-4-2008 présente les axes de la rentrée 2008 aux recteurs d'académies sur les grandes orientations prioritaires. Entre autre « découvrir les métiers et les formations pour mieux s'orienter ». Dans ce cadre elle présente le nouveau dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) qui sera mis en place.**
 - ii. **Le décret est publié au JO le 1^{er} janvier 2011.**
- 17) Tous les établissements ont-ils appliqué la circulaire ou certains ont-ils continué à utiliser l'ancien dispositif ?
- 18) Comment expliquez-vous une application effective du dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) avant la publication du décret au JO le 1^{er} janvier 2011 ?
- 19) Les moyens sont-ils effectifs et suffisants pour faire vivre ce dispositif ?
- 20) Le DIMA se substitue au dispositif de la loi N° 2006-396 du 31 mars 2006, qui portait sur l'apprentissage junior, qui renoue avec l'obligation d'être scolarisé jusqu'à l'âge de 16 ans.
- 21) Comment définiriez-vous « l'efficacité du dispositif du préapprentissage » ?
- 22) Possédez-vous des éléments pour juger de l'efficacité de l'ancien dispositif ?
- 23) Est-il prématuré pour disposer d'éléments pour juger de l'efficacité du nouveau dispositif ? Sinon, quels sont-ils ?
- 24) Selon vous, quels sont les facteurs de réussite d'une période de préapprentissage ?
- 25) Selon vous, quelles sont les principales causes d'échec d'une période de préapprentissage ?
- 26) Ce nouveau dispositif offre la possibilité aux lycées professionnels d'accueillir les jeunes du DIMA. Considérez-vous que ce soit une concurrence au COM (contrat d'objectif et de moyen) dont le plan d'action est la valorisation des CFA pour augmenter le nombre d'apprentis ?
- 27) Le 05 juillet 2010, André SIGANOS, recteur de l'académie a réuni les chefs d'établissement pour une signature de COM sur 2010 – 2013. Les CFA ont-ils de nouveau fait une demande pour poursuivre leur valorisation ? Sous quelle forme ? L'accent est-il mis sur le DIMA sachant que c'est maintenant un dispositif officiellement acté.

- 28) Quelles sont les stratégies susceptibles d'être mises en place pour améliorer l'application du dispositif ?

A.3 Composition des groupes des références

GROUPE 1

Nom	Prénom	Nom de l'institution
CADIGNAN	Sandra	CSC
CHARLETONGUITTEAUD	Marthe Marie	Pôle Emploi
FOUCAN	Robert	CFA Agricole
JEAN-BAPTISTE	Teddy	Tjb Ecoconseil
JOSEPH	Gilles	ProspectEco
MARLIN-RETOUR	Valérie	AGEFMA
MEPA	Liana	CFA BTP
RENARD	Eliane	Région Martinique
TAVERNY	Odile	CFA BTP

GROUPE 2

Nom	Prénom	Nom de l'institution
CADIGNAN	Sandra	CSC
CHARPENTIER-TITY	Guylaine	CFA Chambre de métiers
ETIFIER	Julien	CFA Agricole
JEAN-BAPTISTE	Teddy	Tjb Ecoconseil
MAC BIRON	Martine	DIECCTE
MEPA	Liana	CFA BTP
SEFIL	Fernand	Rectorat
TAVERNY	Odile	CFA BTP
TOUSSAINT	Anthony	Région Martinique

A.4 Approches méthodologiques de l'étude

Plusieurs approches méthodologiques ont été retenues pour réaliser cette étude. Elles sont au nombre de quatre :

- Recherche documentaire, analyse statistique et logique d'audit
- Enquêtes auprès des élèves, des enseignants et des parents
- Entretiens à partir de guides d'entretien
- Analyse et logique d'aide à la décision

A.3.1. Recherche documentaire, analyse statistique et logique d'audit

Les travaux ont commencé par une recherche documentaire et statistique visant à collecter toutes les informations et données sur le préapprentissage. Les sources privilégiées pour ce travail ont été les centres de formation des apprentis, le rectorat, la Région Martinique, le Ministère de l'éducation et les textes législatifs généralement disponibles sur internet.

Les informations statistiques collectées concernent essentiellement le nombre de jeunes présents dans le dispositif, celui allant en apprentissage, le nombre de jeunes reçus au brevet des collèges ou au CFG.

Le constat après cette phase est qu'il n'existe pas de logique d'audit interne structuré sur le préapprentissage. En absence d'obligation, des informations bien utiles sur le devenir des préapprennis ne sont pas collectées, ce qui ne signifie pas qu'il n'y ait aucun suivi.

A.3.2. Enquêtes auprès des élèves, des enseignants et des parents

Des questionnaires ont été élaborés à l'attention des principaux concernés par le préapprentissage à savoir les jeunes, les parents et les enseignants. Il s'agissait ainsi de collecter les informations sur le ressenti, la progression scolaire, professionnelle ou sociale, le degré de satisfaction, les raisons d'une satisfaction ou d'une insatisfaction...

Les enquêtes sont réalisées par téléphone ou en face à face. L'échantillon des préapprennis actuels est de 84 élèves, celui des anciens préapprennis est de 58 personnes. L'échantillon des élèves non préapprennis (collégiens) est de 35. L'échantillon de parents est de 54, et l'échantillon des enseignants de 36 (23 enseignants de préapprennis et 13 enseignants de collège).

La méthode aléatoire a été choisie pour tirer les échantillons, compte tenu de la spécificité de la population statistique et en particulier de sa petitesse (il n'y a pas plus de 120 préapprennis par an pour toute la Martinique).

Des tris à plats ont été réalisés à l'aide du logiciel SPHINX. Des tris croisés ont enfin été réalisés pour compléter l'analyse.

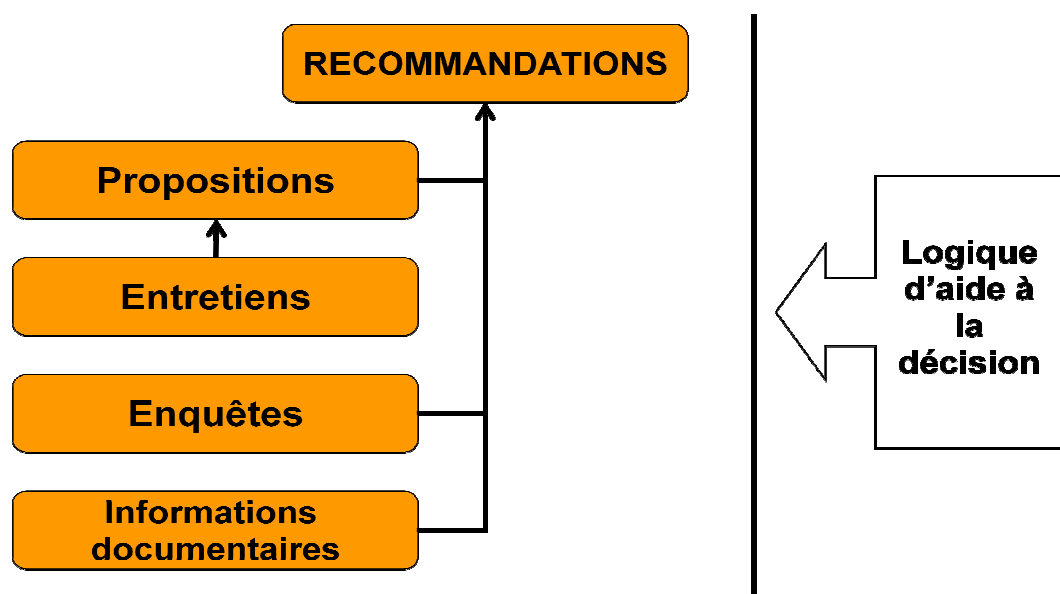
A.3.3. Entretiens à partir de guides d'entretien

Même si l'enquête terrain auprès des différents acteurs du préapprentissage constitue le cœur de notre méthodologie, des entretiens individuels ont été conduits avec les principaux acteurs du dispositif de préapprentissage. Ces entretiens ont été faits à partir d'un guide d'entretien général. Une vingtaine d'entretiens a été effectuée auprès des CFA, du lycée professionnel de Petit Manoir, des collèges, du Rectorat, de la Région, de la DIECCTE et des organisations syndicales.

A.3.4. Analyse et logique d'aide à la décision

L'analyse s'est appuyée d'une part, sur les informations collectées à partir de la recherche documentaire et des entretiens, et d'autre part, sur les données construites à partir des différentes enquêtes.

Pour consolider la partie prospective de l'étude, deux groupes de référence ont été créés. La réflexion des groupes a porté sur plusieurs thématiques du dispositif de préapprentissage. L'objectif était de tester certaines propositions et d'en recueillir de nouvelles, tout en bénéficiant de l'expertise des participants.



A.5 Décret 2010-1780 instaurant un DIMA

JORF n°0001 du 1 janvier 2011

Texte n°38

DECRET

Décret n° 2010-1780 du 31 décembre 2010 instaurant un dispositif d'initiation aux métiers en alternance

NOR: MENE1020138D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 337-3-1 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4153-1 à L. 4153-9 et L. 6222-1, R. 6223-6 et D. 4153-1 à D. 4153-49 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 811-8, L. 813-1, L. 813-9 ainsi que ses articles R. 715-1 et suivants ;

Vu le code du travail maritime ;

Vu le décret n° 2006-534 du 10 mai 2006 modifié relatif à la protection des jeunes âgés de moins de 18 ans embarqués sur les navires ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 3 juin 2010 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole en date du 10 juin 2010 ;

Vu l'avis du comité spécialisé de la formation professionnelle maritime en date du 17 juin 2010 ;

Vu l'avis du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie en date du 23 juin 2010,

Décète :

Article 1

Il est créé une section 8 au chapitre VII du titre III du livre III de la partie réglementaire du code de l'éducation, intitulée « Le dispositif d'initiation aux métiers en alternance » et comprenant les dispositions suivantes :

« Art. D. 337-172.-Les formations en alternance, sous statut scolaire, en centre de formation d'apprentis, prévues par l'article L. 337-3-1, concernent les élèves ayant atteint l'âge de 15 ans à la date d'entrée dans la formation. Elles sont dénommées “ dispositif d'initiation aux métiers en alternance ” et sont destinées à faire découvrir un environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage.

« Art. D. 337-173.-L'admission dans le dispositif d'initiation aux métiers en alternance a lieu sur demande, présentée au chef d'établissement, de l'élève et de ses représentants légaux s'il est mineur. Elle est prononcée par le directeur du centre de formation d'apprentis dans lequel est ouvert le dispositif. Elle intervient à la rentrée de l'année scolaire suivant la demande de l'élève. Elle peut intervenir en cours d'année scolaire, par dérogation accordée par l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'éducation nationale, ou le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ou le directeur interrégional de la mer.

« Art. D. 337-174.-L'élève en formation dans le dispositif d'initiation aux métiers en alternance demeure sous statut scolaire.

« L'élève reste inscrit dans son établissement d'origine durant toute la durée de la formation.

« Le centre de formation d'apprentis informe régulièrement l'établissement dans lequel est inscrit l'élève du déroulement de la formation.

« Art. D. 337-175.-La durée de la formation, d'une durée maximale d'un an, est modulée en fonction du projet pédagogique de l'élève.

« Art. D. 337-176.-Pour tout élève admis dans le dispositif d'initiation aux métiers en alternance, l'évaluation du socle commun de connaissances et de compétences figurant dans le livret personnel de compétences, mentionné à l'article D. 311-6, sert de base à l'élaboration du projet pédagogique.

« Art. D. 337-177.-La formation comporte obligatoirement des enseignements généraux, pour la moitié au moins du temps de formation, des enseignements technologiques et pratiques, intégrant des séquences pratiques, des visites en milieu professionnel ainsi que des stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel. L'ensemble de ces activités concourt à la poursuite de l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences mentionné à l'article L. 122-1-1.

« Art. D. 337-178.-Le directeur du centre de formation d'apprentis dans lequel est ouvert le dispositif d'initiation aux métiers en alternance désigne, au sein de l'équipe pédagogique, un référent, enseignant ou formateur, chargé de suivre l'élève durant sa formation.

« Art. D. 337-179.-Les stages en milieu professionnel effectués pendant la formation sont des stages d'initiation ou d'application tels qu'ils sont définis aux articles D. 331-11 à D. 331-14, aux articles R. 715-1 et suivants du code rural, aux articles 111 et 114 du code du travail maritime ou par le décret n° 2006-534 du 10 mai 2006 modifié relatif à la protection des jeunes âgés de moins de 18 ans embarqués sur les navires.

« Les stages en milieu professionnel ont une durée comprise, au total, entre huit et dix-huit semaines, lorsque la formation dure un an.

« Durant ces stages, l'élève est suivi par un tuteur, qui ne peut encadrer simultanément plus de deux élèves, conformément à l'article R. 6223-6 du code du travail. Le chef de l'entreprise où est effectué le stage peut assurer lui-même le tutorat ou désigner, parmi les salariés de l'entreprise, un tuteur, sous réserve qu'il compte au moins un an d'ancienneté dans celle-ci.

« Art. D. 337-180.-La formation et les stages donnent lieu à des bilans d'étape réalisés par l'équipe pédagogique.

« Art. D. 337-181.-A l'issue de la formation, les items du socle commun de connaissances et de compétences acquis par l'élève sont inscrits dans le livret personnel de compétences.

« Art. D. 337-182.-Lorsqu'un élève, en accord avec ses représentants légaux s'il est mineur, souhaite mettre fin à sa formation, le directeur du centre de formation d'apprentis saisit l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'éducation nationale, ou le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ou le directeur interrégional de la mer afin que l'élève puisse, selon son souhait et en fonction de son projet, soit reprendre une scolarité dans un collège ou un lycée, soit, s'il a 16 ans ou s'il justifie avoir achevé le dernier cycle du collège, signer un contrat d'apprentissage, conformément aux dispositions de l'article L. 6222-1 du code du travail. Dans tous les cas, le directeur du centre de formation d'apprentis dans lequel l'élève effectuait sa formation est tenu informé. »

Article 2

Au paragraphe c de l'article D. 311-8, après les mots : « D. 337-166 », sont ajoutés les mots : « pour les élèves relevant du dispositif d'initiation aux métiers en alternance, par le référent mentionné à l'article D. 337-178 ».

Article 3

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, la ministre des sports, la ministre auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, et la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, chargée de la jeunesse et de la vie associative, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 31 décembre 2010.

François Fillon

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative,

Luc Chatel

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Nathalie Kosciusko-Morizet

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Xavier Bertrand

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Bruno Le Maire

La ministre des sports,

Chantal Jouanno

La ministre auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle,

Nadine Morano

La secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, chargée de la jeunesse et de la vie associative,

Jeannette Bougrab

A.6 Procédure d'affectation en DIMA



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Fort de France, le 11 mai 2010

Le chef du service académique d'information et d'orientation

à

Mesdames et Messieurs les principaux de Collège

Rectorat

Service académique
d'Information et
d'Orientation

S.A.I.O.

Dossier suivi par
Jacqueline DEJEAN
RUSTAL
Evelyne SALINE

Téléphone
05 96 59 99 45

Fax
05 96 60 62 27

Mel
ce.saio
@ac-martinique.fr

Morne Tartenson
97200 Fort de France

OBJET : Procédure d'affectation en DIMA
Référence : SAIO/LGL/JDR/ES/10

Je vous informe de la mise en œuvre de la procédure d'affectation des élèves de collège, souhaitant leur admission dans le Dispositif d'Initiation aux Métiers par Alternance, DIMA, (c. circulaire de préparation de la rentrée 2008 – C n° 2008-042 du 4-4-2008) pour la rentrée 2010.

Vous procéderez au repérage des élèves concernés, informerez les jeunes et leurs familles et constituerez les dossiers de candidature.

La date limite de remise des dossiers de candidature est fixée au vendredi 4 juin 2010

Vous devrez veiller à ce que les **dossiers originaux** soient déposés dans les temps **dans les établissements d'accueil**.

Je rappelle que le Dispositif d'Initiation aux Métiers par Alternance, DIMA est proposé à des élèves en grande difficulté, volontaires, prêts à se remobiliser autour d'un projet de formation professionnelle, en alternance.

Ce dispositif est complémentaire aux dispositifs en alternance offerts en collège aux élèves de 4ème âgés d'au moins 14 ans.

Il permet à des élèves de collège de découvrir un ou plusieurs métiers par une formation scolaire en alternance d'une année, tout en poursuivant l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. (cf : socle commun de connaissance et de compétence BO N° 10 du 8 Mars 2007).

L'élève candidat devra s'astreindre obligatoirement :

1. au choix d'un seul des établissements ayant ce dispositif :
 - LP Petit Manoir - métiers du BTP et de l'électrotechnique – 15 places
 - ou CFA BTP de Ducos – métiers du BTP - 32 places
 - ou CFA de Rivière Salée – métiers de l'industrie, du tertiaire, de l'alimentation et des soins à la personne – 60 places
 - ou CFA Agricole de Chopotte – métiers de l'agriculture, de l'aménagement de l'espace, services en milieu rural – 15 places
2. à la recherche, dès maintenant, d'un accord préalable avec 2 à 3 entreprises pouvant, au cours de l'année, l'accueillir en stage de découverte de différents métiers - La validation de son inscription en dépend. I

Par la suite, le candidat admis dans l'un des établissements, recevra un formulaire de convention de stage à faire signer par le chef d'entreprise.

Je vous recommande la plus grande vigilance afin que les élèves concernés bénéficient d'une information précise sur les finalités de ce dispositif de formation.

PJ :

- fiche technique
- fiche de candidature

Louis-Georges LEDOUX

A.7 Programmes des élèves du DIMA 2010-2011

CFA Chambre de Métiers

- Mathématiques / Sciences
- Anglais
- Éducation à l'hygiène et à la santé
- Sport
- Communication
- Technique d'expression et de communication
- Récupération des vécus
- Découverte de l'environnement
- Initiation technologique
- Éducation esthétique
- Éducation civique économique et sociale
- Développement personnel
- Projet professionnel

CFA Agricole

- Mathématiques
- Technique d'expression et de communication
- Sport
- Art plastique
- Vie sociale et professionnelle
- Récupération des vécus
- Projet professionnel
- Informatique
- Développement personnel

CFA AMEP BTP

- Mathématiques
- Français
- Histoire-Géographie
- Anglais
- Sport

- Informatique
- Arts appliquées
- Prévention Santé Environnement
- Découverte professionnelle
- Ateliers (découverte professionnelle pratique ou pratique professionnelle)

Lycée Professionnel Petit-Manoir

- Mathématiques
- Français
- Histoire-Géographie
- Anglais
- Sport
- Technologie
- Arts appliquées
- Prévention Santé Environnement
- Découverte professionnelle
- Techniques professionnelles

A.8 Questionnaires des enquêtes auprès des élèves, des enseignants et des parents

Questionnaire élèves

Février 2011

Bonjour, nous réalisons une enquête auprès des élèves sur le pré apprentissage. As-tu quelques instants à nous accorder? Merci

1. Sexe

- ☐ 1. Masculin ☐ 2. Féminin

2. Age

- ☐ 1. 14 ans ☐ 2. 15 ans ☐ 3. 16 ans ☐ 4. 17 ans et plus

3. Code postale ou commune de résidence

4. Tu as déjà redoublé :

- ☐ 1. Oui, une fois au primaire
☐ 2. oui, deux fois au primaire
☐ 3. oui une fois au collège
☐ 4. oui deux fois au collège
☐ 5. non, jamais

5. Quelle est la catégorie socioprofessionnelle de ta mère ?

- ☐ 1. Chef d'entreprise/Artisan/Commerçant
☐ 2. Cadre/Profession intellectuelle supérieure
☐ 3. Profession intermédiaire
☐ 4. Employé
☐ 5. Ouvrier/Technicien
☐ 6. Retraité
☐ 7. Sans emploi

6. Quelle est la catégorie socioprofessionnelle de ton père ?

- ☐ 1. Chef d'entreprise/Artisan/Commerçant
☐ 2. Cadre/Profession intellectuelle supérieure
☐ 3. Profession intermédiaire
☐ 4. Employé
☐ 5. Ouvrier/Technicien
☐ 6. Retraité
☐ 7. Sans emploi

7. Quelle est l'année scolaire du pré apprentissage, si tu es ou si tu as été préapprenti ?

- ☐ 1. 2006/2007 ☐ 2. 2007/2008 ☐ 3. 2008/2009
☐ 4. 2009/2010 ☐ 5. 2010/2011

8. Quelle est ta situation actuelle?

- ☐ 1. Préapprenti (aller à la question 11)
☐ 2. Apprenti CAP/BEP (Aller à la question 10)
☐ 3. Apprenti BP, BAC PRO, BM, BTN, BAC (Aller à la question 10)
☐ 4. Collégien (non préapprenti)(aller à la question 87)
☐ 5. Non scolarisé
☐ 6. salarié
☐ 7. chômeur
☐ 8. Autre

9. Si 'Autre', précisez :

10. As-tu été pré apprenti ?

- ☐ 1. Oui (Aller à la question 52)
☐ 2. Non (Aller à la question 100)

Formation du pré apprenti

Attention: Cette partie ne concerne que les élèves actuellement en pré apprentissage

11. Tu dirais que ta moyenne générale de l'année dernière était :

- ☐ 1. Entre 0 et 3 ☐ 2. Entre 4 et 6 ☐ 3. Entre 7 et 9
☐ 4. Entre 10 et 12 ☐ 5. supérieur à 12

12. Avant d'entrer en préapprentissage, en quel classe étais-tu :

- ☐ 1. Cinquième ☐ 2. Quatrième ☐ 3. Troisième

13. Avant d'entrer en préapprentissage, dans quel établissement étais-tu :

14. Etablissement d'inscription pour le pré apprentissage

15. Quel moyen de transport utilises-tu généralement pour aller au CFA?

- ☐ 1. Bus CFA
☐ 2. Autre Bus
☐ 3. Voiture des parents
☐ 4. 2 roues (Moto,scooter,vélo)
☐ 5. A pied
☐ 6. Autre

16. Si autre moyen de locomotion , préciser

17. Quelle est la durée moyenne du trajet pour aller au centre de formation ?

- ☐ 1. Moins de 15 minutes ☐ 2. Entre 15 et 30 minutes
☐ 3. Entre 30 minutes et 1h ☐ 4. Plus d'une heure
☐ 5. Ne sait pas

18. Quel moyen de transport utilises-tu généralement pour aller en entreprise?

- ☐ 1. Bus CFA
☐ 2. Autre bus et taxis
☐ 3. Voiture des parents
☐ 4. 2 roues (Moto,scooter,vélo)
☐ 5. A pied
☐ 6. Autre

19. Si autre moyen de locomotion entreprise , préciser

20. Quelle est la durée moyenne du trajet pour aller en entreprise ?

- ☐ 1. Moins de 15 minutes ☐ 2. Entre 15 et 30 minutes
☐ 3. Entre 30 minutes et 1h ☐ 4. Plus d'une heure
☐ 5. Ne sait pas

21. Quels métiers envisages-tu d'apprendre?

22. Quel est le secteur d'activité dans lequel tu fais le pré apprentissage?

- ☐ 1. Assurance - Banque -Immobilier
☐ 2. Comptabilité - Gestion
☐ 3. Communication
☐ 4. Informatique - Bureautique
☐ 5. Ressources humaines
☐ 6. Commerce - Vente - Distribution
☐ 7. Santé/action sociale
☐ 8. Hygiène - Sécurité
☐ 9. Chimie - Biochimie
☐ 10. Bat- Génie civil
☐ 11. Tourisme- Restauration
☐ 12. Coiffure - Esthétique
☐ 13. Textile - Habillement
☐ 14. Imprimerie - Edition
☐ 15. BTP Bâtiment
☐ 16. Transport - Logistique
☐ 17. Industrie
☐ 18. Electricité - Electronique
☐ 19. Agriculture
☐ 20. Mécanique - Maintenance matériels agricoles et de travaux publics
☐ 21. Sport -Animation Culturelle

23. Combien d'entreprises différentes envisages-tu pour ton année en pré apprentissage?

- ☐ 1. 1 entreprise ☐ 2. 2 entreprises
☐ 3. 3 entreprises et plus ☐ 4. Ne sait pas

Première entreprise d'accueil du pré apprenti

24. Quel est le nom de l'entreprise?

25. Dans quelle commune se trouve l'entreprise?

26. Combien y'a t-il de salariés dans l'entreprise (sans compter le chef d'entreprise)?

- ☐ 1. 0 salarié ☐ 2. De 1 à 4 salariés
☐ 3. De 5 et 9 salariés ☐ 4. 10 salariés et plus
☐ 5. Ne sait pas

27. Quel est le secteur d'activité de l'entreprise?

- ☐ 1. Assurance - Banque -Immobilier
☐ 2. Comptabilité - Gestion
☐ 3. Communication
☐ 4. Informatique - Bureautique
☐ 5. Ressources humaines
☐ 6. Commerce - Vente - Distribution
☐ 7. Santé/action sociale
☐ 8. Hygiène - Sécurité
☐ 9. Chimie - Biochimie
☐ 10. Bat- Génie civil
☐ 11. Tourisme- Restauration
☐ 12. Coiffure - Esthétique
☐ 13. Textile - Habillement
☐ 14. Imprimerie - Edition
☐ 15. BTP Bâtiment
☐ 16. Transport - Logistique
☐ 17. Industrie
☐ 18. Electricité - Electronique
☐ 19. Agriculture
☐ 20. Mécanique - Maintenance matériels agricoles et de travaux publics
☐ 21. Sport -Animation Culturelle

Deuxième entreprise d'accueil du pré apprenti**28. Quel est le nom de l'entreprise?**

29. Dans quelle commune se trouve l'entreprise?

30. Combien y'a t-il de salariés dans l'entreprise (sans compter le chef d'entreprise)?

- ☐ 1. 0 salarié ☐ 2. De 1 à 4 salariés
☐ 3. De 5 à 9 salariés ☐ 4. 10 salariés et plus
☐ 5. Ne sait pas

31. Quel est le secteur d'activité de l'entreprise?

- ☐ 1. Assurance - Banque -Immobilier
☐ 2. Comptabilité - Gestion
☐ 3. Communication
☐ 4. Informatique - Bureautique
☐ 5. Ressources humaines
☐ 6. Commerce - Vente - Distribution
☐ 7. Santé/action sociale
☐ 8. Hygiène - Sécurité
☐ 9. Chimie - Biochimie
☐ 10. Bat- Génie civil
☐ 11. Tourisme- Restauration
☐ 12. Coiffure - Esthétique
☐ 13. Textile - Habillement
☐ 14. Imprimerie - Edition
☐ 15. BTP Bâtiment
☐ 16. Transport - Logistique
☐ 17. Industrie
☐ 18. Electricité - Electronique
☐ 19. Agriculture
☐ 20. Mécanique - Maintenance matériels agricoles et de travaux publics
☐ 21. Sport -Animation Culturelle

Motivations du choix du dispositif de pré apprentissage**32. Pour quelles raisons avoir choisi la voie du pré apprentissage? (3 réponses maximum)**

- ☐ 1. Tu sais quel métier que tu veux faire
☐ 2. Tu n'as jamais aimé l'école
☐ 3. Les cours à l'école étaient trop théoriques, ils ne te plaisaient pas
☐ 4. Tu avais l'impression de perdre ton temps à l'école
☐ 5. Tu trouvais qu'il y avait trop de cours
☐ 6. Tu avais trop de mauvaises notes à l'école
☐ 7. Autre

33. Si 'Autre', précisez :

34. Tu dirais que

- ☐ 1. Tu aimais aller au collège (aller à la question 36)
☐ 2. Tu n'aimais pas, mais tu ne détestais pas non plus y aller (aller à la question 36)
☐ 3. Tu détestais aller au collège

35. Si tu détestais le collège, quelles en étaient les raisons ?

Satisfaction du dispositif de pré apprentissage

36. D'une manière générale, es tu satisfait ou insatisfait du dispositif de pré apprentissage?

- ☐ 1. Très satisfait
- ☐ 2. Plutôt satisfait
- ☐ 3. Plutôt insatisfait (aller à la question 39)
- ☐ 4. Très insatisfait (aller à la question 39)

37. Si tu es satisfait, pour quelles raisons ? (3 réponses maximum ; aller ensuite à la question 41)

- ☐ 1. Tu y apprends concrètement un métier
- ☐ 2. Tu y découvres plusieurs métiers
- ☐ 3. On y alterne école et entreprise
- ☐ 4. Tu apprends et tu te familiarise à la culture d'entreprise (fonctionnement et vie de l'entreprise)
- ☐ 5. C'est un dispositif intéressant pour ceux qui n'aiment pas l'école
- ☐ 6. Autre

38. Si 'Autre', précisez :

39. Si tu es insatisfait, pour quelles raisons ? (3 réponses maximum)

- ☐ 1. On apprend peu du métier dans l'entreprise
- ☐ 2. Les formations au CFA ne sont pas appropriées
- ☐ 3. Il n'existe pas d'offre de pré apprentissage pour le métier que tu souhaites exercer
- ☐ 4. tu as des difficultés à suivre le rythme de l'alternance
- ☐ 5. tu as des difficultés à t'intégrer dans l'entreprise
- ☐ 6. tu ne t'attendais pas à autant de cours à l'école
- ☐ 7. Autre

40. Si 'Autre', précisez :

Relations entre l'entreprise et le pré apprenti - propositions de stratégie d'actions

41. Selon toi, l'entreprise au sein de laquelle tu fais ton préapprentissage te considère plutôt:

- ☐ 1. Comme un pré apprenti/ apprenti
- ☐ 2. Comme un stagiaire
- ☐ 3. Comme un salarié
- ☐ 4. Toujours comme un collègue
- ☐ 5. Ne sait pas

42. Tu es présent(e) dans l'entreprise:

- ☐ 1. Une semaine sur deux
- ☐ 2. Une semaine sur trois
- ☐ 3. Une partie de la semaine et l'autre en centre de formation
- ☐ 4. Autre

43. Si 'Autre', précisez :

44. Pendant ta formation en entreprise, il t'arrive d'être absent de l'entreprise:

- ☐ 1. Régulièrement
- ☐ 2. Une fois de temps en temps
- ☐ 3. Jamais (aller à la question 47)

45. Quelles sont les raisons pour lesquelles tu es absent en entreprise?

- ☐ 1. Raisons de santé, maladie
- ☐ 2. Tu ne t'entends pas bien avec le chef d'entreprise et les autres salariés
- ☐ 3. Tu ne fais pas grand chose
- ☐ 4. Ce n'est pas le secteur d'activité que tu voulais
- ☐ 5. Ton patron est souvent absent
- ☐ 6. Autre

46. Si 'Autre', précisez :

47. Après ton pré apprentissage, envisages-tu de signer un contrat d'apprentissage?

- ☐ 1. Oui
- ☐ 2. Non
- ☐ 3. Tu ne sais pas

48. Si oui, tu envisages de signer le contrat d'apprentissage :

- ☐ 1. Au sein de l'entreprise d'accueil actuel
- ☐ 2. dans une autre entreprise
- ☐ 3. Ne sait pas

49. D'une manière générale, tu dirais que le dispositif de pré apprentissage est pour le moment:

- ☐ 1. Très bénéfique
- ☐ 2. Bénéfique
- ☐ 3. Pas très utile
- ☐ 4. Inutile

50. Selon toi, pour que le préapprentissage soit meilleur, que doit-on faire ?

- ☐ 1. Avoir une meilleure information sur le préapprentissage
- ☐ 2. Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration au CFA
- ☐ 3. Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration dans l'entreprise
- ☐ 4. Avoir une meilleure information sur l'entreprise, son activité, les métiers qu'elle met en œuvre
- ☐ 5. Changer l'organisation de l'alternance
- ☐ 6. Mieux adapter les cours aux besoins de chacun
- ☐ 7. Améliorer le transport et/ou créer des places d'internat en CFA
- ☐ 8. Aucune idée
- ☐ 9. Autre

51. Si 'Autre', précisez :

Formation ancien pré apprenti

Cette partie ne concerne que les élèves anciens pré apprentis

52. Quel est le secteur d'activité dans lequel tu faisais le pré apprentissage?

- ☐ 1. Assurance - Banque -Immobilier
- ☐ 2. Comptabilité - Gestion
- ☐ 3. Communication
- ☐ 4. Informatique - Bureautique
- ☐ 5. Ressources humaines
- ☐ 6. Commerce - Vente - Distribution
- ☐ 7. Santé/action sociale
- ☐ 8. Hygiène - Sécurité
- ☐ 9. Chimie - Biochimie
- ☐ 10. Bat- Génie civil
- ☐ 11. Tourisme- Restauration
- ☐ 12. Coiffure - Esthétique
- ☐ 13. Textile - Habillement
- ☐ 14. Imprimerie - Edition
- ☐ 15. BTP Bâtiment
- ☐ 16. Transport - Logistique
- ☐ 17. Industrie
- ☐ 18. Electricité - Electronique
- ☐ 19. Agriculture
- ☐ 20. Mécanique - Maintenance matériels agricoles et de travaux publics
- ☐ 21. Sport -Animation Culturelle

53. Dans combien d'entreprises as-tu réalisé ton pré apprentissage?

- ☐ 1. 1 entreprise
- ☐ 2. 2 entreprises
- ☐ 3. 3 entreprises et plus
- ☐ 4. tu ne sais plus

Première entreprise d'accueil de l'ancien pré apprenti**54. Quel est le nom de l'entreprise?**

55. Dans quelle commune se trouve l'entreprise?

56. Combien y'avait-il de salariés dans l'entreprise (sans compter le chef d'entreprise)?

- ☐ 1. 0 salarié
- ☐ 2. De 1 à 4 salariés
- ☐ 3. De 5 à 9 salariés
- ☐ 4. 10 salariés et plus
- ☐ 5. Ne sait pas

57. Quel est le secteur d'activité de l'entreprise?

- ☐ 1. Assurance - Banque -Immobilier
- ☐ 2. Comptabilité - Gestion
- ☐ 3. Communication
- ☐ 4. Informatique - Bureautique
- ☐ 5. Ressources humaines
- ☐ 6. Commerce - Vente - Distribution
- ☐ 7. Santé/action sociale
- ☐ 8. Hygiène - Sécurité
- ☐ 9. Chimie - Biochimie
- ☐ 10. Bat- Génie civil
- ☐ 11. Tourisme- Restauration
- ☐ 12. Coiffure - Esthétique
- ☐ 13. Textile - Habillement
- ☐ 14. Imprimerie - Edition
- ☐ 15. BTP Bâtiment
- ☐ 16. Transport - Logistique
- ☐ 17. Industrie
- ☐ 18. Electricité - Electronique
- ☐ 19. Agriculture
- ☐ 20. Mécanique - Maintenance matériels agricoles et de travaux publics
- ☐ 21. Sport -Animation Culturelle

Deuxième entreprise d'accueil de l'ancien pré apprenti**58. Quel est le nom de l'entreprise?**

59. Dans quelle commune se trouve l'entreprise?

60. Combien y avait-il de salariés dans l'entreprise (sans compter le chef d'entreprise)?

- ☐ 1. 0 salarié ☐ 2. De 1 à 4 salariés
☐ 3. De 5 à 9 salariés ☐ 4. 10 salariés et plus
☐ 5. Ne sait pas

61. Quel est le secteur d'activité de l'entreprise?

- ☐ 1. Assurance - Banque -Immobilier
☐ 2. Comptabilité - Gestion
☐ 3. Communication
☐ 4. Informatique - Bureautique
☐ 5. Ressources humaines
☐ 6. Commerce - Vente - Distribution
☐ 7. Santé/action sociale
☐ 8. Hygiène - Sécurité
☐ 9. Chimie - Biochimie
☐ 10. Bat- Génie civil
☐ 11. Tourisme- Restauration
☐ 12. Coiffure - Esthétique
☐ 13. Textile - Habillement
☐ 14. Imprimerie - Edition
☐ 15. BTP Bâtiment
☐ 16. Transport - Logistique
☐ 17. Industrie
☐ 18. Electricité - Electronique
☐ 19. Agriculture
☐ 20. Mécanique - Maintenance matériels agricoles et de travaux publics
☐ 21. Sport -Animation Culturelle

Motivations du choix du dispositif de pré apprentissage**62. Pour quelles raisons avoir choisi la voie du pré apprentissage?**

- ☐ 1. Tu savais quel métier tu voulais faire
☐ 2. Tu n'avais jamais aimé l'école
☐ 3. Les cours à l'école étaient trop théoriques, ils ne te plaisaient pas
☐ 4. Tu avais l'impression de perdre ton temps à l'école
☐ 5. Tu trouvais qu'il y avait trop de cours à l'école
☐ 6. Tu avais trop de mauvaises notes à l'école
☐ 7. Autre

63. Si 'Autre', précisez :

64. Tu dirais que:

- ☐ 1. Tu aimais aller au collège (aller à la question 66)
☐ 2. Tu n'aimais pas, mais tu ne détestais pas non plus y aller (aller à la question 66)
☐ 3. Tu détestais aller au collège

65. Si tu détestais le collège, quelles en étaient les raisons ?

Orientations après le pré apprentissage

66. Après ton pré apprentissage, as-tu signé un contrat d'apprentissage?

- ☐ 1. Oui (aller à la question 69) ☐ 2. Non

67. Si non, pour quelles raisons?

68. Qu'as tu fais après ton préapprentissage ?

- ☐ 1. Tu es retourné au collège
☐ 2. tu es sorti du système scolaire
☐ 3. tu as travaillé
☐ 4. autre

69. Peux-tu nous indiquer l'intitulé de ta formation, si tu es apprenti?

70. Le pré apprentissage t'a t-il aidé à choisir ta formation?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non ☐ 3. Ne sait pas

Satisfaction du dispositif de pré apprentissage par les anciens pré apprentis

71. D'une manière générale, as-tu été satisfait ou insatisfait du dispositif de pré apprentissage?

- ☐ 1. Très satisfait
☐ 2. Plutôt satisfait
☐ 3. Plutôt insatisfait (aller à la question 74)
☐ 4. Très insatisfait (aller à la question 74)

72. Si tu as été satisfait, pour quelles raisons? (3 réponses maximum)

- ☐ 1. Tu y as appris concrètement un métier
☐ 2. Tu y as découvert plusieurs métiers
☐ 3. On y alterne école et entreprise
☐ 4. Tu y as appris et tu t'es familiarisé à la culture d'entreprise
☐ 5. C'est un dispositif intéressant pour ceux qui n'aiment pas l'école
☐ 6. Autre

73. Si 'Autre', précisez :

74. Si tu en as été insatisfait, pour quelles raisons? (3 réponses maximum)

- ☐ 1. On apprend peu du métier dans l'entreprise
☐ 2. Les formations au CFA ne sont pas appropriées
☐ 3. Il n'existait pas d'offre de pré apprentissage pour le métier que tu souhaites exercer
☐ 4. Tu avais des difficultés à suivre le rythme de l'alternance
☐ 5. Tu avais des difficultés à t'intégrer dans l'entreprise
☐ 6. Tu ne t'attendais pas à autant de cours à l'école
☐ 7. Autre

75. Si 'Autre', précisez :

Relations entre l'entreprise et l'ancien pré apprenti - Propositions de stratégies d'actions

76. Selon toi, l'entreprise au sein de laquelle tu faisais ton préapprentissage te considérerait plutôt:

- ☐ 1. Comme un pré apprenti/ apprenti
☐ 2. Comme un stagiaire
☐ 3. Comme un salarié
☐ 4. Comme un collégien
☐ 5. Ne sait pas

77. Tu étais présent(e) dans l'entreprise:

- ☐ 1. Une semaine sur deux
☐ 2. Une semaine sur trois
☐ 3. Une partie de la semaine et l'autre en centre de formation
☐ 4. Autre

78. Si 'Autre', précisez :

79. Pendant ta formation en entreprise, il t'arrivait d'être absent de l'entreprise:

- ☐ 1. Une fois de temps en temps ☐ 2. Régulièrement
☐ 3. Jamais (aller à la question 82)

80. Quelles sont les raisons pour lesquelles tu étais absent en entreprise?

- ☐ 1. Raisons de santé, maladie
☐ 2. Tu ne t'entendais pas bien avec le chef d'entreprise et les autres salariés
☐ 3. Tu ne faisais pas grand chose
☐ 4. Ce n'est pas le secteur d'activité que tu voulais
☐ 5. Ton patron était souvent absent
☐ 6. Autre

81. Si 'Autre', précisez :

82. En cas d'abandon du dispositif, quelles sont les raisons qui t'ont poussé à abandonner?

- ☐ 1. Tu as été déçu - tu n'étais plus intéressé
- ☐ 2. Tu t'es rendu compte que tu n'arriverais pas à faire le métier que tu souhaitais
- ☐ 3. Tu n'étais pas motivé
- ☐ 4. Tu avais eu du mal à t'intégré - tu avais des problèmes relationnels avec le salarié et le chef d'entreprise
- ☐ 5. L'entreprise t'a renvoyé
- ☐ 6. Tu t'es rendu compte que tu ne souhaitais plus continuer dans ce cursus
- ☐ 7. Tu avais des problèmes de santé
- ☐ 8. Autre

83. Si 'Autre', précisez :

84. D'une manière générale, tu dirais que le dispositif de pré apprentissage t'a été:

- ☐ 1. Très bénéfique ☐ 2. Bénéfique ☐ 3. Pas très utile
- ☐ 4. Inutile

85. Selon toi, pour que le préapprentissage soit meilleur, que doit-on faire ?

- ☐ 1. Avoir une meilleure information sur le préapprentissage
- ☐ 2. Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration au CFA
- ☐ 3. Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration dans l'entreprise
- ☐ 4. Avoir une meilleure information sur l'entreprise, son activité, les métiers qu'elle met en œuvre
- ☐ 5. Changer l'organisation de l'alternance
- ☐ 6. Mieux adapter les cours aux besoins de chacun
- ☐ 7. Améliorer le transport et/ou créer des places d'internat en CFA
- ☐ 8. Aucune idée
- ☐ 9. Autre

86. Si 'Autre', précisez :

Elèves non concernés par le pré apprentissage - Propositions de stratégies d'actions

87. En quel classe es-tu?

- ☐ 1. Quatrième ☐ 2. Troisième

88. Concernant les informations dont tu disposes sur le pré apprentissage:

- ☐ 1. Tu en as beaucoup ☐ 2. Tu en as peu
☐ 3. Tu n'en as pas

89. Où penses-tu aller après la troisième ?

- ☐ 1. Au lycée général
☐ 2. Au lycée professionnel
☐ 3. Au Centre de Formation des Apprentis
☐ 4. Tu arrêtes l'école
☐ 5. Autre

90. Si 'Autre', précisez :

91. Dans quel(s) secteur(s) d'activité aimerais-tu travailler? (3 réponses maximum)

- ☐ 1. Assurance - Banque -Immobilier
☐ 2. Comptabilité - Gestion
☐ 3. Communication
☐ 4. Informatique - Bureautique
☐ 5. Ressources humaines
☐ 6. Commerce - Vente - Distribution
☐ 7. Santé/action sociale
☐ 8. Hygiène - Sécurité
☐ 9. Chimie - Biochimie
☐ 10. Bat- Génie civil
☐ 11. Tourisme- Restauration
☐ 12. Coiffure - Esthétique
☐ 13. Textile - Habillement
☐ 14. Imprimerie - Edition
☐ 15. BTP Bâtiment
☐ 16. Transport - Logistique
☐ 17. Industrie
☐ 18. Electricité - Electronique
☐ 19. Agriculture
☐ 20. Mécanique - Maintenance matériels agricoles et de travaux publics
☐ 21. Sport -Animation Culturelle

92. As-tu en tête un ou plusieurs métiers?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non (aller à la question 94)

93. Si oui, lesquels?

94. Es-tu intéressé par le pré apprentissage?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non (aller à la question 97)

95. Si oui, pourquoi ne t'es-tu pas inscrit pour ce dispositif? (ne pas citer, 2 réponses maximum)

- ☐ 1. Tu n'as pas assez d'information
☐ 2. Tes parents ne veulent pas
☐ 3. Ton professeur ne veut pas
☐ 4. Tu ne souhaites pas travailler tout de suite
☐ 5. C'est pour les élèves en difficulté
☐ 6. Autre

96. Si 'Autre', précisez :

97. Si non, pour quelles raisons? (ne pas citer, 2 réponses maximum)

- ☐ 1. Tu ne connais pas bien le dispositif
☐ 2. Tu n'as pas assez d'information
☐ 3. Tu ne souhaite pas travailler tout de suite
☐ 4. Tu n'as pas encore d'idée sur le métier que tu veux faire
☐ 5. Tu n'as pas de difficulté scolaire - c'est pour les élèves en difficulté
☐ 6. Autre

98. Si 'Autre', précisez :

99. Connais-tu des élèves qui ont choisi le pré apprentissage?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non ☐ 3. Tu ne sais pas

100. Selon toi, pour que le préapprentissage soit meilleur, que doit-on faire ?

- ☐ 1. Avoir une meilleure information sur le préapprentissage
☐ 2. Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration au CFA
☐ 3. Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration dans l'entreprise
☐ 4. Avoir une meilleure information sur l'entreprise, son activité, les métiers qu'elle met en œuvre
☐ 5. Changer l'organisation de l'alternance
☐ 6. Mieux adapter les cours aux besoins de chacun
☐ 7. Améliorer le transport et/ou créer des places d'internat en CFA
☐ 8. Aucune idée
☐ 9. Autre

101. Si 'Autre', précisez :

Questionnaire enseignants

Février 2011

Bonjour, nous réalisons une enquête auprès des enseignants dans le cadre du dispositif de pré apprentissage. Auriez-vous quelques instants à nous accorder svp? Merci

Identification

1. Sexe

- ☐ 1. Masculin ☐ 2. Féminin

2. Votre tranche d'âge:

- ☐ 1. Entre 20 et 29 ans ☐ 2. Entre 30 et 39 ans
☐ 3. Entre 40 et 49 ans ☐ 4. Entre 50 et 59 ans
☐ 5. 60 ans et plus

3. Nom de l'établissement

4. Matière enseignée

5. Vous êtes:

- ☐ 1. Un enseignant CFA en pré apprentissage
☐ 2. Enseignant du collège (aller à la question 47)

Le dispositif de pré apprentissage et l'élève

Attention: Cette partie ne concerne que les enseignants du pré apprentissage

6. Depuis combien de temps enseignez-vous pour des élèves en pré apprentissage?

- ☐ 1. Moins de 5 ans ☐ 2. Entre 5 et 9 ans
☐ 3. Entre 10 et 14 ans ☐ 4. Entre 15 et 19 ans
☐ 5. 20 ans et plus

7. En moyenne, combien avez-vous d'élèves?

- ☐ 1. Moins de 5 ☐ 2. Entre 5 et 10 ☐ 3. Entre 11 et 15
☐ 4. 15 et plus

8. Existe t-il des critères de sélection?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

9. Quels sont les 3 principaux critères de sélection des futurs pré apprentis?

- ☐ 1. L'âge de l'élève
☐ 2. La classe de l'élève
☐ 3. Ses projets professionnels
☐ 4. Ses motivations
☐ 5. La provenance de son ancien établissement scolaire
☐ 6. Ses résultats scolaires
☐ 7. Son comportement d'origine
☐ 8. Autre

10. Si 'Autre', précisez :

11. Selon vous comment se considère le jeune quand il arrive dans l'établissement ?

- ☐ 1. Il est encore dans la " peau " du collégien
☐ 2. il est un pré apprenti/ apprenti
☐ 3. Autre

12. Si 'Autre', précisez :

13. Globalement, quand un jeune arrive dans l'établissement, vous diriez que concernant son statut de préapprenti, il s'y adapte:

- ☐ 1. Très facilement ☐ 2. Plutôt facilement
☐ 3. Plutôt difficilement ☐ 4. Très difficilement

14. Le jeune garde-t-il un contact avec un " référent " du collège ?

- ☐ 1. Oui (aller à la question 16) ☐ 2. Non

15. Si non, pensez-vous que cela serait souhaitable ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non ☐ 3. Sans opinion

16. Existe-t-il un règlement spécifique relatif à la présence du nouveau pré apprenti dans l'établissement ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

17. Vous diriez que la proportion de choix de métier établi est:

- ☐ 1. Très importante ☐ 2. Assez importante
☐ 3. Peu importante ☐ 4. Pas du tout importante

18. Comment s'organise la découverte des métiers ?

- ☐ 1. Visite du CFA
☐ 2. Visite pédagogique (entreprise ou administration)
☐ 3. Visionnage de films
☐ 4. Centre d'aide à la décision
☐ 5. Autre

19. Si 'Autre', précisez :

20. A votre connaissance, les retours de jeunes vers le collège en cours d'années sont?

- ☐ 1. Fréquents ☐ 2. Rares ☐ 3. Exceptionnels

21. Quelles sont les principales raisons du retour au collège ? (3 réponses maximum)

- ☐ 1. Inaptitude du jeune à la formation en alternance
- ☐ 2. Manque de motivation du jeune
- ☐ 3. Absentéisme du jeune
- ☐ 4. Difficulté d'intégration, problèmes relationnels avec les jeunes et l'équipe éducative
- ☐ 5. Problème relationnel avec la hiérarchie
- ☐ 6. Erreur du choix du secteur d'activité / ou des domaines de métiers
- ☐ 7. Soucis de santé

22. Généralement, que deviennent-ils quand ils ne trouvent pas de lieu de stage ?

- ☐ 1. Ils retournent au collège
- ☐ 2. Ils demandent leur orientation en lycée professionnel
- ☐ 3. Ils changent de cursus
- ☐ 4. Autre

23. Si 'Autre', précisez :

24. Vous diriez que le jeune préapprenti qui signe un contrat d'apprentissage a généralement pour futur employeur :

- ☐ 1. L'employeur chez qui il a exécuté son pré apprentissage
- ☐ 2. Un employeur sollicité par le CFA
- ☐ 3. Un employeur qu'il aurait lui même trouvé
- ☐ 4. Autre

25. Si 'Autre', précisez :

26. En règle générale quels sont les critères de choix de l'employeur pour le recrutement d'un pré apprenti ? (3 réponses maximum)

- ☐ 1. Sa motivation
- ☐ 2. Sa contribution à la bonne marche de l'entreprise
- ☐ 3. L'obtention de son diplôme
- ☐ 4. Son bon relationnel avec les équipes
- ☐ 5. Ses compétences
- ☐ 6. Autre

27. Si 'Autre', précisez :

28. Les jeunes préapprentis vous expriment-ils leur ressenti par rapport au DIMA ?

- ☐ 1. Souvent ☐ 2. Rarement
- ☐ 3. Jamais (aller à la question 30)

29. Si c'est le cas, quels sentiments expriment-ils généralement ? (3 réponses possibles)

- ☐ 1. Optimiste ☐ 2. confiant ☐ 3. satisfait
- ☐ 4. pessimiste ☐ 5. déçu ☐ 6. indifférent
- ☐ 7. fataliste

Le dispositif de pré apprentissage et l'enseignant**30. Le CFA organise t-il des campagnes d'information pour le pré apprentissage dans les collèges :**

- ☐ 1. Régulièrement ☐ 2. Rarement ☐ 3. Pas du tout

31. Hormis les cours classiques obligatoires et les ateliers, travaillez-vous à un projet d'établissement autour de ce public spécifique ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

32. Existe t-il des méthodes pédagogiques adaptées à ce jeune public pour établir la transition : collège - CFA ou collège - LP ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non (aller à la question 34)

33. Si oui lesquelles ?

34. Comment a été élaborée la composition de l'équipe éducative ?

- ☐ 1. Sur la base du volontariat
- ☐ 2. Choix imposé
- ☐ 3. Complément d'emploi de temps
- ☐ 4. Réel intérêt porté à ce dispositif spécifique de formation par alternance
- ☐ 5. Autre

35. Si 'Autre', précisez :

36. Et dans votre cas, le choix a-t-il été volontaire ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. pas vraiment ☐ 3. non

37. Y a-t-il un référent pour la visite d'entreprise dans laquelle travaille le pré apprenti ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

38. Cette personne s'occupe -t-elle de l'information de l'employeur et de ses obligations ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non

39. Bénéficiez-vous d'un complément de rémunération spécifique à votre intervention dans le dispositif ?

- ☐ 1. Oui (aller à la question 42) ☐ 2. Non

40. Si non y a -t-il des avantages ?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non (Aller à la question 42)

41. Quels sont ces avantages ?

Satisfaction de l'enseignant concernant le dispositif de pré apprentissage

42. D'une manière générale, vous diriez que le dispositif de pré apprentissage est:

- ☐ 1. Très satisfaisant
- ☐ 2. Plutôt satisfaisant
- ☐ 3. Plutôt insatisfaisant (aller à la question 45)
- ☐ 4. Très insatisfaisant (aller à la question 45)

43. S'il est satisfaisant, pour quelles raisons?

- ☐ 1. Il permet au jeune d'être en accord avec son choix de métier
- ☐ 2. Il permet au jeune de s'adapter au rythme de formation en alternance
- ☐ 3. Il permet au jeune de s'intégrer et d'assimiler la culture d'entreprise
- ☐ 4. Il vous permet de reprendre éventuellement les bases pour mieux préparer le jeune aux exigences du diplôme
- ☐ 5. C'est un moyen pour l'entreprise de conforter son choix d'apprentis
- ☐ 6. C'est une alternative à l'échec scolaire
- ☐ 7. Autre

44. Si 'Autre', précisez :

45. S'il est insatisfaisant, pour quelles raisons ? (3 réponses maximum)

- ☐ 1. Le dispositif destiné aux jeunes en difficulté scolaire (Aller à la question 51)
- ☐ 2. Les moyens ne sont pas en accord avec les résultats attendus (Aller à la question 51)
- ☐ 3. C'est une vision négative de la voie de la dernière chance (Aller à la question 51)
- ☐ 4. Autre

46. Si 'Autre', précisez :

Les enseignants du collège

Attention: Cette partie ne concerne que les enseignants du collège

47. Au sein de vos classes, avez-vous eu des demandes d'orientation vers le pré apprentissage?

- ☐ 1. Oui
- ☐ 2. Non (aller à la question 50)

48. Quelles étaient les particularités de ces élèves?

- ☐ 1. Ils manifestaient leur aversion pour l'école
- ☐ 2. Ils avaient beaucoup de difficultés à l'école
- ☐ 3. Ils étaient plus âgés que leurs camarades
- ☐ 4. Ils souhaitaient rapidement travailler
- ☐ 5. Autre

49. Si 'Autre', précisez :

50. Concernant le dispositif de pré apprentissage, vous en avez une vision:

- ☐ 1. Globalement positive
- ☐ 2. Plutôt positive
- ☐ 3. Plutôt négative
- ☐ 4. Très négative

Pistes d'optimisation

Cette partie concerne tous les enseignants

51. Selon vous, ce dispositif peut être considéré comme une réussite principalement:

- ☐ 1. Quand le jeune a signé son contrat d'apprentissage
- ☐ 2. Quand il a à défaut de signer son contrat, participé activement à la découverte de son métier
- ☐ 3. Quand il a su acquérir une culture d'entreprise
- ☐ 4. Quand il a su construire son projet professionnel
- ☐ 5. Autre

52. Si 'Autre', précisez :

53. Selon vous, quelles actions devraient être menées en vue d'améliorer le dispositif de pré apprentissage? (3 réponses maximum)

- ☐ 1. Donner une meilleure information sur le pré apprentissage
- ☐ 2. Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration au CFA
- ☐ 3. Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration dans l'entreprise
- ☐ 4. Avoir une meilleure information sur l'entreprise, son activité, les métiers qu'elle met en oeuvre
- ☐ 5. Changer l'organisation de l'alternance
- ☐ 6. Mieux adapter les cours au besoin de chacun
- ☐ 7. Améliorer le transport et / ou la création de places d'internat en CFA
- ☐ 8. Une meilleure orientation des jeunes
- ☐ 9. Un financement plus important pour améliorer l'accueil des jeunes dans l'établissement
- ☐ 10. La création d'un médiateur extérieur à l'établissement et à l'entreprise pour prévenir les conflits
- ☐ 11. Une implication des autres enseignants au dispositif
- ☐ 12. Une rencontre préalable avec les employeurs avant l'intégration dans l'entreprise
- ☐ 13. Une formation préalable à l'entrée du jeune en entreprise
- ☐ 14. Autre

54. Si 'Autre', précisez :

Questionnaire parents

Février 2011

Bonjour, nous réalisons une enquête auprès de parents de collégiens dans le cadre du dispositif de pré apprentissage. Auriez-vous quelques instants à nous accorder, svp? Merci

Identification

1. Sexe:

- ☐ 1. Masculin ☐ 2. Féminin

2. Votre tranche d'âge

- ☐ 1. 20 - 29 ans ☐ 2. 30 - 39 ans ☐ 3. 40 - 49 ans
☐ 4. 50 - 59 ans ☐ 5. 60 ans et plus

3. Profession

4. Votre Catégorie Socio Professionnelle

- ☐ 1. Chef d'entreprise/Artisan/Commerçant
☐ 2. Cadre/Profession intellectuelle supérieure
☐ 3. Profession intermédiaire
☐ 4. Employé
☐ 5. Ouvrier/Technicien
☐ 6. Retraité
☐ 7. Sans emploi

5. Niveau de formation

- ☐ 1. Niveau VI (sans diplôme)
☐ 2. Niveau V (CAP/ BEP)
☐ 3. Niveau IV (BAC, niveau BAC, BP)
☐ 4. Niveau III (BAC+2)
☐ 5. Niveau II (Bac+3,Bac+4)
☐ 6. Niveau I (Bac+5 et plus)

6. Vous êtes:

- ☐ 1. Célibataire ☐ 2. Marié ☐ 3. Divorcé
☐ 4. En couple ☐ 5. Veuf

7. Nombres d'enfants à charge

8. Code postale de la commune de résidence

Connaissance du dispositif de pré apprentissage

9. Avez-vous entendu parler du dispositif de pré apprentissage?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non (aller à la question 12)

10. Avez-vous l'impression de connaître le dispositif de pré apprentissage?

- ☐ 1. Oui ☐ 2. Non ☐ 3. Pas vraiment

11. Selon vous, le dispositif de pré apprentissage est:

- ☐ 1. Une solution d'insertion professionnelle
☐ 2. Une alternative à l'oisiveté
☐ 3. Une aide à l'orientation et au choix d'un métier
☐ 4. Une solution à l'échec scolaire
☐ 5. Une voie sans issue

Votre enfant et le dispositif de pré apprentissage

Le dispositif de pré apprentissage consiste en une formation partagée entre le collège et l'entreprise.

12. Votre enfant ou l'un de vos enfants est-il inscrit dans un dispositif de pré apprentissage ?

- ☐ 1. Oui
☐ 2. Non (aller à la question 14)
☐ 3. Le parent répond non, alors que l'enfant est inscrit en préapprentissage. Dans ce cas, on lui explique rapidement ce qu'est le dispositif (aller à la

13. Si oui, dans quel établissement est-il inscrit?

- ☐ 1. CFA agricole (aller à la question 17)
☐ 2. CFA métiers (aller à la question 17)
☐ 3. CFA btp (aller à la question 17)
☐ 4. LP petit manoir (aller à la question 17)
☐ 5. je ne sais pas (aller à la question 17)

14. Si non, pour quelles raisons ?

- ☐ 1. Il n'est pas en âge de s'inscrire
☐ 2. Il n'est pas intéressé par ce dispositif
☐ 3. Il n'est pas en échec scolaire
☐ 4. Autre

15. Si 'Autre', précisez :

16. Votre enfant serait-il susceptible d'être intéressé par ce dispositif?

- ☐ 1. Oui tout à fait
☐ 2. Plutôt oui
☐ 3. Plutôt non (aller à la question 41)
☐ 4. Non pas du tout (aller à la question 41)

17. Préciser dans quel secteur d'activité votre enfant effectue (souhaiterait effectuer) son cursus :

- ☐ 1. Assurance/banque/immobilier
- ☐ 2. Comptabilité/Gestion
- ☐ 3. Communication
- ☐ 4. Ressources Humaines
- ☐ 5. Santé/Actions Sociales
- ☐ 6. Chimie/Biochimie
- ☐ 7. Tourisme/Hôtellerie/Restauration
- ☐ 8. Textile/Habillement
- ☐ 9. BTP
- ☐ 10. Industrie
- ☐ 11. Agriculture
- ☐ 12. Mécanique/ Maintenance matériels agricole et de travaux publics
- ☐ 13. Sport/Animation culturelle
- ☐ 14. Informatique/Bureautique
- ☐ 15. Commerce/Vente/Distribution
- ☐ 16. Hygiène/Sécurité
- ☐ 17. Bâtiment/Génie Civil
- ☐ 18. Coiffure/Esthétique
- ☐ 19. Imprimerie/Edition
- ☐ 20. Transport/Logistique
- ☐ 21. Electricité/Electronique

18. Pourquoi, selon vous, a-t-il choisi (aimerait-il choisir) ce dispositif (3 réponses maximum)?

- ☐ 1. Par curiosité
- ☐ 2. Echec scolaire
- ☐ 3. Envie de connaître et d'apprendre un métier
- ☐ 4. Désintérêt pour l'école
- ☐ 5. Autre

19. Si 'Autre', précisez :

Vous et le dispositif de pré apprentissage

Attention: Cette partie ne concerne que les parents dont l'enfant est inscrit en pré apprentissage

20. Comment avez-vous entendu parler du dispositif de pré apprentissage? (3 réponses maximum)

- | | |
|--|--------------------------------------|
| ☐ 1. Média | ☐ 2. Presse |
| ☐ 3. Par l'une de vos connaissances | ☐ 4. Internet |
| ☐ 5. Par votre enfant | ☐ 6. Collège |
| ☐ 7. CFA | ☐ 8. Autre |

21. Si 'Autre', précisez :

22. Quel est le nom du responsable ou de l'entreprise où votre enfant effectue son stage?

23. Comment l'enfant a-t-il trouvé l'entreprise d'accueil?

- ☐ 1. Par le CFA (aller à la question 27)
- ☐ 2. Par l'une de vos connaissances (aller à la question 27)
- ☐ 3. Grâce à l'enseignant (aller à la question 27)
- ☐ 4. Démarches personnelles
- ☐ 5. Autre

24. Si 'Autre', précisez :

25. Si vous avez réalisé vos démarches personnelles, vous avez trouvé l'entreprise:

- ☐ 1. Très facilement (aller à la question 27)
- ☐ 2. Assez facilement (aller à la question 27)
- ☐ 3. Assez difficilement
- ☐ 4. Très difficilement

26. Si difficilement, exposer les difficultés rencontrées:

27. Avez-vous déjà rencontré le responsable du dispositif au CFA ou au LP ?

- ☐ 1. Oui
- ☐ 2. Non

28. Avez-vous déjà rencontré la personne référente au collège?

- ☐ 1. Oui
- ☐ 2. Non

29. Avez-vous déjà rencontré le tuteur de votre enfant dans l'entreprise?

- ☐ 1. Oui
- ☐ 2. Non

Satisfaction du dispositif de pré apprentissage

Attention: Cette partie ne concerne que les parents dont l'enfant est inscrit en pré apprentissage

30. Globalement, concernant le dispositif de pré apprentissage de votre enfant, vous en êtes :

- ☐ 1. Très satisfait(e)
☐ 2. Plutôt satisfait(e)
☐ 3. Plutôt insatisfait(e)(aller à la question 33)
☐ 4. Très insatisfait(e)(aller à la question 33)

31. Si satisfait; pour quelles raisons (ne pas citer; 3 réponses maximum)

- ☐ 1. Il permet au jeune d'être en accord avec son choix de métier
☐ 2. Il permet au jeune de s'adapter au rythme de formation en alternance
☐ 3. C'est une alternative à l'échec scolaire
☐ 4. C'est un dispositif adapté au potentiel de l'enfant
☐ 5. Autre

32. Si 'Autre', précisez :**33. Si insatisfait, pour quelles raisons (ne pas citer, 3 réponses maximum)**

- ☐ 1. Mauvais choix du secteur d'activité
☐ 2. Votre enfant ne se plaît pas dans cette voie
☐ 3. Insatisfaction concernant l'enseignement
☐ 4. Insatisfaction concernant l'entreprise choisie
☐ 5. Pas de relation avec le tuteur de l'élève
☐ 6. Manque d'information
☐ 7. Autre

34. Si 'Autre', précisez :**35. Vous diriez que l'accès à l'information pour ce dispositif est:**

- ☐ 1. Très facile (aller à la question 37)
☐ 2. Plutôt facile (aller à la question 37)
☐ 3. Plutôt difficile
☐ 4. Très difficile

36. Si accès difficile, préciser les difficultés rencontrées**37. Vous trouvez que l'offre de formation en pré apprentissage est:**

- ☐ 1. Très suffisante ☐ 2. Plutôt suffisante
☐ 3. Plutôt insuffisante ☐ 4. Très insuffisante

38. Vous diriez que les moyens mis en oeuvre pour atteindre les objectifs affichés (découverte d'un métier et du monde de l'entreprise/enseignement) sont:

- ☐ 1. Suffisants (aller à la question 41)
☐ 2. A peine suffisants
☐ 3. Insuffisants

39. Si insuffisants, préciser pourquoi (3 réponses maximum)

- ☐ 1. Choix des métiers insuffisants
☐ 2. Enseignements généraux insuffisants
☐ 3. Mauvaise répartition géographique des centres
☐ 4. Nombre insuffisant de centres
☐ 5. Aide insuffisante pour trouver une entreprise
☐ 6. Autre

40. Si 'Autre', précisez :

Votre perception du pré apprentissage*Cette partie concerne tous les parents***Indiquer si vous êtes d'accord avec les affirmations suivantes :**

- | | 1 | 2 | 3 | 4 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 41. Le pré apprentissage est une alternative à l'échec scolaire | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 42. Le pré apprentissage permet d'améliorer l'employabilité des jeunes après leurs études | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 43. Le pré apprentissage permet de renforcer l'intérêt des jeunes pour leurs études | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 44. Le système de l'alternance (une semaine entreprise, une semaine à l'école) convient aux élèves | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 45. L'âge de pré apprentissage devrait être avancé (13 ans ou même plus jeune) | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 46. L'entreprise devrait rémunérer le pré apprenti | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 47. Le pré apprentissage devrait être à l'initiative de l'élève | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| 48. Le pré apprentissage permet d'entrer plus facilement en apprentissage | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |

Tout à fait d'accord (1), Plutôt d'accord (2), Plutôt pas d'accord (3), Pas du tout d'accord (4).

49. A votre avis quels sont les 2 principaux freins à l'accueil des pré apprentis dans l'entreprise?

- ☐ 1. Les entreprises ne connaissent pas le dispositif de pré apprentissage
- ☐ 2. Les entreprises ne croient pas à l'utilité du dispositif de pré apprentissage
- ☐ 3. Les entreprises n'ont pas le temps de s'occuper des jeunes
- ☐ 4. Les entreprises ne font pas confiance aux jeunes
- ☐ 5. Les pré apprentis ne savent pas bien se présenter (tenue, coiffure, langage)
- ☐ 6. Autre

50. Inciteriez-vous votre enfant à choisir la voie du pré apprentissage?

- ☐ 1. Oui tout à fait ☐ 2. Plutôt oui ☐ 3. Plutôt non
- ☐ 4. Non pas du tout

51. Inciteriez-vous votre enfant à poursuivre dans l'apprentissage?

- ☐ 1. Oui tout à fait ☐ 2. Plutôt oui ☐ 3. Plutôt non
- ☐ 4. Non pas du tout

Propositions de stratégies d'actions*Cette partie concerne tous les parents***52. Selon vous, pour que le pré apprentissage soit meilleur, que doit-on faire? (3 réponses maximum)**

- ☐ 1. Avoir une meilleure information sur le pré apprentissage
- ☐ 2. Améliorer les conditions d'accueil d'intégration au CFA
- ☐ 3. Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration dans l'entreprise
- ☐ 4. Avoir une meilleure information sur l'entreprise, son activité, les métiers qu'elle met en oeuvre
- ☐ 5. Changer l'organisation de l'alternance
- ☐ 6. Mieux adapter les cours aux besoins de chacun
- ☐ 7. Améliorer le transport et/ou créer des places d'internat en CFA
- ☐ 8. Une formation préalable à l'entrée du jeune en entreprise
- ☐ 9. Aucune idée
- ☐ 10. Autre

53. Si 'Autre', précisez :

Souhait professionnel pour leur enfant*Cette partie concerne tous les parents***54. Avez-vous un souhait professionnel pour votre enfant ?**

☐ 1. Oui ☐ 2. Pas vraiment ☐ 3. Non

55. Dans quels métiers verriez-vous votre enfant ?

1. ouvrier du bâtiment
2. ouvrier agricole, technicien
3. ingénieur
4. employé de bureau
5. employé de commerce
6. agent de la fonction publique (fonctionnaire)
7. cadre
8. professionnel libéral
9. chef d'entreprise
10. autre

 56. Autres



ProspectEco

TJB ECOCONSEIL
CONSULTING ET EN GESTION

PROSPECTECO
31 rue Anatole France
97200 Fort de France
F.W.I. MARTINIQUE

Mobile : 596 (0)696 36 80 89
E-mail : giljoseph@yahoo.fr

TJB ECOCONSEIL
41 rue Martin Luther King
97200 Fort-de-France
F.W.I. MARTINIQUE

Téléphone : 596 (0)596 534 773
Télécopie : 596 (0)596 534 861
Mobile : 596 (0)696 74 75 75
Site : www.tjbecoconseil.fr
E-mail : contact@tjbecoconseil.fr